Mercure de France : dédié au Roy

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

. Mercure de France : dédié au Roy. 1734-06.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.

JUIN. 1734.

SECOND VOLUME.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE IMPR.



G. Double.
1563.
8vo.

A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER. ruë S. Jacques.
LA VEUVE PISSOT, Quay de Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXIV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

AVIS.

L'ADRESSE generale eſt à Monſieur MOREAU, *Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoiſe, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent ſe ſervir de cette voye pour les faire tenir.*

On prie très-inſtamment, quand on adreſſe des Lettres ou Paquets par la Poſte, d'avoir ſoin d'en affranchir le Port, comme cela s'eſt toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaiſir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-ſeulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui ſouhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adreſſes à M. Moreau, qui aura ſoin de faire leurs Paquets ſans perte de temps, & de les faire porter ſur l'heure à la Poſte, ou aux Meſſageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
JUIN. 1734.

PIECES FUGITIVES, en Vers et en Prose.

L'OURSE, LA GUENON, ET LE HIBOU.
FABLE.

PAr cas fortuit, ou quelqu'autre aventure,
Une Ourse, une Guenon, firent societé;
Du moins on croit que la Nature
N'avoit pas signé le Traité.

Quoiqu'il en soit l'un et l'autse ménage,
Chaque mere ayant ses Petits,
S'établit en même logis :
Il servoit seul à tout leur tripotage.
L'Ourse y lechoit chaque instant ses Oursons ;
La Guenon folatroit avec ses Nourrissons,
Et les formoit au badinage,
Sautant par-cy, sautant par-là,
Dorlotant celui-cy, baisotant celui-la.
La Comere en rioit et ne pouvoit comprendre
Qu'on pût pour des magots avoir le cœur si tendre ;
Dame Guenon comprenoit encor moins
La tendresse de l'Ourse. A quoi bon tant de soins ;
Disoit-elle à par soi, pour une masse informe ?
Un Ourson est un Monstre, un animal énorme ;
Il est si laid qu'il en fait peur ;
Un tel objet fait mal au cœur :
Pour le lecher, il faut être bien mere,
Ou n'avoir pas beaucoup à faire.
Par malheur elle s'expliqua,
Qu'arriva t'il ? Guenon n'est point discrete,
Non-plus que femme n'est secrette.
L'Ourse tout de bon s'en choqua,
Et sur même ton répliqua.
Grand procès, grand débat ; on met en parallele
Les Oursons, les Magots, et l'amour paternelle
Plaide, il faut voir ! au bruit vient un Hibou,

Qui près de-là gardoit et son nid et son trou,
Ayant oüi chaque Partie,
A chacune il donna le tort.
Vous jugez toutes deux, dit-il, par simpatie;
Je vais, pour vous mettre d'accord,
Vous chercher un mignon plus digne de tendresse,
C'est un bijou de mon espece.
Aussi-tôt il vole à son nid,
Y prend, en apporte un petit
Joli, Dieu sçait, comme son pere;
Rechigné comme une Megere;
Et le montrant d'un air bouru,
Mais pourtant avec complaisance:
Ourse, Guenon, dit-il, jugez de mon engeance,
Un semblable poupon n'est pas un malotru.
L'Ourse en pensa toute autre chose,
Et la Guenon ne fut de même avis que lui.
Tous trois jugeoient fort bien dans la cause d'autrui,
Et fort mal en leur propre cause.
Aprenez de cette leçon,
Que le cœur duppe la raison.

L. M. D. C.

SUITE de la Lettre de M. P. le Roy, sur l'Horlogerie.

MR. Thiout s'exprime en ces termes dans la Lettre sur l'échapement de ma Pendule.

La justesse des Pendules ne paroissant pas assez sufisante avec échapement ordinaire, M. le Roy dit avoir imaginé pour augmenter cette justesse, un nouvel échapement qui consiste en une seule palette et deux Rochets, en arbres, sur ce même axe, &c.

Je veux bien, à mon tour, rendre à M. Thiout, la justice de croire qu'il ne veut point en imposer. J'ai seulement dit dans ma Lettre que j'avois imaginé une autre maniere de faire les paletes de la verge du balancier qui rend les frotemens des dents de la roüe de rencontre sur ces palettes, beaucoup plus doux et moins susceptibles de changement et qui rend la justesse de l'échapement beaucoup plus durable. Il n'est point question dans ce que j'ai écrit, du nouvel échapement, ni d'une seule palette avec deux roües de rochets sur un même arbre, mais bien d'un échapement

 ordinaire

ordinaire avec des palettes nouvelles, par le soin que j'ai apporté pour rendre les frotemens plus doux et l'échapement plus durable.

Vous avez, sans soute, vû, Monsieur, l'échapement à deux rochets et une seule palette, dont parle M. Thiout; les experiences que nous en avons faites me mettent en état de faire voir que le jugement de M. Thiout ne sçauroit se soutenir.

Bien loin que cet échapement ait un défaut en ce que l'action du roüage ne s'exerce qu'une fois sur la palette en deux vibrations, vous reconnoîtrez sans peine que c'est en cela même qu'il est plus parfait, car la vibration qui se fait sans l'action du roüage, est exempte des inégalitez que la puissance motrice pourroit lui communiquer, il y a donc avec cet échapement, la moitié des vibrations, dont rien ne trouble la justesse, par consequent la Pendule doit être une fois plus juste.

La grandeur que M. Thiout reproche à la palette, et qu'il dit que je suis obligé de lui donner, pour reparer le défaut d'action sur la moitié des vibrations, pourroit en imposer à ceux qui n'auroient point vû cet échapement; mais le

reproche tombera bien-tôt, si l'on en fait la comparaison, avec l'échapement à deux verges dont les palettes sont presqu'aussi longues.

Quoique le roüage n'exerce son action sur la palette, ou pour mieux dire sur le Pendule, qu'une fois en deux vibrations, il lui communique cependant autant d'action que dans les autres échapemens ; car s'il ne l'exerce qu'une fois en deux vibrations, il l'exerce sur un espace double. De plus ; comme de deux vivrations il n'y en a qu'une où le roüage s'oppose au mouvement qu'il a communiqué à ce Pendule, il ne peut lui retrancher que la moitié du mouvement qu'il lui retranche dans les échapemens ordinaires, et par conséquent il en reste davantage au Pendule. La preuve s'en trouve tout naturellement, en ce que l'on peut avec cet échapement emplir les lentilles de plomb, pour les rendre plus pesantes et moins susceptibles du changement de resistance du milieu, sans craindre que la Pendule s'arrête, ce que l'on ne peut pas faire avec les autres échapemens. De plus ; cet échapement a moins de frotemens que les échapemens ordinaires, parce que l'on peut faire agir la dent du rochet sur la

palette,

palette, sous les plus petits angles qu'il est possible, et si on la fait un peu plus longue, c'est seulement pour que le branle du Pandule ne devienne pas trop grand.

Je passe donc à M. Thiout, que la palette est un peu plus longue que celle des autres échapemens; mais examinons si elle empêche la Pendule d'avoir toute la regularité.

Chaque jour qu'on augmente la puissance motrice d'un Pendule, les vibrations deviennent plus grandes, et lorsque les grandes vibrations sont moins de tems à se faire que les petites, l'on peut dire que l'échapement est mauvais, puisqu'il n'y a point d'autre maniere de rendre les vibrations isochrones, qu'en changeant quelque chose à l'échapement.

Lorsque les grandes vibrations sont plus de tems à se faire que les petites, l'échapement est toujours bon; car c'est ainsi que doivent être les vibrations libres, et c'est une preuve que les inégalités de la puissance ne trouble point la regularité des vibrations : Ce seroit pourtant un défaut si on ne pouvoit point les rendre isochrones par une courbe appliquée à la suspension du Pendule.

L'échapement que M. Thiout desaprouve est dans le dernier cas, en supprimant

la courbe qui est à la suspension, lorsque le ressort est au haut, la pendule retarde, et elle avance, quand il est au bas. Enfin les vibrations deviennent isochrones quand on remet la courbe à sa place. Dans tout ceci je ne vois rien qu'on ne doive approuver et même qui n'oblige à donner la préference à cet échapement. Vous voyez donc clairement, Monsieur, que le reproche que fait M. Thiout doit necessairement tomber.

L'attention qu'il a faite pour reconnoître la façon dont je m'y prends pour rendre l'action des grands ressorts plus égala, ne l'a pas mené au but, du moins pour la construction; car la maniere de la faire, qu'il croit la seule après la fusée, ne l'est point; il y en a au moins une seconde. Celle que soupçonne M. Thiout a un inconvenient; car si on fait passer la roüe d'arrêt entre la grande roüe moyenne et le barillet, ce barillet en devient plus bas, la puissance motrice diminuë, ce qui est toujours un défaut. Si la roüe d'arrêt ne passe point entre le barillet et la grande roüe moyenne, cette roüe moyenne devient plus petite, et par consequent ses dents trop foibles. Si on lui veut donner un nombre de dents convenable pour agir sur un pignon de huit

ou de dix, ou si on veut conserver la force des dents, on diminuë le nombre des aîles du pignon de longue tige, ce qui fait un autre défaut. On ne peut pas non plus noyer la roüe d'arrêt dans la roüe du barillet, comme M. Thiout le dit, elle est trop foible pour cela; et si l'on vouloit donner une épaisseur suffisante pour noyer cette roüe, la force motrice diminueroit également.

L'attention de M. Thiout a été plus loin, et ju qu'à nous apprendre qu'en faisant le premier pignon du mouvement plus petit qu'à l'ordinaire, et en grossisant les autres à proportion, on corrige les inégalités d'action du grand ressort; mais il n'a pas apparemment pris garde qu'on ne peut changer que la grosseur du premier et du second pignon, et que ce changement n'a aucun rapport avec l'action du grand ressort, quoiqu'il dise que plusieurs Horlogers se servent de ce moyen pour corriger les inégalités des ressorts, il me permettra de leur rendre assez de justice pour ne les pas croire capables de donner dans de pareilles erreurs.

A l'égard du bouton dont je me sers pour tourner le cercle d'équation sans ouvrir la porte, il faut qu'il y ait long-temps que je l'ai imaginé, puisque je l'avois

avant M. Thiout, et qu'il dit qu'il y a six ou sept ans qu'il l'a mis en usage.

Quoique ma Lettre soit déja bien longue, je ne puis la finir, M. sans quelques reflexions sur les Ouvrages que M. Thiout a donnés pour être de son invention. En 1727. il répandit dans le public un imprimé, qui commence par ces termes. *Thiout, Maître Horloger à Paris, connu pour avoir imaginé trois differentes Pendules d'équation, vient d'en finir une pour le Roy de Portugal, &c.*

De ces trois Pendules que M. Thiout dit avoir imaginées, il n'en a executé qu'une, et l'on a trouvé qu'il avoit agi sagement; car les projets des deux autres, qui ne different que par un petit retranchement, sont trop embarassés pour pouvoir raisonnablement en entreprendre l'execution. Les descriptions de ces deux projets que l'on trouvera, à ce que je crois, dans le Recueil que M. Gallon donne au Public des machines approuvées par l'Académie de Sciences, seront des preuves suffisances de ce que j'avance. A l'égard de la troisiéme, sûr de la réussite, par des raisons que je dirai ailleurs, il ne balança pas à l'executer, et il a toujours continué à faire ses Pendules d'équation sur le principe de celle ci.

La Pendule de M. Thiout a 5. aiguilles concentriques; une pour les secondes, deux, pour le tems moyen, et deux pour le tems vrai. Comme toutes ces aiguilles ont des queuës pour les mettre en équilibre, on voit dix rayons qui partent, tous du centre du Cadran, et qui font demander, quelle heure est-il, à ceux qui regardent cette Pendule.

M. Thiout met deux aiguilles pour le temps vrai; l'une, dit-il, pour les heures vrayes, l'autre pour les minutes et secondes vrayes: je ne crois pas que M. Thiout demande que l'on croye que sa Pendule marque les secondes du tems vrai, comme nos Pendules à secondes marquent celles du tems moyen; il faut seulement entendre par-là, qu'il a divisé chaque minute de son Cadran en 6. 10. ou 12. parties, pour avoir le tems vrai de 10. en 10. secondes, ou de 6. en 6. ou de 5. en 5. Ces aiguilles, dit M. Thiout, retardent ou avancent uniformement tous les jours de l'année, d'autant de secondes que fait le Soleil, suivant présisément l'équation. M. Thiout ne nous donne pas là une grande idée de la connoissance qu'il a du mouvement uniforme; car si ces aiguilles retardent et avancent sur celles du tems vrai, suivant l'équation, le retardement

et

et l'avancement qui leur arrive ne se fait pas uniformement.

Je ne comprends pas non plus que vous, M. et c'est une question à faire à M. Thiout, pourquoi il dit que les Pendules de nouvelle invention, qui ont été faites jusqu'à present, non point l'utilité de la sienne; car sans doute par ces mots, *toutes les Pendules*, il comprend toutes les Pendules à équation. Voici les raisons qui me font douter qu'il soit convaincu de ce qu'il dit. 1°. Dans toutes les Pendules à équation, on voit distinctement les heures et les minutes du tems vrai beaucoup mieux que dans celle de M. Thiout, car on ne sçauroit se méprendre aux aiguilles. 2°. La Pendule de M. le Prieur de S. Cernin, qui est faite avant celle de M. Thiout, marque les heures et les minutes du tems vrai et du tems moyen par 3. ou 4. aiguilles concentriques; ainsi voilà au moins une Pendule qui auroit dû empêcher M. Thiout de s'avancer si hardiment. Il y a plus, c'est que la Pendule de M. Thiout n'est qu'une copie de la Pendule de M. le Prieur de S. Cernin, autrefois Vicaire de S. Cyr, comme vous en allez être convaincu.

L'équation se fait dans la Pendule du Prieur de S. Cernin, et dans celle de

M. Thiout, par le moyen d'une cage qui tourne dans une heure sur un canon fixe au centre de la platine. Au pied de ce canon est un pignon fixe et aussi concentrique, et ce pignon engraine dans une des roües qui dépendent de la cage mobile ; les nombres sont disposés pour que la courbe d'équation fasse au dedans de cette cage un tour, tandis que la cage en fait 8760. ensorte que la courbe fait 8761. tours en 365. jours. Il y a dans ces deux Pendules un rateau dont le talon repose toujours sur la courbe, et comme ce rateau se meut avec la cage dans laquelle il est, et qu'il engraine dans la roüe de minute du tems vrai, il fait avancer et retarder cette roüe de minute suivant la construction de la courbe.

Voilà, Monsieur, l'idée generale que l'on doit avoir de ces deux Pendules; comme elles n'ont aucune difference dans le principe de leur composition, je ne vois pas comment M. Thiout peut se dire l'inventeur de la sienne, à moins qu'il ne se veuille faire un titre du changement qu'il a fait dans le nombre des roues et des pignons, comme de mettre quelques vis sans fin qui ne sont que des pignons de 1. en la place de pignons plus nombrés, que M. le Prieur a employés ; mais vous m'a-

voüerez, M. que c'est-là se dire Inventeur à bon marché.

M. Thiout dit que voyant ces Pendules bien reçûës, il s'est cru obligé, pour en augmenter la nouveauté et l'utilité, d'y ajouter les sonneries pour l'heure vraye; mais M. Thiout n'a aucun merite en cela, car en mettant la cheville qui doit lever la détente sur la roüe de minute du tems vrai, au lieu de la mettre sur celle du tems moyen, la Pendule sonnera le tems vrai. Il auroit pû se dispenser de nous faire part de cette addition prétenduë, dont personne n'est l'Inventeur.

M. Thiout nous dit que sa Pendule est plus conforme aux principes de la Physique et de la mécanique qu'aucune autre, en ce que toute la quadrature qui fait le sujet de cetre nouvelle construction, ne fait qu'un corps très leger qui est en équilibre et qui se meut sur un arbre fixe, ce qui procure au mouvement beaucoup plus de liberté que si la Pendule étoit simple. Il n'est point question de Physique dans la quadrature de M. Thiout; mais qui eût jamais cru qu'il eut entrepris de nous persuader qu'une cage à faire tourner toutes les heures, procure de la liberté à une Pendule: Voilà un Paradoxe de méchanique qui ne nous donne pas un pré-

jugé

jugé avantageux des lumieres de l'Auteur, et qui pourroit bien lui faire refuser la confiance qu'il demande par son imprimé. Cette cage, dit M. Thiout, est un corps très-leger, mais c'est pourtant une cage qui doit être assez solide pour être durable pour contenir les roües, et une courbe d'équation assez épaisse. Cette cage avec les roües, la courbe et le rateau, dont elle est chargée, ne sont donc pas si legers, ou n'ont point de solidité. M. Thiout met, dit il, tout en équilibre, c'est une attention qu'il est obligé de donner à une construction qui ne lui réussiroit point sans cela; ce n'est donc pas un merite dans sa Pendule, c'est une necessité. Mais examinons un peu ce corps en équilibre.

1°. La cage de M. Thiout est rivée à un canon qui tourne sur un autre canon, il faut du jeu pour ce mouvement, sa cage est toujours poussée d'un côté plus que de l'autre, à cause de l'engrainage dans le pignon fixe, et par consequent la cage construite en équilibre n'y est plus dans le mouvement.

2°. Le rateau change toujours de situation en suivant la courbe avec son talon, ainsi, à moins que le rateau ne soit lui-mêmê en équilibre dans la petite cage tournante, ce qui n'est point, la cage

ne sera pas toujours en équilibre. Je suis, &c.

PSEAUME XLIX.

Disposition qu'on doit apporter à la Priere.

LE ROI des Cieux et de la terre
Descend au milieu des éclairs ;
Sa voix comme un bruyant tonnerre,
Se fait entendre dans les airs.
Dieux mortels, c'est vous qu'il appelle ;
Il tient la balance éternelle
Qui doit peser tous les humains ;
Dans ses yeux la flamme étincelle ;
Le glaive brille entre ses mains.

Ministres de ses Loix augustes,
Esprits Divins, qui le servez,
Assemblés la troupe des justes,
Que les œuvres ont éprouvés ;
Et de ces serviteurs utiles
Separes les Ames serviles
Dont le zele oisif en sa foi,
Par des holocaustes steriles
A cru satisfaire à la Loi.

Allez, saintes Intelligences,
Executer ses volontés,

Tandis qu'à servir ses vengeances
Les Cieux et la Terre invités,
Apprendront à ces miserables,
Par des Prodiges innombrables,
Que le jour fatal est venu,
Qui fera connoître aux coupables
Le Juge qu'ils ont méconnu.

Ecoutez ce Juge severe,
Hommes charnels, écoutez tous;
Quand je viendrai dans ma colere
Lancer mes Jugemens sur vous,
Vous m'alleguerez les Victimes,
Que sur mes Autels legitimes
Chaque jour vous sacrifiez;
Mais ne pensez pas que vos crimes
Par-là puissent être expiés.

Que m'inportent vos sacrifices,
Vos offrandes et vos troupeaux?
Dieu boit-il le sang des Genisses?
Mange-t'il la chair des Taureaux?
Ignorez-vous que son Empire
Embrasse tout ce qui respire,
Et sur la Terre et dans les Mers?
Et que son souffle seul inspire
L'ame à tout ce vaste Univers?

Offrez, à l'exemple des Anges,

A ce Dieu, votre unique appuï
Un sacrifice de louanges,
Le seul qui soit digne de lui.
Chantez d'une voix ferme et sûre ;
De cet Auteur de la Nature
Les bienfaits toujours renaissans :
Mais sçachez qu'une main impure
Peut souiller le plus pur encens.

Il a dit à l'homme profane :
» Oses-tu, pécheur criminel,
» D'un Dieu dont la Loi te condamne
» Chanter le pouvoir éternel ?
» Toi, qui courant à ta ruine,
» Fus toujours sourd à ma Doctrine ;
» Qui malgré mes secours puissans,
» Rejettant toute discipline,
» N'as pris conseil que de tes sens ?

» Si tu voyois un adultere
» C'étoit lui que tu consultois ;
» Tu respirois le caractere
» Du Voleur que tu frequentois ;
» Ta bouche abondoit en malice,
» Et ton cœur paîtri d'artifice,
» Contre ton frere encouragé
» S'applaudissoit du précipice
» Où ta fraude l'avoit plongé.

» Contre une impieté si noire
» Mes foudres furent sans emploi,
» Et voila ce qui t'a fait croire
» Que ton Dieu pensoit comme toi;
» Mais apprens, homme detestable,
» Que ma Justice formidable
» Ne se laise point prevenir,
» Et n'en est pas moins redoutable
» Pour être tardive à punir.

Pensez-y donc, Ames grossieres,
Commencez par regler vos mœurs;
Moins de faste dans vos Prieres;
Plus d'innocence dans vos cœurs.
Sans une ame bien enflamée,
Sans la pratique confirmée
De mes preceptes immortels,
Votre encens n'est qu'une fumée
Qui deshonore mes Autels.

EXTRAIT du Memoire lû par M. de Reaumur à l'Assemblée publique de l'Académie Royale des Sciences du 5 May 1734. sur les diférens degrez du froid qu'on peut produire en mêlant de la Glace avec diférens Sels ou avec d'autres matieres, soit solides, soit liquides.

ON sçait qu'en mêlant de la glace pilée avec certains sels, tels que le Salpêtre et le Sel marin, ou le Sel de table, on fait naître un plus grand degré de froid que celui qu'avoit cette Glace ; qu'au moyen du froid produit par ce mélange on fait geler de l'eau dans les jours les plus chauds. C'est même l'expédient auquel nous devons ces liqueurs glacées que nous prenons avec plaisir en Eté et qui paroissent à présent en toutes Saisons sur les tables somptueuses ; Mais on ne sçait point encore assez quelle est l'efficacité de chaque Sel mêlé avec la Glace pour la production du froid. Quoiqu'on ait fait beaucoup d'expériences sur la production de ces froids, qu'on peut nommer artificiels, on ne sçait point encore de combien le froid qu'un Sel peut produire est plus grand que celui qui peut

être produit par un autre Sel, et quelle est la proportion la plus avantageuse dans laquelle chaque Sel doit être combiné avec la Glace. C'est aussi ce qui ne pouvoit être déterminé avec une sorte de précision, avant qu'on eut les Thermométres dont M. de Réaumur a donné la construction dans les Mémoires de l'Académie de 1730. Il falloit que les dégrez de chaud et de froid eussent été réduits à certaines mesures fixes; que les dégrez du Thermométre qui les désignent ne fussent pas pris arbitrairement comme ils le sont dans les Thermométres ordinaires. Dans ceux de M. de Réaumur, ces dégrez sont des portions connuës d'un volume connu, d'un esprit de vin connu : aussi plusieurs de ces Thermométres, placez à côté les uns des autres, s'ils ont été bien construits, marquent par un même nombre de dégrez la température de l'air.

On a donc dans ces Thermométres des instrumens propres à déterminer les dégrez du froid en mesures connuës. Les premiers que M. de Réaumur avoit fait construire étoient extrémement grands et par consequent difficiles même à manier. Il est parvenu à en faire faire d'aussi petits qu'on les peut souhaiter, et aussi exacts que les grands. Les

dégrez des uns sont proportionnels à ceux des autres. Les petits n'ont que huit à dix pouces de hauteur, et moins si l'on veut. Nous sommes encore obligez de rappeller ici qu'il y a sur ces Thermométres deux suites de dégrez ou de divisions, l'une qu'on peut appeller celle des dégrez ascendans ou des dégrez de chaud, et l'autre des dégrez descendans ou des dégrez de froid ; le terme, la ligne qui sépare ces deux suites est marquée par Zero. Lorsque la liqueur du Thermométre est à ce terme, elle n'a précisément que le degré de froid qui suffit pour geler l'eau ou pour empêcher la Glace de se fondre. Les dégrez qui sont au dessous de ce terme expriment des dégrez de froid de plus grand en plus grand que celui qui est simplement capable de geler l'eau.

Le Salpêtre est un des Sels de l'efficacité duquel on a le plus d'idée pour la production du froid. C'est à un nitre ou à un Salpêtre répandu dans l'air qu'on attribuë les plus grands froids : si la Glace se forme au milieu de l'Eté dans quelques cavernes souterraines, telles que la Grotte de Besançon, on veut que ce soit parce que les terres des environs sont imprégnées de Salpêtre. Les expériences de M. de Réaumur nous font beaucoup ra-

battre de cette idée qu'on s'étoit faite du Salpêtre, elles apprennent que le Salpêtre bien pur, bien rafiné, étant mêlé avec la Glace, ne peut faire naître qu'un dégré de froid de trois dégrez et demi plus grand que celui qui est capable de geler l'eau.

Si on avoit eu besoin de produire un grand degré de froid, on ne se seroit pas avisé apparemment de préférer le sucre au Salpêtre; on l'auroit dû pourtant puisque les expériences de M. de Reaumur apprennent qu'avec du sucre et de la Glace on fait naître un froid de 5 dégrez au-dessous de la congellation. Ces expériences doivent paroître curieuses; mais on auroit été assez porté à croire qu'elles ne sont que curieuses. M. de Reaumur a fait voir qu'elles ont des utilitez qu'on n'en auroit pas attendues. On a cherché et on a imaginé bien des moyens et bien des machines pour éprouver la force de la poudre à canon, parce qu'il importe extrémement de pouvoir s'assurer de la qualité des différentes poudres. Ceux qui sont le plus au fait de l'Artillerie sçavent cependant que malgré tous les genres d'épreuves qu'on a imaginés, il n'y en a pas encore une bonne qui soit connuë; on n'a pas pensé assurément que la meilleure maniere

déprouver de la poudre à canon fut déprouver le degré du froid qu'elle peut faire naître : c'est pourtant ce qui résulte très-clairement des expériences de M. de Reaumur. Le Salpêtre fait la base de cette poudre, elle est composée de trois parties de Salpêtre, d'une demie partie de charbon et d'une demie partie de souffre, c'est sur tout par la qualité du Salpêtre qu'on peut craindre que la poudre péche. L'opération de purifier, de rafiner le Salpêtre se réduit presque à en séparer un Sel de la nature du Sel marin ou du Sel de table avec lequel il est mêlé. Le Salpêtre est d'autant plus pur, plus parfait, qu'il contient moins de ce Sel. Or les expériences de M. de Reaumur lui ont appris que le Sel marin ou que le Sel qui altére le Salpêtre mêlé avec la Glace, est capable de produire un très-grand froid, un froid qui surpasse de 15 degrez celui qui suffit pour geler l'eau, au lieu que le Salpêtre bien rafiné ne peut produire qu'un froid de 3 degrez et demi plus grand que celui de l'eau qui commence à se geler. Delà il suit que moins le Salpêtre sera rafiné et plus le froid qu'il fera naître, étant mêlé avec de la Glace, sera grand. La plus sûre, la moins équivoque des épreuves du Salpêtre

tre est donc celle du froid qu'il peut produire. M. de Reaumur a trouvé qu'il y a du Salpêtre de la premiere cuite qui fait naître jusqu'à 11 degrez de froid. Enfin que d'autre Salpêtre n'en fait naître que 9. 8. 7. degrez plus ou moins selon qu'il a été rafiné. On voit bien que l'essai doit réüssir de même pour la poudre à canon, sur tout lorsqu'on sçait que le charbon pilé et le souffre n'augmentent point le froid de la Glace. Afin pourtant qu'il ne restât aucun doute sur le succès de cette épreuve, M. de Reaumur a fait faire de la poudre à canon avec du Salpêtre bien rafiné ; mêlé avec la Glace elle a produit 3 degrez et demi de froid ; il a fait faire d'autres poudres avec d'autres Salpêtres qui ont donné 7. 8 9. ou 10. degrez de froid selon la qualité du Salpêtre qui étoit entré dans leur composition.

Nous ne sçaurions suivre le détail des expériences que M. de Reaumur a faites sur toutes les diférentes especes des Sels, mais nous ne pouvons nous dispenser de dire quelque chose de celles sur les diférens Sels fixes ou alcalis et sur les cendres qui fournissent ces Sels, parce que les resultats de ses expériences peuvent être utiles à tous ceux qui font des liqueurs glacées dans les Pays où le Sel marin est

rare ou cher, et à ceux qui sont obligez de conserver leurs Glaces pendant des demie journées. Le Sel de Soude, les différentes Soudes elles mêmes, les potasses, les cendres gravelécs, le Tartre, en un mot, tous les Sels alcalis ou les cendres chargées de ces Sels sont capables de produire au moins un aussi grand degré de froid que le Salpêtre bien rafiné : quelques-unes mêmes de ces matieres produisent de très-grands froids et même superieurs à celui que le Sel marin peut produire. La cendre ordinaire, celle qu'on trouve dans toute cheminée où on a brûlé du bois neuf suffit pour faire des Glaces ou liqueurs glacées ; on ne sçauroit désirer une matiere à meilleur marché ; il est vrai pourtant qu'avec cette cendre on ne fera pas des Glaces aussi promptement à beaucoup près, qu'on les fait avec le Sel marin, qu'on sera obligé d'y employer plus de deux heures, mais cet inconvénient, qui n'en est un que lorsqu'on est pressé par le tems, est compensé par un avantage, c'est que la cendre conserve bien plus long-tems les Glaces qu'elle a faites que le Sel marin ne conserve celles qu'il a produites plus vîte ; c'est de quoi les raisons sont expliquées dans le Mémoire. La longueur d'un Extrait ne nous

permet pas de parler de toutes les différentes matieres qui augmentent le froid de la Glace avec laquelle on les mêle ; il y en a pourtant que nous ne pouvons nous résoudre à passer entierement sous silence. Il est bien singulier que la chaux qui s'échauffe si considérablement lorsqu'elle est humectée par l'eau, augmente le froid de la Glace avec laquelle on l'a mêlée. Les Physiciens sçavoient déja que l'esprit de vin, qui est une liqueur si inflamable, qui est tout feu, versé sur la Glace augmente son froid ; mais M. de Reaumur a trouvé qu'avec la Glace l'Esprit de vin versé dessus en certaines circonstances, on peut faire naître un froid excessif.

Il a cherché aussi à mesurer les degrez des froids qu'on peut faire naître au moyen des plus violens esprits acides, comme l'esprit de nitre et l'esprit de Sel : Ils peuvent produire des froids prodigieux : Celui que nous avons ressenti à Paris dans le mémorable hyver de 1709. n'eut fait descendre la liqueur du Thermométre qu'un peu au-dessous de 14 degrez, et avec ces esprits et par d'autres moyens indiquez, M. de Reaumur en produit des froids capables de faire descendre la liqueur à 25 ou à 26 degrez.

Si on affoiblit de l'Esprit de vin de la qualité de celui du Thermométre, si on mêle trois parties de cet Esprit de vin avec deux parties d'eau, cet Esprit de vin affoibli est encore plus fort que les meilleures eaux de vie, il ne sçauroit cependant conserver sa liquidité contre un froid de 24 degrez, il se géle sur le champ.

Les liqueurs inflamables et les liqueurs qui sont chargées de beaucoup de Sel sont celles qui se gélent le plus dificilement; mais M. de Reaumur a fait observer dans son Memoire, que la nature sçait composer des liqueurs qui nous semblent purement aqueuses, qui ne sont point inflamables, qui ne nous paroissent pas chargées de Sels, et qui cependant sont capables de soutenir de très grands froids sans perdre leur liquidité: Ce sont celles qui circulent dans les corps des insectes de tant d'especes differentes. M. de Reaumur a fait quantité d'essais pour connoître les degrez de froid qui peuvent faire périr les insectes de diverses especes qui peuvent geler leur sang. Si les degrez de froid de certains Hyvers sont supérieurs à ceux que certains insectes peuvent soutenir, et qu'ils sont exposez à soutenir, nous pourrons alors prédire

dire que ces Insectes ne nous incommoderont pas dans le resre de l'année ; c'est un détail curieux dont il a reservé la plus grande partie pour l'Histoire des Insectes. Il ne parle ici que de quelques especes de Chenilles, il en a trouvé des especes qu'un froid de huit degrez fait perir ; mais malheureusement il y en a une espece, la plus commune de toutes, et qu'il a aussi nommée la commune, parce que le nombre de ses individus surpasse dans le Royaume en certaines années le nombre des individus qui fournissent ensemble plusieurs milliers d'autres especes ; c'est cette espéce dont on voit des nichées sur les arbres lorsqu'ils ont perdu leurs feuilles. Ces Chenilles sont malheureusement constituées de façon que nous ne pouvons pas esperer qu'aucun froid nous en délivre ; quoique jeunes et petites, elles ont soutenu un froid de 18 degrez sans que leur sang se soit gelé et sans qu'elles ayent péri, c'est-à-dire, un froid au moins plus grand de quatre degrez que celui que nous avons eu en 1709.

Il n'est pas sûr même qu'un froid de huit degrez nous délivre de celles dont le sang peut être gelé par ce froid. La nature a appris à celles qui ne sont pas en

état de soutenir les plus grands froids de s'enfoncer en terre ; quelques-unes y entrent dès le Printems, d'autres y entrent en Eté ; elles s'y métamorphosent en Crysalides. Sous cette derniere forme elles restent pendant tout l'Hyver cachées en terre, d'où ces Insectes sortent au Printems sous la forme de Papillons.

Quand nous étendrions encore plus loin cet Extrait, il faudroit toujours nous résoudre à ne rien dire d'une partie des faits curieux et utiles dont le Memoire est rempli dès que nous ne donnerions pas le Memoire en entier.

Nous croyons faire plassir au Public, en profitant de cette occasion, pour lui apprendre que M. l'Abbé Nollet, qui demeure rue du Mouton près la Gréve, vis-à-vis les Pilliers du S. Esprit, s'est chargé de faire des Thermométres de toutes grandeurs sur les principes de M. de Reaumur. Personne n'étoit plus propre que lui à leur donner toute la précision qu'ils doivent avoir; la dexterité et le génie de M. l'Abbé Nollet sont déja connus par les Globes d'un pied de diamétre qu'il a fait graver, et qu'il débite depuis peu. Outre qu'ils sont les plus exacts de tous ceux qui ont paru jusques ici, ils sont vernis avec un goût et une

entente qui ne servent pas seulemenr à les embellir ; les vernis colorez bien menagez font paroître les Etoiles sur le Globe céleste comme elles paroissent dans le Ciel : les constellations ne s'y trouvent marquées qu'autant qu'il faut pour ne pas empêcher de bien voir les positions des Etoiles. Enfin M. l'Abbé Nollet exécute avec beaucoup d'art toutes les Machines et les Instrumens qui peuvent servir aux plus curieuses expériences de Physique, comme les Machines Pneumatiques, les Microscopes &c. Aussi depuis que M. Pitot est devenu Pensionnaire de l'Académie, c'est M. l'Abbé Nollet qui travaille dans le Laboratoire de l'Académie aux recherches et aux expériences qui lui sont prescrites par M. de Reaumur.

Ceux qui aiment la Physique seront encore bien aises d'apprendre que M. l'Abbé Nollet fait chez lui des cours d'expériences comme on en fait en Angleterre et en Hollande. Dans 18 à 20 séances il fait les expériences les plus singulieres et les plus propres à expliquer les principaux Phénoménes de la nature. Il commence un cours pour sept à huit Auditeurs et il est bien aise de n'en avoir pas davantage à chaque cours, afin que les

expériences puissent être mieux vuës et mieux entenduës par ceux aux yeux desquels on les expose.

LA PUISSANCE DE L'AMOUR,

ODE ANACREONTIQUE.

ENfin la sagesse m'éclaire ;
Je n'offrirai plus à Cypris,
Un encens qui n'a pour salaire ;
Qu'infidelités ou mépris.

Tel est à peu près le langage,
Que je tenois contre l'amour ;
Quand la Bergere qui m'engage,
Parut dans son galant atour.

Quel port ? quel air ? et quelle grace ?
Tout en elle m'a désarmé :
Mon cœur que je croyois de glace,
Ne fut jamais plus enflammé.

Dans un doux transport, je lui jure,
De vivre à jamais sous sa loi ;
Avec tendresse elle m'assure,
Qu'elle vivra toujours pour moi.

Elle a de notre amour extrême,

D'un baiser scelé les sermens ;
Les Dieux dans leur grandeur suprême ;
Goutent des plaisirs moins charmans.

Envain une morale austere,
Contre l'amour vient déclamer ;
Il n'est de mortel sur la terre,
Qui ne céde au plaisir d'aimer.

Par M. de Sommevel.

DISCOURS CRITIQUE, sur l'état des Sciences dans l'étenduë de la Monarchie Françoise, sous Charlemagne.

LEs Sciences ont leurs révolutions aussi bien que les Empires, il est un tems où elles sont florissantes, ce tems passé, elles ne font plus que languir ; quelquefois elles se relevent et se soutiennent avec assez d'honneur ; et quelquefois aussi elles tombent pour ne se relever jamais. Elles ont comme le Soleil leurs solstices et leurs périodes ; elles aiment à passer de climats en climats, et souvent après avoir éclairé quelques

contrées, elles se plongent, pour ainsi dire, dans l'abîme, et vont porter leurs lumieres à des peuples nouveaux. Ainsi après avoir autrefois parcouru les plus belles régions de l'Orient où elles prirent naissance, les vit-on passer dans la Grece d'où elles se répandirent dans quelques Provinces de l'Empire Romain ; et par tout elles éprouverent des changemens considérables er des alternatives, qui les firent souvent paroître sous des faces differentes.

Quelle est la cause de ces révolutions? est-ce l'influence des Astres? la température de l'air ou la qualité des esprits, dont nos corps sont animés et qui changent avec les générations et les aspects du Soleil ? tout cela peut y contribuer : mais tout cela n'explique pas d'une maniere assez sensible la cause de ces fréquentes vicissitudes ; il en est une plus simple, et qui servira de baze à tout ce que je dirai dans ce Discours. La Science est attachée au gout des peuples qui la cultivent, c'est le gout qui lui donne sa qualité, son prix, son excellence ; or le gout se conforme toujours au génie, le génie se regle ordinairement sur les maximes, et les maximes changent avec les circonstances des tems et

des

des lieux. D'ailleurs, et c'est ici le point capital, ce gout exquis, ce génie vaste et sublime, si nécessaires à la perfection des Sciences, sont des dons que le Ciel ne répand pas toujours sur la terre, et qu'il ne communique qu'à un petit nombre d'hommes privilegiez.

En faut-il davantage pour prouver que la Science doit se ressentir de l'instabilité propre à toutes les choses humaines? C'est sur ce plan, que je vais exposer aujourd'hui l'état où se trouvoient les Sciences dans l'étenduë de la Monarchie Françoise au tems de Charlemagne. Le gout pour lors étoit si corrompu, que jamais on ne put le rectifier, le génie tenoit beaucoup du barbare, et les maximes n'avoient rien de noble ni de délicat. Quel étoit donc l'état où se trouvoient les Sciences? Il ne pouvoit guere être plus pitoyable. Je n'en veux point d'autres preuves que ce qui nous reste de monumens de ces tems qu'on peut dire malheureux. Si ce que je dirai ne fait pas beaucoup d'honneur au siécle de Charlemagne, il en fera du moins à la verité, et c'est tout ce que je me propose dans ce Discours.

Depuis que les Gots, les Bourguignons et les Francs s'étoient établis dans les

Gaules, la ferocité de ces peuples barbares s'étoit communiquée aux naturels du pays, qui ne firent plus avec leurs nouveaux maîtres, qu'une même et seule nation. Nos Gaulois changerent de maximes en changeant de Souverains, la douceur de leur génie s'altéra bien-tôt, et du mélange qui se fit de leur sang avec le sang Germanique se forma un génie singulier plus barbare que poli ; les travaux Militaires qui furent assez long-tems leur principal exercice, firent disparoître avec le peu de politesse qu'on avoit puisé dans le commerce des Romains, le gout des Sciences et l'amour de l'étude ; on ne suspendit ces travaux que pour se jetter dans le sein de la mollesse ; les esprits incultes n'étant animez d'aucun noble motif s'énerverent bien-tôt, et l'on se plongea dans un assoupissement si profond, qu'il n'y eut que les désordres affreux dont les Sarazins d'Espagne inondérent la France sous Charles Martel et sous Pepin qui pussent les reveiller ; le besoin pressant et la necessité les animérent plutôt qu'une noble émulation ; la gloire avec tous ses appas ne pouvoit toucher des hommes à demi barbares ; elle auroit élevé les esprits en les polissant. On vôla tout à coup aux armes, on se couvrit de

sang

sang et de poussiere dans les champs de Mars, et personne ou presque personne ne songeoit à cultiver son esprit ; depuis l'embouchure du Rhône, jusques à celle du Rhin, des Alpes aux Pirenées, à peine pouvoit-on trouver quelques vestiges des Sciences ; il n'en étoit pas même resté la moindre trace dans ces belles Provinces (*a*) si fécondes autrefois en Sçavans Hommes.

L'Eglise depuis très-long-tems leur avoit servi d'azile, les Ministres des Autels étoient devenus les dépositaires de ces précieux Trésors : mais cette Eglise étoit elle-même entierement défigurée ; tout le Clergé croupissoit dans la plus profonde ignorance. Qu'il me soit permis d'exposer en peu de mots la triste situation où se trouvoit l'Ordre de l'Etat le plus Saint et le plus éclairé.. Les Chanoines suivant la regle de Grodegang leur Réformateur n'étoient obligez qu'à chanter les loüanges de Dieu, et le reste de leur tems ils devoient le donner au travail de leurs mains ; c'étoit toute l'occupation des plus réguliers ; la regle n'exigeoit rien davantage, et tout nous porte à croire qu'ils se renfermoient étroitement dans les bornes de leurs obliga-

(a) *Le Gaule Aquitanique et la Lyonnoise.*

tions. Les Moines malgré le premier esprit de leur Institut, avoient presque toujours fait profession de cultiver les Sciences ; ils s'étoient sur ce point conformez en Occident à la sage pratique des Orientaux, et leurs maisons étoient devenuës les Séminaires où se formoient les plus Saints et les plus Sçavans Ministres de l'Eglise : mais depuis près d'un siécle ces saintes retraites étoient, sur tout en France, le centre de l'oisiveté. Les Moines loin de s'enrichir des dépoüilles des Peres, dont ils étoient les possesseurs, se contentoient de les sçavoir lire et copier, les plus éclairez parvenoient jusqu'à les comprendre, aucun n'osoit prendre l'essor ni marcher sur les traces de ces grands Modéles ; le respect m'empêche de parler de l'Episcopat destiné particulierement à éclairer les peuples ; les Capitulaires de Charlemagne, et les Actes des Conciles Provinciaux qui se tinrent dans ces tems-là ne publient que trop la honte de ce Corps respectable. Pour tout dire en deux mots, le sel de la terre avoit perdu sa force, l'or s'étoit obscurci, les horreurs de la guerre, et la mollesse avoient, comme à l'envi, porté la désolation dans l'Etat, la corruption dans les mœurs, et la grossiereté

dans

dans les esprits. Achevons de mettre ce tableau dans tout son jour. Deux ou trois traits des plus marquez lui donneront cet air de ressemblance dont il a besoin pour être veritable.

Les beaux Arts sont, comme tout le monde sçait, une partie essentielle de la Science, ils en sont la baze et l'ornement. Ces Arts, fondés sur la nature, mais que la nature n'apprend pas, étoient presque entierement ignorés; on ne les enseigna dans aucun endroit du Royaume avant Charlemagne, dit une ancienne Cronique des Rois de France. *Ante ipsum enim Dominum Regem Carolum in Gallia nullibi studium fuerat liberalium Artium.* Appuïons un témoignage si fort et si décisif des preuves les plus autentiques; elles sont tirées des ordres réïterés du Prince pour l'établissement des Ecoles; je vais les exposer simplement telles qu'on les lit dans le Receuil des Conciles de France. Charlemagne au retour de son troisiéme Voyage d'Italie l'an 787, par une (1) Lettre circulaire adressée à tous les Evêques et aux Abbez (Lettre que je voudrois pouvoir rapporter ici toute entiere, mais que je me contenterai de citer plus d'une fois) leur recommande d'établir dans

(1) *Tome 2. Conc. Gall. p. 321.*

des

leurs Chapitres et dans leurs Monasteres des Ecoles où l'on forme la jeunesse à l'Etude des Lettres et à la pieté. Et par le Capitulaire soixante-douziéme d'Aix-la Chapelle, il veut que dans ces mêmes maisons on apprenne aux jeunes gens à lire, à psalmodier, à écrire, à compter, et les regles de la Grammaire. *Ut scolæ Legentium puerorum fiant psalmos * notas computum, Grammaticam, per singula Monasteria et Episcopia discant.* Les Conciles Provinciaux qui se tinrent sous ce même

* Notas. *Je crois qu'il faut entendre ce terme de l'Ecriture, pour deux raisons. 1°. Parce qu'il s'agit dans cet endroit de ce qu'il faut apprendre à la jeunesse ; il est fait mention de la lecture, de la psalmodie ou du chant, de la Grammaire ; pourquoi auroit-on obmis l'Ecriture également nécessaire à la jeunesse. 2°. Ces caractéres nets et distincts, qui sans jamais changer, diversifient par leur mélange les differens objets qu'ils représentent, n'étoient pas alors fort en usage ; ils n'étoient connus que des Sçavans ; Charlemagne lui-même, si nous en croyons Eginard, n'apprit que très tard et presque sans succès à les former.* Tentabat scribere. sed parum prosperè successit labor præposterus ac sero inchoatus. *L'Ecriture commune consistoit dans de grands traits informes, arbitraires pour la plûpart, et sujets au changement. C'est ce qui paroît par les anciennes Chartres et par quelques monumens lapidaires et metalliques, qui sont parvenus jusqu'à nous : sur quoi on peut consulter la Diplomatique du P. Mabillon.*

Empereur, les s'expliquent à peuprès dans les mêmes termes. Les Arts qui sont la partie des Sciences la plus simple et la plus facile, n'étoient donc pas enseignés; et par une suite nécessaire, ils étoient ignorez d'une nation qui n'avoit ni disposition pour s'y former de soi-même, ni la volonté de les apprendre. Que devons-nous penser des hautes Sciences, des Sciences abstraites et difficiles, si celles qui sont plus aisées, celles qui sont la baze, n'étoient pas connus. Encore un nouveau trait; il achevera de mettre ce que nous venons de dire dans la derniere évidence.

Les Langues sont l'instrument general des Sciences, l'organe de l'esprit, l'image de la pensée, l'interprete du goût, et le theatre où le genie se développe. La Langue Teutonique, rude et grossiere étoit celle de nos nouveaux Maîtres, conforme à leur genie; elle n'a rien de cette douceur ni de cette politesse que demandent les Sciences. La Grecque, harmonieuse, douce et énergique ne me paroît pas avoir été bien connuë au Sçavant Alcuin, et j'ai peine à croire sur le seul témoignage d'Eginard, Charlemagne l'ait jamais bien comprise; toutes les apparences combattent l'un et l'autre fait. La Langue Latine avoit été long-tems dominan-

te dans les Gaules, les Francs l'avoient adoptée pour les Actes publics ; elle étoit sur tout destinée aux Ouvrages d'esprit: mais cette Langue si noble, si polie étoit devenuë la proye du barbarisme, le genie et le tour de la Teutonique s'étoient glissés dans l'idiome Romain, et de cet alliage s'étoit formé un langage dur, sans cadence, sans pureté, sans ortographe. Il falloit, sans doute, qu'il fut défectueux au suprême dégré pour blesser les oreilles de Charlemagne, que l'on ne peut pas dire avoir été trop délicates.

Ecoutons ce Prince parler dans la Lettre que nous avons déja citée aux Evêques et Abbés, c'est-à-dire, aux plus Sçavans hommes de son Royaume. J'ai reconnu, leur dit-il, dans la plûpart des Ecrits que vous m'avez envoyés assez de justesse dans les sentimens, et beaucoup de grossiereté dans le langage; et j'ai compris que pour avoir négligé de vous instruire vous avez peine à exprimer les pieuses reflexions que vous avez puisées dans la Meditation. * Ce ne fut qu'avec le se-

* *Cognovimus in plerisque præfatis conscriptionibus vestris eorumdem et sensus rectos, et sermones incultos, quia quod pia devotio interius fideliter dictabat, hoc exterius propter negligentiam discendi, lingua inerudita exprimere sine reprehensione non valebat.*

tours des Maîtres de Grammaire qui vinrent d'Italie, qu'on épura la Langue Latine, et qu'on en banit les expressions Teutoniques dont elle étoit infectée; elles se refugierent dans le Romain ou Latin vulgaire, qui s'étant peu à peu purifié et poli est devenu depuis une des plus belle Langue du monde. Mais on ne réüssit pas à rendre à la Langue Latine sa beauté naturelle, on exprima toujours grossierement ce que l'on pensoit sans délicatesse. Il est inutile d'entrer dans un plus long détail; ce que nous avons dit est plus que suffisant pour prouver combien étoit triste la situation des Sciences quand Charlemagne entreprit de les rétablir. Voyons comment il s'y prit, quels Maîtres il employa pour seconder son dessein, quel en fut les succès.

Charles, surnommé le Grand, pour ses grandes qualités encore plus que pour ses grandes actions, fut un de ces hommes rares, que la Nature se plaît de tems en tems à former et sur qui la fortune, ou pour parler plus juste, la Providence divine, répand ses faveurs avec complaisance; genie superieur, hardi, ferme, pénétrant, il ne lui manqua du côté de l'esprit que ce que son siecle ne pouvoit lui donner, je veux dire la politesse et le

bon goût. Les vertus qui font les veritables Heros, sembloient nées avec lui; la magnanimité, la droiture, la prudence, la bonté, la Religion faisoient son caractere, et se déployoient dans toutes ses actions; Maître d'une partie considerable de l'Europe, cheri particulierement de ses Sujets, admiré de tout l'Univers, il songea encore à immortaliser son nom en banissant l'ignorance de ses Etats; entreprise glorieuse et digne du plus grand Prince qui fût alors au monde, elle auroit eu, sans doute, un succès entier et parfait, si le mauvais goût n'eût infecté les Maîtres aussi bien que les Disciples. Il se presenta des obstacles presques insurmontables, il ne s'en rebuta pas, il eut recours à sa prudence, et rien n'étoit au dessus de ses lumieres. Non content d'animer ses Peuples par son exemple et par ses bienfaits, il se servit encore de son autorité pour engager ceux qui par leur profession devoient avoir quelque teinture de Sciences à les cultiver, et à en faire part au reste de ses Sujets. Mais comment trouver dans toute la France des Maîtres capables de former la jeunesse? L'ignorance, la grossiereté avoient, comme nous avons dit, pénétré jusques dans le Sanctuaire, les moins ignorans étoient les

seuls

seuls qui pussent passer pour Sçavans, Charlemagne y pourvoit, et pour suppléer à ce deffaut, il rassemble de toute l'Europe ce qu'il pût trouver d'hommes versés dans les Sciences; il fait venir d'Italie le Poëte Théodulphe, Pierre de Pise, Grammairien; Paul Diacre, fameux Historiographe; le Pape Adrien lui envoye deux Maîtres de Chant, deux Antiphoniers et les sept Arts Liberaux, comme dit Eginard. Mais de tous les Ecrivains qu'il reçût dans ses Etats il n'en est aucun qui puisse être comparé au Sçavant Alcuin, Anglois de naissance et Saxon d'origine.

Alcuin étoit un de ces Sçavans qui remplacent par la multitude de leurs connoissances ce qui leur manque de perfection et de singularité dans le genie, Grammairien, Poëte, Rheteur, Dialecticien, Historiographe, Astronome, Théologien, il fut l'oracle de son siecle, et il merita de l'être; ce fut lui qui inspira l'amour des Lettres aux François, et qui contribua plus que personne à répandre ces semences précieuses, qui commencerent bientôt à fructifier. La Cour fut le premier théatre où il parut, et il eut la gloire de voir le Souverain et les Princesses ses Filles au nombre de ses Disciples.

A leur exemple toute la France pleine d'admiration pour son merite, conçût de l'amour pour l'étude, et tâcha de profiter de ses lumieres ; mais ce vaste genie n'eut ni assez de force, ni assez de sublimité pour s'élever au-dessus du mauvais goût de son siecle, il s'y laissa malheureusement entraîner, il y entretint ses éleves et par cette raison seule il laissa son Ouvrage imparfait. Pour le connoître il ne faut que jetter les yeux sur ses Ecrits, il s'y est peint lui-même ; on voit par tout un esprit fécond, mais âpre et diffus, une grande étenduë de connoissances, et peu de critiques, plus de subtilité que de politesse ; son stile n'est assaisonné d'aucun de ces traits nobles, vifs, et délicats, qui élevent l'esprit et qui le frappent par l'éclat de leurs lumieres ; il instruit sans persuader, il convainc sans plaire ; le travail paroît en lui avoir surpassé la nature, et l'art qui le forma étoit lui-même imparfait. On ne sçauroit cependant lui refuser la loüange qu'il mérite, d'avoir été par l'étenduë de son sçavoir le Photius des Latins ; moins poli, moins chatié, moins profond que le Patriarche Grec, il le surpasse de beaucoup par les belles qualitez qui font l'honnête homme et par les vertus solides,

qui

qui font le véritable Chrétien. Ce grand Personnage après avoir suivi la Cour pendant quelques années, se retira enfin à Tours auprès du tombeau de Saint Martin ; mais cette retraite ne fut pas pour lui un lieu de repos, il n'enfouit pas dans une honteuse oisiveté les talens qui l'avoient fait briller ; il sçavoit ce qu'il devoit à Dieu et à l'Etat ; ainsi rapellant dans cet aimable séjour ce qu'il avoit de connoissances, il s'appliqua de nouveau à former des éleves qui se dispersant dans plusieurs Monasteres de l'Empire François, renouvellérent les Sciences, et répandirent par tout l'esprit de leur Maître

Je n'entreprens pas de refuter ici l'opinion de quelques (a) Auteurs, qui ont prétendu qu'Alcuin avoit jetté les fondemens de l'Université de Paris, devenuë depuis si fameuse dans toute l'Europe, le silence des Ectivains de ces tems-là suffit pour en démontrer la fausseté. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce fut à Tours à Saint Denis en France, à Corbie, à Fulde, à Kichenou, et dans quelques autres Monasteres, que l'on commença dès-lors à enseigner les hautes Sciences ; on y enseigna aussi les beaux

(a) *Raban, Simeon, Sigulphe, Amalarius &c.*

Arts, et les Ecoles établies dans chaque Diocèse conformément aux Statuts des Conciles Provinciaux, et aux Capitulaires de Charlemagne, concourant à la même fin ; on vit bien-tôt les Sciences prendre une face nouvelle dans toute la Monarchie Françoise. Mais quel en fut le progrès ? à quel degré de perfection arrivérent elles ? c'est ce qui nous reste à examiner.

La suite pour le Mercure prochain.

****

REMERCIMENT de M. de Claville à M. de Boissé,

MADRIGAL.

QUand dans vos amusements,
Vous prétez des agremens
A mon Traité du mérite ?
J'aime fort votre eau benite,
Plus encor vos sentimens.
Mais, Boissé, votre suffrage,
En honorant mon ouvrage,
Lui fait perdre son crédit ;
Quand j'écrirois mieux qu'un autre,
Peut on gouter mon esprit,
Dès qu'on a connu le votre.

SECOND *Remercïment de M. de Claville à M. de Boissé.*

C'Est trop revenir à la charge ;
Vous me loüez en long, vous me loüez en large;
Votre Monsieur Purgon sera donc bien content,
Si je prends vos douceurs pour de l'argent comptant.
Mais il faut avec vous que mon cœur se décharge,
Je les avale en tremblotant ;
Je crains trop l'orgüeil ; et partant
Je mettrai, s'il vous plaît, mes deffauts à la marge.
Ah ! je n'ai que trop combatu ;
Tant de parfum de fraîche date,
Rappelle à mon esprit ce Vers de Tiridate ;
Il est comme à la vie un terme à la vertu,
Vous m'encensez par politesse ;
J'aimerois bien autant que ce fut par tendresse ;
En ce cas nous verrions beau jeu.
Aujourd'hui tout n'est que grimace ;
Quand l'esprit paroît tout de feu,
Souvent le cœur est tout de glace.
Boissé, je vous crois franc, incapable de fard ;
J'ai donc à votre estime une petite part ;
Il faut que je vous dédommage,
Mais vous ferai je un étalage
D'inutiles désirs et de vœux impuissants ?

Hé ! vous avez tout en partage.
Un autre point me décourage ;
Quand vous me chatoüillez par de si doux accens
Je ne puis démêler dans tout ce que je sens,
Ce qui me flate davantage,
De l'Encensoir ou de l'encens.

DERNIE'RE PARTIE de la comparaison des Philosophies de Descartes et de Newton.

JE ne puis justifier deux excès (*Cartes. Princip. part.* 4.) de la Philosophie de Descartes ; le premier, d'avoir poussé trop loin les effets de ses corpuscules ; comme d'émouvoir l'imagination de ceux qui dorment, ou même qui sont éveillez, en excitant des pensées qui avertissent des évenemens les plus éloignez, en faisant ressentir les grandes afflictions, ou les joyes fort vives d'un intime ami, les mauvais desseins d'un ennemi, et autres choses semblables. Le second d'avoir attribué à ses principes une certitude, non seulement morale, comme celle de l'existence d'une Ville de Rome mais une certitude métaphysique, fondée sur ce que les notions claires et distinctes ne peuvent nous tromper. Il est vrai que j'ai des notions claires et distinctes du systême de Descartes, mais comme d'une hypothese ingénieuse et brillante, et non comme d'une réalité.

Descartes a mal raisonné (*Princip. part.* 2.) pour prouver l'infinité du Monde. *En quelque endroit*, dit-il, *que nous puissions supposer les limites de l'Univers, nous imaginons encore au-delà*

des espaces, et par conséquent de la matiere, puisque l'idée de l'étenduë ou de l'espace renferme nécessairement l'idée de la matiere. La réponse est qu'au-delà des bornes du Monde materiel, il n'y a ni espace, ni étenduë, ni matiere. A la verité, nous ne pouvons pas connoître où sont placées ces bornes de l'Univers, mais nous concevons très-clairement que l'Univers ne peut être sans limites; et comme il est extensible de plus en plus à l'infini, il ne peut être étendu actuellement à l'infini.

Cette regle de mouvement posée par Descartes (*Princip. part.* 2.) qu'un corps perd autant de son mouvement, qu'il en communique, me paroît insoutenable. Le P. Daniel l'a refutée (*Voyag. du Monde de Descart.*) par l'exemple suivant. Une balle de Mousquet perd peu de mouvement et en communique beaucoup à l'aîle d'un moulinet qu'elle frappe, si les autres aîles sont égales, et l'essieu poli et bien proportionné; au lieu qu'elle en communique peu et en perd beaucoup, si les aîles du moulinet sont inégales et l'essieu rouillé ou trop gros. Il me semble très-vrai semblable et très-conforme aux experiences, d'établir pour principe que le mouvement se communique suivant la disposition des corps à se mouvoir à peu près comme le feu, lequel étant très-foible, cause de grands embrasemens dans une matiere fort combustible, au lieu qu'un feu très-ardent ne fait qu'une médiocre impression sur les matieres qui n'ont que très-peu de disposition à s'enflammer: et cette analogie du mouvement et du feu est d'autant plus naturelle, que le feu consiste dans le mouvement.

Je ne donne pas une grande confiance à cet autre axiôme de Descartes (*Princip. part.* 2.) qu'il

y a dans le monde une quantité de mouvement toujours égale. A la verité, il n'est pas impossible que cela soit ainsi, mais la preuve quil en apporte, n'a aucune force. *Nous ne devons pas*, dit-il, *supposer de changement dans les Ouvrages de Dieu, de peur de lui attribuer de l'inconstance.* Comme si la diversité admirable qui regne dans la Nature, qui consiste, selon toutes les apparences, dans l'augmentation ou dans la diminution du mouvement, n'étoit pas l'effet d'une providence toujours constante et uniforme, qui a voulu orner la nature par cette varieté. La même raison nous engageroit à dire qu'il y a toujours dans le monde une égale quantité de rondeur, de couleur et de toutes les autres sortes de formes et d'accidents; ce qui n'a aucune vraisemblance. L'analogie remarquée cy-dessus entre le mouvement et le feu, est fort contraire à cet axiome de Descartes; car il n'est pas probable que le feu doive diminuer dans une partie de la matiere, pour augmenter dans une autre.

C'est encore une défectuosité dans le Systême Cartésien, de supposer (*Princip. part 3. et 4.*) que la Terre, les autres Planetes, et même leurs Satellites ont été dans leur origine, autant de Soleils ou d'Etoiles; mais que le mouvement s'étant rallenti dans la matiere qui composoit ces Globes, ils sont devenus opaques, de lumineux qu'ils étoient; que leur activité et leurs forces ont été détruites, qu'ils se sont éteints et encroutez, pour ainsi dire; et que ne pouvant plus défendre leurs tourbillons contre la pression des tourbillons voisins, ils ont été assujettis â suivre le mouvement de celui où ils sont entrez. Il est plus digne de la magnificence de l'ouvrage, de penser qu'il a èté conservé tel, qu'il a été pro-

duit

duit au commencement, qu'il s'est fait differents amas de matiere compacte, et que ses particules s'étant liées ensemble, les Planetes en ont été formées dans les régions où elles se sont mises en équilibre avec les fluides de la matiere étherée; que ces Globes ont toujours été opaques et propres seulement à refléchir la lumiere, parce que leur matiere a admis dans ses interstices la matiere globuleuse du second élément, conjointement avec la matiere subtile du premier, et que le mouvement rapide de l'une a été calmé par l'autre; ce qui a empêché dès le commencement que ces Globes n'ayent été enflammez et lumineux par eux-mêmes, comme le Soleil.

Descartes, en suivant le même principe qui lui a fait placer au centre la matiere subtile pour en composer le Soleil; ou plutôt en continuant de s'écarter des principes de son mécanisme general et des loix du mouvement, par lesquelles il explique la pesanteur, dit que la matiere celeste (*Princip. part.* 3.) est plus déliée, à mesure qu'elle approche du Soleil ou du centre, et que les Planetes les plus denses et les plus solides en doivent être les plus éloignées. Il n'y a qu'à prendre la contre-partie du Systême de Descartes en ce point, pour lui rendre la régularité, la justese et l'uniformité.

Il faut se représenter le Soleil comme le plus vaste de tous les Globes, placé au centre du tourbillon et composé de la matiere la plus compacte, penetrée de la matiere subtile, qui remplissant tous ses interstices, y domine avec assez de force pour communiquer la rapidité de son mouvement à toute la masse du Soleil. Ce qui produit le feu le plus ardent, par la force de masse jointe à la force de vîtesse. Ce feu est en

même-temps le seul capable de porter le mouvement et la fécondité dans tout son tourbillon, et la lumiere beaucoup au delà, ainsi qu'il est nécessaire pour qu'il puisse être apperçû des autres tourbillons, sous la forme d'une Etoile.

De même que le fer rouge ou le charbon allumé ne s'élancent pas dans l'air par un mouvement semblable à celui de la flamme, parce que l'air qui les environne, conserve la force de sa pression à l'égard de leurs parties, qui s'y prêtent d'autant plus, qu'elles ont plus de masse ou de solidité; aussi la masse du Globe Solaire est contenuë dans ses limites par la répercussion de son atmosphere qui le presse de toute part. Ce Globe suspendu dans un parfait équilibre, très-disposé à tourner par le mouvement intrinséque du troisiéme et du premier élement qui le composent, est encore puissamment déterminé à une révolution sur son axe, par la répercussion qu'il éprouve dans toute sa superficie de la part de son atmosphere, en même-temps qu'il chasse de tous côtez la matiere globuleuse, et que ses rayons sont transmis par elle. C'est cette activité centrale qui fait tourner toutes les Planetes dans des temps differens en suivant la route de l'écliptique, du même sens et vers le même côté que le Soleil tourne sur son axe. Chaque Planete doit, suivant ce méchanisme, non-seulement décrire autour du Soleil les orbites dont je viens de parler, mais encore avoir une révolution sur son axe, causée par le mouvement intrinseque des trois élemens qui la composent, et par le mouvement exterieur du fluide ou de l'atmosphere qui l'emporte autour du centre commun.

Les taches du Soleil, par leurs divers aspects, ne laissent aucun doute qu'il ne tourne sur son

axe. C'est donc ce premier mobile, qui par sa révolution imprime à tout son tourbillon un mouvement du même côté; sçavoir, du Couchant par le Midy vers l'Orient. Les taches que les Astronomes observent sur les Planetes, font conjecturer, avec beaucoup de vrai-semblance, que leurs superficies plus denses en certains endroits et plus rares dans d'autres, sont, en consequence de cette inégalité, differemment affectées de l'impulsion des rayons solaires; ce qui peut être regardé comme un principe très-physique des aphélies et périhélies des Planetes, de l'apogée et du périgée de la Lune, et de sa latitude des deux côtez de ses nœuds.

Le premier élement s'insinuë par tout, mais il ne subsiste point seul, et il se convertit en parties globuleuses du second élement, ou en parties branchues du troisiéme. Ainsi aucun des trois élemens ne peut être épuisé, parce que leur conversibilité mutuelle répare tout ce qui se dissipe. L'uniformité de la Nature nous fait conjecturer que ce qui nous est connu dans le tourbillon de notre Soleil, est semblable par la construction, par le mouvement et par les Phénomenes, à ce qui se passe dans les tourbillons des Etoiles ou des autres Soleils garnis de leurs Planetes, comme le nôtre.

Il nous reste à examiner les difficultez qui concernent la pesanteur. Descartes l'explique par l'impulsion du fluide ou de la matiere éthérée.

La chute des corps ne peut venir de ce que l'atmosphere terrestre (*M. Privat de Molieres, leçon* 4.) circule plus vîte que la Terre. Huguens a crû que cette atmosphere alloit dix sept fois plus vîte que le Globe, Si cet excès de vîtesse du fluide circulaire étoit la cause de la pesanteur, la chute des corps seroit horizontale, au lieu

d'être perpendiculaire. Dailleurs il est très-certain qu'un mobile entraîné par le courant d'un fluide, doit, à la longue, aller à peu près aussi vîte que le courant qui l'entraîne.

L'explication Cartesienne de la pesanteur a été attaquée par cette objection très-forte, que les cercles décrits par le fluide circulaire diminuant toujours depuis l'équateur jusqu'aux poles, la force centrifuge, rapportée au mouvement circulaire du tourbillon, auroit des centres differens dans les cercles inégaux, et que les corps y seroient repoussez, non pas perpendiculairement au centre de la Terre, mais à des parties de son axe plus ou moins éloignées du centre; ce qui est contraire à l'experience, la chute des corps se faisant toujours dans la ligne du Zénit, à moins qu'il ne survienne quelque cause étrangere. Descartes, qui a prévû cette objection, a répondu (*Princip. part.* 4.) que quoique le fluide qui participe aux mouvemens journalier et annuel de la Terre, ait en general un mouvement circulaire, on doit neanmoins concevoir que toutes les parties de ce fluide se balancent et sont opposées l'une à l'autre, en telle sorte que leur action s'étend vers tous les côtez et que la résistance qu'elle éprouve de la part du Globe, donne parmi ces mouvemens en tous sens, une principale direction aux parties du fluide, suivant des lignes droites tirées du centre. Cette solution de Descartes n'est pas claire, il ne dit point de quelle maniere cette résistance de la part du Globe peut faire tomber les corps massifs perpendiculairement au centre. Voicy une hypothese qui me paroît lever la difficulté.

Suivant les loix du mouvement, la matiere globuleuse et la matiere subtile, qui ont beaucoup plus de force centrifuge que le troisiéme

élement, s'élancent en tout sens par des lignes droites ; et au milieu du fluide, dont la révolution en general est circulaire, une grande quantité de matiere globuleuse et subtile, conserve toujours un mouvement direct, autant que les interstices du troisiéme élement peuvent le permettre ; car l'impenetrabilité est une propriété de la matiere dans tous les Systêmes. La matiere subtile traverse même les tourbillons par un mouvement en ligne directe, avec encore plus de facilité (*Act erud. Lips. May* 1690. *p* 232.) que la matiere globuleuse qui passe necessairement d'un tourbillon dans un autre, pour que les Etoiles ou les Soleils des autres tourbillons puissent être apperçûs de celui où nous sommes. Ce sont ces mouvemens en ligne droite des matieres globuleuse et subtile, qui obligent les corps solides de tomber à plomb et perpendiculairement au centre de la Terre. Car ces élemens, qui ont beaucoup plus de mobilité, venant à se traverser et étant opposez en tout sens, ils obligent les corps solides qu'ils rencontrent de se précipiter par le côté le plus foible, qui est toujours perpendiculaire au Globe, parce que c'est le côté par où il arrive une beaucoup moindre quantité de ces matieres globuleuse et subtile. C'est ainsi que tout l'effort de la poudre à canon se fait par l'endroit qu'elle trouve le plus foible. Si les trois élemens qui composent la matiere ethérée ont differens mouvemens dans cette hypothese, cette diversité procede des loix même du mouvement.

La pesanteur (*M. Privat de Molieres, leçon* 4.) ne consiste qu'en ce que les corps pesants ont un plus grand nombre de leurs parties en repos. Le centre n'est point par lui-même une cause physique. Le nom de force centrifuge ne laisse pas d'être fort convenable à une plus grande mo-

bilité ; car quoiqu'elle soit indépendante du centre, la matiere la plus mobile repousse vers lui les corps solides.

Bien loin que la force accélératrice doive être moindre en raison inverse des quarrez des distances, elle doit être plus grande dans les couches voisines de la circonference, parce que ces couches sont bien plus rarefiées et qu'une matiere qui a beaucoup plus de mobilité, y abonde davantage, tandis que les couches inferieures ou voisines du centre sont beaucoup plus denses. Suivant ces principes, l'atmosphere voisine du Soleil doit etre (*Hartsoëk. rec. de piéc. Physiq. p. 37.*) un fluide plus épais que le vif argent, et les autres couches du tourbillon à proportion. Ainsi un corps doit se précipiter avec moins de vîtesse dans les couches inferieures près du centre, de même que les experiences journalieres nous apprennent qu'il se précipite avec beaucoup moins de vîtesse dans l'air grossier que dans le vuide pneumatique ; beaucoup moins vîte dans l'eau que dans un air grossier ; et si l'on suppose des fluides extremement épais, comme le vif argent ou l'or fondu, un corps a besoin d'une très-grande force pour les traverser.

Quoiqu'un fluide plus dense diminuë beaucoup la force accelerative dans la chute des corps, les Globes des Planetes doivent y circuler plus vîte, comme il arrive dans le périhélie, parce que plus le fluide est épais, plus son mouvement circulaire a de force, et que d'ailleurs les Globes des Planetes, dans leurs périhélies, reçoivent une impression plus active des rayons du Soleil.

On ne peut rien déterminer sur les forces acceleratives, soit à cause de cette extrême iffe-rence des fluides, soit parce qu'il est très-incertain (*Elem. de la Géom. de l'infin. part.* 2. §. 8) si

 la

la force motrice ne s'applique au corps qui doit être mû, qu'autant de temps précisement qu'il en faut pour le choc, ou si cette force s'applique continuellement au corps, le poursuit dans son mouvement et renouvelle à chaque instant son impression sur lui. Il paroît que dans le premier instant, où la force motrice trouve le corps en repos et lui donne un coup, elle doit lui imprimer une plus grande vîtesse que dans le second instant, où elle le trouve fuyant devant elle et se dérobant à son action. C'est neanmoins sur les principes d'une résistance toujours semblable du fluide, et d'une acceleration du mouvement uniforme et toujours proportionnée au temps, qu'est appuyée la celebre démonstration de Galilée, que les espaces parcourus sont comme les quarrez des temps et que la chute des corps graves suit la progression des nombres impairs, 1. 3. 5. 7. 9. &c. Comme on ne peut sçavoir rien de positif ni de la qualité des fluides éloignez, ni de la maniere dont la force motrice continuë d'agir sur le corps dont la chute est commencée, la prétenduë démonstration ne peut avoir de solidité.

J'avoüe que plusieurs de ces hypothèses s'accordent peu avec celles qui ont eu cours jusqu'icy dans les differens Systêmes. Mais elles sont vrai-semblables et satisfont à toutes les difficultez par lesquelles on s'est efforcé de détruire le Systême de Descartes, qui donne seul des causes vraiment physiques de tous les Phénomenes; qui a l'avantage de présenter l'idée la plus magnifique de la construction de l'univers, et dont on peut dire, ce me semble, que non-seulement il mérite la préférence sur toutes les autres Philosophies, mais qu'aucune n'est à portée de lui disputer. Il y auroit plusieurs réfléxions à

faire sur les autres parties de la Philosophie de Descartes, sur sa Métaphysique, sur sa Morale, &c. Mais nous ne nous sommes proposez que d'examiner son Systême de Physique, et dans la vûë seulement de le comparer avec la Philosophie Newtonienne ; car Descartes a encore cet avantage sur Newton, d'avoir embrassé une Philosophie generale, au lieu que Newton a borné la sienne à une explication du Systême du Monde par l'attraction, et à une Optique qui est restée imparfaite.

PARAPHRASE,

Sur l'Oraison de Jeremie, chap. V.

Recordare, Domine, quid acciderit nobis &c.

TOy qui lances sur nous les traits de ta justice,
Puissant Dieu, souviens toi de ta bonté propice;
Et n'abandonne pas en ce funeste jour,
Une Ville autrefois l'objet de ton amour:
Hélas! fut-il jamais de douleurs plus ameres,
Notre héritage passe en des mains étrangeres.
Le Ciel dont nous avons allumé le couroux,
Nous frappe en même tems de ses plus rudes coups.
Chassez de nos maisons, bannis de notre Ville,
Dans nos besoins pressants, nous n'avons point d'azile.

Dans un mortel ennui chacun coule ses jours ;
L'orphelin délaissé cherche en vain du secours ;
Le Pere voit son fils plongé dans la tristesse,
Sans pouvoir soulager la douleur qui le presse.
La veuve fond en pleurs, et réduite aux abois,
Appelle en soupirant la mort sourde à sa voix.
Redoublant nos travaux, ainsi que ses menaces,
Un barbare vainqueur insulte à nos disgraces,
Et par le dur refus de quelques gouttes d'eau,
Précipite nos jours dans la nuit du tombeau :
Enfin pour subsister, le Nil sur son rivage
Nous voit tomber encor dans un rude esclavage ;
Nos Peres ne sont plus, et leurs iniquitez,
Nous font souffrir les maux qu'ils avoient mérités ;
L'esclave devenu maître de toute chose,
Nous force d'obéir aux loix qu'il nous impose,
Et par surcroît de maux il n'est aucune main,
Qui nous puisse tirer de ce joug inhumain.
Irons nous parcourir les vastes solitudes ?
Le Ciel nous y frapa de ces coups les plus rudes ;
Quand nos freres tombants sous le fer du vainqueur,
Subirent de leur sort la derniere rigueur ;
C'en-est-fait de la faim ne pouvant nous deffendre,
Nos corps extenuez vont être mis en cendre :
Les femmes de Sion en ce jour malheureux,
Ont éteint du Soldat les impudiques feux,
Et par tout dans Juda, les filles désolées,

Elevent jusqu'au Ciel leurs clameurs redoublées.
Veux-tu, Peuple obstiné, par un cruel mépris,
Fermer encor l'oreille aux maux que je prédis :
Si tu suis désormais le panchant qui t'entraîne,
Ton espoir sera vain, et ta perte certaine,
Préviens donc tes malheurs par un prompt repentir,
Et le Ciel retiendra ses traits prêts à partir.

M. *Blanc, Prêtre Licentié en Theol. Hebdom. de la Cathédrale de Nîmes.*

REPLIQUE à la Réponse faite par M. le Gendre de S. Aubin, dans le Mercure d'Avril dernier, à l'objection concernant le Flux et Reflux de la Mer; inserée dans le Mercure de Mars dernier.

IL suffit de voir à la tête de la Réponse en question le nom de M. de S. Aubin pour juger de sa solidité et de l'érudition dont elle doit estre remplie. Cependant il me permettra de dire qu'elle ne me satisfait pas entierement, et que je crois qu'elle n'est pas une solution pour ma difficulté.

Il s'agit du mouvement annuel de la Mer dont j'ai attaqué l'explication, en

disant que la Lune ne répondant pas à un plus grand cercle de la Terre dans le tems des Equinoxes, que dans celui des Solstices, il ne doit pas y avoir de plus grande Marée dans l'un que dans l'autre cas.

La solution n'a pas paru difficile à M. de S. Aubin, et pour le faire voir il soutient que l'égalité de tous les grands cercles d'une Sphere n'est d'aucune considération dans l'espece présente, l'augmentation du Flux dans les Equinoxes étant causée par une pression plus perpendiculaire, au lieu que dans les Solstices la pression est fort indirecte, et ne fait que glisser sur les Eaux.

Il s'agit donc ici de sçavoir si la pression est plus indirecte dans le tems des Solstices que dans celui des Equinoxes. J'avouë d'abord qu'elle l'est fort dans le tems des Solstices par rapport au plan de l'Equateur, puisque, comme le remarque M. de S. Aubin, elle fait un angle fort aigu avec ce plan, mais je soutiens que cette pression n'est pas indirecte par rapport au plan, où elle se trouve quand elle répond à l'un des Tropiques, puisqu'elle répond au centre de la terre, comme on en convient : ce qui suffit pour que la pression ne soit pas plus in-

directe dans le tems des Solstices, que dans celui des Equinoxes ; et pour qu'il soit faux que cette pression ne fasse que glisser sur les Eaux dans le tems des Solstices, comme le dit l'Auteur de la Réponse.

M. de S. Aubin dit de plus que les Astronomes regardent la Terre, non comme un Globe exactement rond où tous les cercles sont égaux, mais comme un Ellypsoïde allongé vers les poles, ou comme un Spheroïde rehaussé sur l'Equateur. Le premier fait est en ma faveur, puisque le cercle qu'on tirera d'un Tropique à l'autre sera beaucoup plus grand que l'Equateur, si la Terre est un Ellypsoïde allongé : ainsi les Marées seront même plus fortes dans le tems des Solstices que dans celui des Equinoxes, ce qui est contraire aux observations. Le second ne me seroit pas si favorable, mais l'un et l'autre de ces faits sont fort incertains et on attend pour en être éclairci qu'on ait fait un voyage qu'on espere de faire l'année prochaine sous l'Equateur ; ainsi je crois qu'il est inutile quant à présent de raisonner sur des faits incertains ; je suivrai toujours, en attendant, l'opinion commune que la Terre est un corps à peu près rond.

Quant au dernier article où l'Auteur veut établir un nouveau Systême, comme il ne regarde pas ma difficulté, je me dispenserai d'en parler ici.

Pour le *Periælie* dont parle M. de S. Aubin dans sa Réponse, comme il est commun aux Equinoxes et aux Solstices, et qu'il peut arriver en tous tems, il ne fait rien à l'état présent de la question.

REPONSE de M. Servin, *à celle de Mlle* Malcrais de la Vigne, *inserée dans le Mercure de May dernier.*

MALCRAIS, pour arriver à l'immortalité,
Tu commenças ton vol sur les rapides aîles
De tes charmantes Hyrondelles;
Et dans cet ouvrage enchanté,
Tu nous fis voir les vives étincelles
Du feu de la Divinité
Qui dispense ses dons aux neuf Sœurs immortelles,
Par qui le Pinde est habité:
Depuis, mille brillans ouvrages
T'ont acquis les justes suffrages.
Qu'on s'empresse de te donner,
Comme un hommage légitime;

Et le Dieu de la double cime,
A pris soin de te couronner.
Cesse donc, trop aimable Fée,
De dire que tu crains l'envie et les jaloux;
Avec tant de Lauriers et la Lyre d'Orphée,
Tu dois rire de leur courroux.
Ne dis point que mes Vers serviront à ta gloire:
C'est trop vanter de si foibles accens;
Tu ne devras jamais qu'à tes rares talens,
Le rang qu'on te destine au Temple de Mémoire.

REMARQUE sur l'Origine du Jubilé de Lyon de la présente année 1734.

NE croyez pas, Monsieur, que je veuille rien contester sur le Jubilé de Lyon de la présente année, sur lequel il paroit un Livre nouveau. J'ai attendu pour répondre à votre question, que ce Jubilé fut ouvert, afin que ni vous ni ceux à qui vous ferez voir mes pensées ne m'inputiez point d'avoir voulu le combattre ou en diminuer le concours. J'ai lû attentivement le Livre imprimé sur ce sujet chez Pierre Valfray. On y traite la matiere dans toute l'étenduë qu'elle peut recevoir. Mais j'ai été surpris qu'on

n'y développât point ce qui peut avoir fait naître cette dévotion. On bâtissoit au milieu du quinziéme siécle le devant de l'Eglise de S. Jean de Lyon. Il falloit des sommes considérables pour achever cet édifice. Il fut naturel de recourir à Rome pour avoir des Indulgences en forme de Jubilé. On put donc les obtenir aisément l'an 1450. du Pape Nicolas V. et si elles furent attachées à la Nativité de S. Jean, c'est qu'alors on choisissoit à dessein le tems des plus grands jours de l'année, afin d'attirer des Pelerins de plus loin. Or comme les Indulgences Plenieres en forme de Jubilé, obtenuës en 1450. pour l'Eglise de Lyon, eurent leur premiere exécution l'an 1451. auquels la S. Jean concouroit avec la Fête-Dieu, les peuples crurent que cette concurrence, qui est rare, étoit la cause de l'Indulgence, quoiqu'elle n'y eut influé en aucune maniere, et il étoit d'autant plus facile de se persuader cela, que S. Jean-Baptiste est Patron de l'Eglise de Lyon. Ce concours prodigieux arrivé en 1451. se divulgua ensuite dans le Royaume : les peres le racontérent à leurs enfants sans oublier la circonstance de l'occurrence des deux Fêtes, remarquée par ceux qui avoient fait le voyage de

Lyon. C'est ce qui donna naissance à la tradition, qu'on fit revivre en 1546. lorsqu'il n'y restoit presque plus personne qui eut vû la premiere solemnité de 1451.

Comme ma coutume est de ne rien aporter sans preuve, je vous ferai part de la teneur d'une Bulle d'un semblable Jubilé que le Roy Charles VIII. et sa Sœur Anne de France obtinrent en 1485. pour porter les Fidéles à contribuer au rétablissement d'une Eglise Collégiale du titre de S. Etienne. Ne vous imaginez pas que ce fut à la S. Etienne d'Eté, encore moins à celle d'Hyver que le concours fut assigné par le Saint Pere, ce fut à la S. Jean de même qu'à Lyon, et ce concours devoit durer trois jours.

Omnibus et singulis utriusque sexus Christi fidelibus verè pœnitentibus et confessis qui Ecclesiam prædictam et quatuor altaria in ea sita per dilectos filios Capitulum ejusdem specificanda, annis singulis à primis Vesperis diei Nativitatis S. Joannis Baptistæ et inclusivè per duos sequentes dies pro primo usque ad occasum solis devotè visitaverint, et ad præmissum pium ipsius Ecclesiæ reparationis et instaurationis opus manus porrexerint adjutrices, eamdem prorsus et omnimodam plenariam anni Jubilei

 Indul-

Indulgentiam et peccatorum remissionem quam consequerentur, si ad urbem intra annum Jubilei hujusmodi cum contigerit illud advenire, personaliter venirent, et Apostolorum prædictorum Basilicas ac Lateranensem et Beatæ Mariæ Majoris ejusdem urbis Ecclesias statutis ad id per prædecessores nostros Romanos Pontifices diebus de vote visitarent, et alia caritatis et devotionis opera pro ipsius anni Jubilei Indulgentia consequenda exerceri solita exercerint, autoritate Apostolicâ tenore præsentium concedimus et largimur. Cela est suivi de la clause pour le pouvoir des Confesseurs, et après le style ordinaire, est la limitation du tems en ces termes : *Præsentibus post triennium à data præsentium computandis minimè valituris.*

Il ne vous sera pas difficile, Monsieur, de faire vos réflexions sur ce que je viens de vous raporter, et d'en faire une application aux Bulles qui ont dû exister pour Lyon. Je ne sçai si l'Ecrivain de 1666. ou celui de la présente année ont senti qu'il pourroit y avoir eû une semblable limitation dans les Bulles qui avoient accordé le Jubilé de 1451. Au moins il est visible qu'elles insistent fort sur la nouvelle vigueur que le Pape Sixte IV. leur a donnée en les confirmant ; et

peut-

peut-être avoient-elles besoin de cette formalité.

En conséquence de cette confirmation ou extension, il a été libre à un chacun cette présente année 1734. d'aller profiter de l'ouverture faite à Lyon des Trésors de l'Eglise, et je ne doute pas que le concours n'ait été encore plus grand que dans les années 1451. 1546. et 1666. Ces sortes de cérémonies vont toujours en augmentant. Vous en avez une preuve toute recente dans ce qui vient d'arriver à Orleans à l'Entrée du nouvel Evêque. Le nombre des prisonniers délivrez n'alloit autrefois qu'à cent ou deux cens, et maintenant il passe de beaucoup le nombre de mille.

Quoique l'édifice de l'Eglise de S. Jean de Lyon ne soit pas d'un entretien aussi onereux que celui de Nôtre-Dame de Paris, Nôtre-Dame de Chartres, Nôtre-Dame de Reims ou de Roüen, il n'est pas inutile que dans chaque siécle il y ait une année dans laquelle les Fidéles puissent contribuer comme par honneur, à l'entretien du bâtiment de cette Eglise primatiale des Gaules. Je dis *dans chaque siécle* en supposant qu'on ne touchera point à la réforme du Calendrier faite sous Gregoire XIII. selon laquelle l'Au-

teur a prévû chaque année de cette concurrence, jusqu'à-ce que nous ayons atteint l'an trois mille depuis Jesus-Christ. Car si on revenoit à l'ancien calcul usité depuis Jesus-Christ jusqu'à Gregoire XIII. on seroit quelquefois 247. ans sans voir cette concurrence. Au reste il n'y a rien à craindre de la discussion que j'aurois souhaité qu'on eut pû faire des Bulles primitives. Selon le calcul usité aujourd'hui, la Fête-Dieu n'arrivera le jour de Saint Jean, qu'en l'an 1886. auquel tems il est sûr que pas un de ceux qui lisent cette année ma petite observation ne sera sur terre, et très-probable qu'on ne songera guere à examiner l'origine de la chose, dont on sera encore plus éloigné de cent cinquante ans, qu'on ne l'est aujourd'hui.

A.... le 26 Juin 1734.

PORTRAIT

De Mlle P...

ENtreprendre, Iris, ton Portrait;
N'est-ce point être téméraire,

Puisque te rendre trait pour trait,
N'est pas une petite affaire ?
Toy, qui sçais le grand art de plaire,
Amour, pour un objet si beau,
La vraye image de ta Mere,
Anime et condui mon pinceau.
Déja je la vois, elle avance
D'un pas noble et majestueux ;
Et m'impose par sa présence
Un silence respectueux.
Mais bien-tôt ses levres vermeilles,
Formant un souris gracieux,
Vont apprêter à mes oreilles
Autant de plaisir qu'à mes yeux.
Tout ce que profere sa bouche,
Est rempli de grace et d'esprit ;
Je sens dans tout ce qu'elle dit,
Un je ne sçais quoi qui me touche ;
Son port, sa taille, son maintien,
Tout me parle à son avantage,
Et l'air doux dont elle prévient,
Se trouve peint sur son visage.
Des traits dont l'Amour fait un jeu ;
Un teint, tout de Lys et de Roses ;
Certains yeux vifs et pleins de feu,
De ces yeux qui disent cent choses,
Quand d'autres en disent si peu.
Mais parlons de son caractere,

Tout plein d'honneur et de vertu ;
Parlons du cœur le plus sincere
Que sur la Terre on ait connu.
Sa maxime est de toujours être
De l'humeur dont elle paroît,
Et telle qu'on la voit paroître,
C'est ainsi que toujours elle est.
Parmi tout ce qu'on lui voit faire,
Elle mêle de l'agrément,
Et par un certain enjoüement
Elle est toujours seure de plaire.
On n'en peut dire assez de bien ;
J'en dirois encore davantage,
Mais cette Belle n'aime rien,
Hélas ! n'est-ce pas grand dommage ?

D....

QUESTIONS élementaires et pédagogiques tirées du Livre intitulé : La Bibliotheque des Enfans, &c. *par M. D. Auteur du Systême Typographique.*

N°. 1. LEs Parens ne laissent-ils pas trop long-temps leurs enfans entre les mains inhabiles et légitimement suspectes des Domestiques ? Et comment des gens, la plupart sans éducation, vicieux, ignorans et mercenaires, peuvent-ils être chargez pendant si long-

temps d'un pareil soin, à moins qu'ils ne soient éprouvez et assujettis selon la méthode des Classes du Bureau Typographique ? D'où vient même que tant de parens donnent à leurs chevaux, à leurs chiens et à leurs oyseaux, les soins et l'attention qu'ils refusent à l'éducation de leurs propres enfans ?

N°. 2. Les Domestiques et les Parens même ne sont ils pas souvent le plus grand obstacle que rencontre un bon Maître, dans le plan d'une excellente éducation ? Et la difficulté de trouver de bons Domestiques et de bons Maîtres en fait de pédagogie, et sur tout pour enseigner selon la Méthode du Bureau Typographique, ne prouve-t'elle pas l'importance du choix que les Parens doivent faire des Maîtres, bien loin de s'en rapporter aveuglément à des témoignages suspects ?

N°. 3. Un grand Seigneur ne doit-il pas chercher pour ses enfans un bon Précepteur laïque et Philosophe, plutôt qu'un simple Latiniste Théologien ? Et en voulant, par œconomie, un Précepteur Aumônier, ne risque-t'on pas souvent de manquer l'un pour avoir l'autre ? Et d'où vient qu'aux dépens de l'éducation de l'Enfant, on prodigue pour la danse, pour la musique, &c. l'argent qu'on ne donne qu'avec peine pour l'institution et la formation de la premiere enfance ?

N°. 4. Que penser des Parens qui ne veulent pas faire pour leurs enfans plus de dépense qu'on en a fait pour eux-mêmes, et qui craignent que leurs enfans trop tôt instruits, ne leur deviennent à charge, ou qu'ils n'oublient trop vîte ce qu'ils auront appris si tôt ? La vie la plus longue n'est-elle pas trop courte pour ac-

querir

querir quelque perfection dans le moindre des Arts ? La diligence, la paresse ou l'indifference des parens sur cet article, n'influent-elles point sur la suite des études ? L'éducation donnée de bonne heure, est-elle plus nuisible à la santé de l'enfant, que l'indifference en fait d'instruction?

N°. 5. L'éducation differée et que l'on peut appeller *tardive* et *paresseuse*, a-t'elle quelque avantage sur celle que l'on peut nommer au contraire *diligente* et *hâtée?* L'une ou l'autre suppose-t'elle du danger pour les Enfans, et laquelle des deux en a plus ou moins à tous égards ? A quelque âge que ce soit, sont-ce les plaisirs ou les études qui tuent, ou la maniere dont on s'y livre ? Les amusemens cessent-ils d'être amusemens, dès qu'ils sont instructifs ? Un Enfant manque-t'il d'avertir quand les idées, les sensations et les objets l'incommodent ?

N°. 6. Y a-t'il à craindre pour la santé d'un Enfant, parce qu'il est enseigné de bonne heure, quoiqu'avec autant de douceur et de facilité que si on lui laissoit passer ses premieres années dans l'ignorance ? L'ignorance et l'oisiveté promettent-elles plus de vie et de santé aux enfans, que la culture du corps et de l'esprit, proportionnée à l'âge, aux forces et à la capacité de l'Enfant, selon la Méthode et le Systême du Bureau Typographique ? Les idées basses, communes, fausses et populaires, sont-elles plus salutaires à un enfant, que les idées nobles, vrayes et instructives ? L'augmentation reglée des connoissances est-elle nuisible par elle-même ? Et l'enfant le plus négligé est-il un seul instant sans en acquerir ?

N°. 7. L'enfant le plus volontaire et le plus gâté n'aquiert-il pas tous les jours, au hazard,

de nouvelles idées, de nouvelles sensations et de nouvelles connoissances à l'occasion des nouveaux objets? Et l'enfant peut-il augmenter ses connoissances que par la curiosité, par l'attention, par l'intelligence, par la memoire et à mesure qu'il sent, qu'il voit et qu'il entend? L'enfant même qui ne parle pas encore, n'est-il pas affecté, occupé et souvent malgré lui accablé d'idées et de sensations? En un mot, l'enfance vuide et affamée d'idées, n'en fait-elle pas une plus grande provision jour par jour, que l'homme le plus studieux?

Nº. 8. Quand on veut redresser un arbre, ou dresser et instruire quelque animal, ne profite-t'on pas de leurs premieres années? Pourquoi ne feroit-on pas de même à l'égard des enfans? Des enfans de trois à quatre ans ne sont-ils pas plus dociles, et, pour ainsi-dire, plus échos pour repeter, et plus Singes pour imiter, que des enfans de cinq à six et à sept ans? A quel âge donc peut-on et doit-on en general montrer à un enfant les premiers élemens des Lettres? La maniere de montrer à lire aux enfans est-elle indifferente, dans la seule idée qu'il suffit que tôt ou tard un enfant en vienne à bout? Un enfant de deux à trois et à quatre ans sera-t'il plus amusé et mieux instruit avec un petit livre, une touche, une page pleine de petits caracteres, et avec l'ancienne dénomination des lettres, qu'avec des cartes pour chaque lettre et pour chaque son de la Langue, soit qu'il ait un Bureau, soit qu'il n'en ait point?

N°. 9. L'enfant amusé, touché et instruit par la varieté des cartes sensibles, sur lesquelles chaque Lettre sera imprimée, par le jeu du Bureau Typographique, par l'exercice du petit A. B. C. La-

fin et du petit A. B. C. François de la Bibliotheque des Enfans, et cet enfant, sans alterer sa santé, ne fera-t'il pas plus de progrès que l'enfant garotté sur sa petite chaise et les yeux colez sur son Livre ? L'experience n'est-elle pas encore assez grande ? Peut-on justifier à présent les Maîtres d'Ecole indociles, prévenus et entêtez, qui ne veulent point quitter l'ancienne et la fausse dénomination des Lettres, pour faire usage de la nouvelle et de la veritable ; L'antiquité et la generalité d'une Méthode quelconque, prouve-t'elle sa superiorité sur toute autre Méthode possible ?

N°. 10 L'esprit méthodique et vrayement philosophique dans un Maître, n'est-il pas préferable à l'esprit érudit et plein d'éloquence qui ne sçait guere que parler sans raisonner ? D'où vient donc qu'il n'y a que les esprits prévenus ou anti-philosophiques contre le Systême du Bureau Typographyque ? Et que penser des Gouvernantes, des Valets de Chambre, et même des Precepteurs qui craignant que le Systême du Bureau ne leur enleve une partie de la gloire qu'ils attendent en suivant la Méthode vulgaire, inspirent à leurs Enfans du dégoût pour cette ingénieuse Machine?

Nº. 11. La faute des éducations manquées ne vient-elle pas ordinairement des Parens, des Domestiques, des Maîtres et des Méthodes plutôt que des enfans ? D'où vient que les enfans uniques, les aînez et les enfans les plus chéris, sont quelquefois les plus mal élevez ? Un enfant du commun, élevé par son Pere et sa Mere, faute de Domestique, n'a t'il pas souvent le bonheur d'être preservé des inconveniens et des vices de l'éducation des enfans riches et de distinction ? D'ailleurs les impressions paternelles

et les impressions de ceux qui donnent à boire et à manger aux enfans, de ceux qui passent la journée avec eux ne,sont-elles pas plus fortes que les impressions des Maîtres externes?

Nº. 12. D'où vient que les enfans les plus stupides apprennent sans regle lesLangues vivantes, plus facilement que les hommes les plus appliquez n'apprennent par regle les Langues mortes? Et d'où vient encore qu'il est plus aisé de rendre un enfant dévot, qu'il n'est aisé de le rendre sçavant, et pourquoi un enfant perd-il la pratique de la dévotion plus facilement que celle des Arts et des Sciences? La dévotion dispose-t'elle plus à l'étude des Sciences, que l'étude des Sciences ne dispose à la dévotion?

*A M. de M*** Fermier General, pour M. Ferré, Brigadier au Croisic en Bretagne, sur ce que son Capitaine General lui a interdit l'exercice de son Employ.* Par Mlle de Malcrais de la Vigne.

GEnereux de M***,
Malcrais, des Muses amie,
Très-humblement vous supplie,
D'user de compassion,
Pour Ferré gentil génie,
A qui, sans attention,
On fait interdiction,
De quoi? pas moins que de vie;

Car, si fortune ennemie
Lui fait altercation,
Et de sa Commission
Durement le congédie,
C'est le mettre à l'agonie;
Dautant que l'extrême faim,
Si ce qu'on dit est certain,
Est extrême maladie.
Mal il n'a fait, je parie,
J'en mettrois mon doigt au feu.
M * * *, pensez un peu
Que la Capitainerie,
En l'attaquant sur son jeu,
C'est Malcrais qu'elle injurie.
Si Ferré n'eût point été
D'une exacte probité,
D'une austere prud'hommie,
Mes Vers auroient-ils chanté
Son fameux Manteau mitté,
Dont en dépit de l'envie,
Le mérite illimité
Vole à la posterité?
La preuve est incontestable,
Que c'est à travers les trous
De ce Manteau respectable,
Que la vertu veritable
Doit briller aux yeux de tous.
Ami zelé du Parnasse,

M * * *, écoutez-moi,
Non, vous n'êtes point de glace,
Je le sens, je le prévoi,
Vous permettrez qu'on lui rende
L'usage de son emploi.
Ah! Ciel, quel chagrin pour moi.
S'il faut que mon Héros vende
Pour avoir un peu de pain
Sa celebre Houpelande;
Combien? peut-être un douzain;
Un Fripier dur et vilain,
Qu'un cruel profit échauffe,
Ne s'arrêtant qu'à l'étoffe,
Ne prisant pas un fétu,
Ses qualitez admirées,
Et sa puissante vertu,
Que mes Vers ont consacrées,
Proprietez, que jamais
N'auront étoffes dorées,
Ni les plus fins Vanrobais.
Dissipez l'affreuse peine,
Qui me trouble le cerveau.
Grands Dieux! quelle ame inhumaine
Peut ôter à Diogene,
Son Ecuelle et son Manteau.

Ce Placet a été répondu favorablement.

PREMIERES ARMES
préseniées à Monseigneur le Daupbin.

LA Ville de Paris ayant demandé au Roy la permission de présenter à Monseigneur le Dauphin ses premieres Armes, conformément à un ancien usage interrompu depuis quelque temps, le Corps de Ville, en Robbe de ceremonie, se rendit à Versailles le 6. de ce mois; et le Duc de Gevres, Gouverneur de Paris étant à la tête, il fut conduit avec les ceremonies ordinaires à l'Audience de Monseigneur le Dauphin. Le Corps de Ville eut l'honneur de présenter à ce Prince une Epée, un Fusil et deux Pistolets d'un travail parfait. Le Président Turgot, Prévôt des Marchands, porta la parole et complimenta Monseigneur le Dauphin, qui reçut avec beaucoup de bonté cette marque que la Ville de Paris s'est empressée de donner à ce Prince de son respect et de son zele.

C'est un droit aussi ancien que glorieux pour la Ville de Paris, de présenter aux Dauphins de France leurs premieres Ar-

mes ; soit récompense de son zéle et de son affection envers ses Princes, soit prérogatives flateuses pour la Capitale du Royaume, soit l'un et l'autre ensemble, elle a toujours joüi de ce privilége et a fait de cet avantage le premier de ses Titres. Aujourd'hui que dans la joye commune à toute la France elle voit croître sous de si heureux auspices Monseigneur le Dauphin, elle a encore en particulier celle de lui pouvoir rendre cet hommage, et elle a crû ne devoir rien oublier pour s'acquiter d'un devoir aussi flateur et aussi honorable pour elle.

Tout l'Ouvrage des Pistolets, est d'acier, enrichi partie de relief et de ciselure, dont tous les fonds sont d'or perlé, partie d or en raport et en bosse, dont les fonds sont d'acier : ce qui fait un contraste aussi agréable qu'il est riche. Les bois sont ornez de figures en or gravées en Taille-douce, et de filigrames d'or qui en font les accompagnements, et laissent à peine apperçevoir les fonds.

Sur l'un des canons de Pistolets on a representé en ciselure un Point du Jour, ou un Soleil naissant : c'est un jeune enfant sur la pente d'une coline, couché sur un gazon fleuri, au pied d'un arbre toufu. Il semble se réveiller et sortir d'un

doux

doux sommeil. Derriere la coline sort un Soleil, dont on n'apperçoit encore que les premiers raïons. Des deux côtez on voit des Palmes et des Lauriers qui se joignent, et s'entrelassent à leurs extrémitez, soutiennent une Couronne de Dauphin.

L'autre canon représente un jeune Hercule qui écrase, encore au berceau, les deux Dragons qui vouloient le dévorer. Sa force montre son origine; des Lauriers et des Palmes ainsi que sur l'autre canon, mais par des contours differens, vont se mêler ensemble par leurs sommitez, et sont terminez par une Couronne d'Etoiles. L'immortalité est la récompense de ses vertus.

La cizelure n'occupe que la moitié des canons; le reste est travaillé en or de rapport: on y a representé les quatre Parties du Monde, que ce Soleil Levant va parcourir et éclairer dans sa course brillante, et que ce jeune Héros doit remplir du bruit de ses exploits et de ses vertus. Il y a deux symboles de vertus sur chaque canon. Elles sont assises sur une Sphere du monde et representées sous les attributs et avec les caractéres qui leur sont propres. Au-dessus, sont deux cornes d'abondance renversées, qui répan-

dent toutes les richesses et les fruits que produit chacune des Parties de l'Univers. On voit aussi divers animaux selon la nature de ces diférentes contrées. Du côté de l'Europe on n'a pas oublié l'oyseau avant-coureur du Soleil : il tient un Lys en son bec.

Sur chacune des deux ovales des calottes, on a representé un jeune Héros; sur l'une il est debout, un arc à la main, sur lequel il s'appuye ; un Lion et une massuë d'Hercule à ses pieds ; derriere lui s'éleve un Palmier dont les branches se recourbent au-dessus de sa tête, et lui servent de Couronne. Sur l'autre il est appuyé sur un casque, et tient un javelot à la main.

Autour des calottes des Pistolets on voit Vulcain dans son antre, forgeant des armes pour ce jeune Heros ; le Dieu Mars les lui présente ; Minerve paroît avec les instruments, et les Symboles des differents Arts qu'elle met sous sa protection, et Mercure aîlé, le caducée à la main, est prêt à exécuter ses ordres. Chacune de ces Divinitez a ses trophées et ses attributs.

L'un des Porte-vis, représente le jeune Apollon qui tuë le Serpent Pithon Ce monstre déjà percé d'une

flèche mortelle, semble se rouler sur la poussiere, mordant le dard qui l'a blessé ; à l'autre on voit Eole, assis sur un rocher, qui commande aux vents et aux tempêtes de se calmer ; sous ses pieds est la caverne où ils sont renfermez.

Les sous gardes sont ornées par deux Zephirs aîlez qui portent sur leurs têtes une corbeille de fleurs. Les pontets sont soutenus d'un côté sur un Dragon aîlé, vuidé à jour, dont la queüe va, en se perdant par dessous, servir à l'autre côté de soutien et de base. Sur les pontets sont deux jeunes Cupidons, dont l'un renverse des cornes d'abondance, l'autre terrasse un Lion qu'il est prêt de percer d'un javelot. Le reste des sous-gardes est enrichi de differents trophées de guerre et autres ornements.

Sur les corps des platines sont deux Génies guerriers, dont l'un assis sur un tas de trophées, porte un faisceau d'armes, l'autre aussi au milieu de plusieurs instruments de guerre s'exerce à battre des timbales.

Sur le canon du fusil paroît un Dauphin, entouré de cornes d'abondance et de guirlandes de fleurs qui vont par differents contours se joindre par le haut à une Couronne de Laurier et de Chêne

entrelassez. Au-dessous est un jeune Achille qui court aux armes ; il tient d'une main une épée, et de l'autre il attache un bouclier d'un Palmier où sont attachées toutes les armes qui lui sont nécessaires pour combattre ; un riche trophée de guerre sert de Couronnement.

Tout cet Ouvrage est en relief ; le fond en est d'or perlé et occupe environ la moitié du canon. La visiere est composée de plusieurs coquilles accolées, la plûpart à jour et attachées les unes aux autres par des guirlandes de fleurs. Le reste est en or de raport avec une suite d'ornements et d'attributs convenables au sujet.

La plaque est à huit oreilles, toutes terminées par des coquilles de formes differentes ; sur le devant est un retour de chasse : un jeune Chasseur assis à l'ombre sur le gazon, foulant aux pieds un Sanglier qu'il a tué, tenant un fuzil à la main et entouré de ses chiens, se repose des fatigues de la chasse. Sous la plaque on a mis un Dauphin avec des palmes autour où sont attachées des armes, des ancres, des gouvernails, et au milieu un trident d'où pend une Couronne rostrale.

La platine représente un Triton sur le rivage de la mer, un Dauphin attiré par

la douceur du chant, se joüe sur les ondes d'où il semble sortir.

Sur chacun des côtez de la crosse du fusil est un Dauphin en or, gravé en Taille-douce, accompagné de quatre Génies de même ouvrage et de pareille matiere : l'un porte une Couronne de Dauphin ; l'autre une corbeille des plus belles fleurs ; le troisiéme, une Palme ornée de toutes les differentes Couronnes dont on récompensoit chez les anciens les differentes vertus ; enfin le dernier lui présente un gouvernail et un trident, comme des symboles de son Empire.

On n'entre pas dans un plus grand détail sur le reste des ornements de ces précieux Ouvrages, tels que sont les coquillages, rocailles, feüillages, architectures, frises &c. qui servent comme d'accompagnements et de bordures à tous ces differents tableaux, et qui, outre la richesse et la magnificence de l'ouvrage, sont encore nécessaires pour le contour et la forme des differentes piéces.

Le Sieur Laroche, Armurier du Roy, demeurant à Paris sur le Pont Marie, est l'Auteur de ces trois morceaux, dont l'exécution est admirable.

Toute l'épée est d'or et compose dans son ensem-

ensemble, un seul trophée d'armes, sans que cette idée exactement suivie dans toutes les differentes parties de cet Ouvrage, en change en rien la forme et les proportions ordinaires.

La Garde est composée de deux Boucliers, appellez dans l'antiquité, des *Pettes*, comme ils étoient d'usage sous le Regne et dans les Armées d'Alexandre le Grand: c'est une époque qu'on a crû devoir choisir entre plusieurs autres ; ces Boucliers étoient ornez de bas-reliefs et représentoient des fruits heroïques. Ils avoient pour la plûpart des têtes de Lions aux deux extrémitez ; on en a suivi en tout exactement la forme et le dessein. Dans les quatre bas-reliefs on a representé les vertus attachées à Monseigneur le Dauphin dès sa naissance.

L'un de ces Boucliers, du côté de la Lame, représente les vertus heroïques ; c'est un Hercule avec sa massuë et couvert de la peau de Lion ; il terrasse sous ses pieds l'Hydre qu'il a domptée et tient en sa main trois pommes du jardin des Hesperides ; à l'entour sont ses differents trophées et les divers travaux qui ont exercé sa valeur et illustré son nom.

Sur l'autre Bouclier et du même côté, est la gloire des Princes, accompagnée de leurs

leurs victoires, et le prix de leurs vertus: c'est une femme richement vetuë, ayant une Couronne d'or sur sa tête et en sa main droite une Couronne de Laurier; elle soutient de la gauche une forte et riche piramide; à ses pieds est un cornet d'abondance, symbole de la magnificence et de la generosité des grands Princes.

De l'autre côté et en dedans de l'un des Boucliers est representé une Minerve, Deèsse des Sciences militaires et des Beaux Arts, le Compas à la main; elle trace et mesure sur un Globe, un terrain convenable à fortifier une place de guerre; à ses pieds paroît sur un rouleau déployé, un Plan de fortifications, et dans le lointain on voit les dehors d'une forteresse entourée de palissades. Sur l'autre Bouclier parallele, est une Pallas, Deèsse de la guerre: elle tient une lance d'une main comme sur le point de combattre et de l'autre son Egide, elle est entourée de plusieurs instruments de guerre, au-dessus desquels on voit flotter dans les airs des Drapeaux et des Etendarts.

A l'endroit où se joignent les deux Boucliers on a placé un Globe terrestre qui sera un jour le théatre des vertus et des exploits de nôtre jeune Prince. Sur

ce Globe, malgré sa petitesse, on a régulierement tracé en relief les differentes parties de l'Univers ; ce Globe est surmonté par une massuë d'Hercule, du bas de laquelle s'éleve un faisceau de Palmes, qui, en l'entourant jusqu'au haut et la laissant cependant entrevoir par les differents jours et les differents vuides, forme la poignée de l'épée ; ce qui fait un ouvrage des plus légers et des plus délicats. Au haut de cette massuë est un Casque françois, et c'est ce qui forme le pomeau. Ce Casque est enrichi d'un mufle de Lion et d'autres ornemens en relief ; la visiere en est levée.

Une Palme gracieusement recourbée, se détachant par le bas des autres Palmes, va ensuite en remontant et en s'éloignant de la poignée, former la branche ; elle n'en forme cependant que la moitié. De la pointe sort une fleur de Lys à quatre faces, production plus belle que toutes les dattes fleuries dont elle est chargée ainsi que les autres Palmes. Une autre Palme qui descend d'en haut et de dessus le Casque, vient par un même contour la rejoindre et s'entrelasser, de telle sorte que couvrant toute la fleur de Lys, elle n'en cache rien.

Du bas de la poignée, sort un Dauphin

 des

des mêmes Palmes, au milieu desquelles il semble se joüer, et forme le tillon dans le même contour, à l'usage des Epées qui se font à présent. La Lame est aussi d'or, enrichie de moulures : elle a le même ressort qu'une Lame d'acier. Le Fourreau est d'écaille noire, incrustée sur un fond qui lui donne de la solidité et arrêté par deux moulures d'or très délicates ; toute l'écaille est piqué en or d'un dessein très-riche.

La Chappe, le Crochet et le bout de l'Epée sont des piéces si petites et qui laissent si peu de champ, qu'il n'a pas été possible de représenter des attributs, ni rien de symbolique. On a taché par des petits morceaux d'architectures, des palmettes, des entrelas, des filets, des canneaux de feüillages, et autres ornemens qui ont raport au sujet, d'y supléer, et on les a parsemez de plusieurs fleurs de Lys radieuses et vuidées à jour.

Ce beau morceau est de la main de M. Germain, Orfévre du Roy, si connu par la perfection de ses Ouvrages et par la délicatesse de son goût.

EPITRE A....

QUoy ? vous croyez, Cloris, que la haute sagesse,
Consiste à rebuter les vœux de vos amants !
Vous payez de mépris l'aveu de leur tendresse !
Vous traitez d'insensez tous leurs empressemens !
L'amour ne peut-il pas, quand la raison l'éclaire,
Lorsque sa flamme est pure, enfin qu'il est parfait,
Conserver des vertus l'aimable caractére,
Et n'avoir que l'honneur pour son unique objet?
Non ! ce n'est pas toujours un Dieu traître et parjure,
Et quoique d'ordinaire un Amant soit trompeur;
Son cœur sent quelquefois ce que sa bouche jure;
Et peut entretenir une sincere ardeur.
Distinguons dans l'amour differentes especes;
L'une dont le feu pur montre les vrais amans;
L'autre qui ne contient que de fausses tendresses,
Que d'infames désirs, de honteux sentimens;
Le véritable amour est une douce chaîne,

Qui sçait unir les cœurs, et que rien ne détruit ;
Un aimable panchant qui pour sa souveraine,
Reconnoît la raison qui toujours le conduit ;
Son bonheur, quoique simple, est cependant extrême ;
Quel plaisir est plus grand, plus parfait, et plus beau,
Que de dire cent fois, aimez moi, je vous aime ;
Ma tendresse pour vous ira jusqu'au tombeau :
Toujours nouveaux désirs de se voir, de se plaire ;
Vœux, serments, billets doux, douceurs, tendres discours,
Regards passionnez, aimable caractére ;
Voilà l'échantillon des sinceres amours.
La fatale discorde, avec la jalousie,
Ne traverse jamais leur tranquille union ;
Jamais de trahison, jamais de perfidie ;
Rien ne peut altérer leur tendre passion.
L'autre amour au contraire est rempli de caprices ;
Honteux, brutal, jaloux, il ne tend qu'aux plaisirs ;
Plein de faux sentimens, et plus encor de vices,
Même dans son triomphe il éteint les désirs.
Je vous aime, Cloris, mais de cet amour sage ;
Qui suit de la vertu les augustes leçons,

Qui considere moins les attrairs d'un visage,
Que les beautez d'un cœur ornez de mille dons,
Qu'en ma faveur aussi votre cœur se déclare,
De ce charmant aveu dépend tout mon bonheur :
Un cœur si vertueux ne peut être barbare :
Non, pour l'être jamais, il a trop de douceur.

RELATION de ce qui s'est passé à Monaco à l'occasion de l'arrivée de S. A. Honoré III. Prince de Monaco, et de son Avenement à la Souveraineté, sous l'Administration de M. le Duc de Valentinois, Pair de France, son Pere.

M. le Duc de Valentinois ayant mandé qu'il partiroit de Paris le troisiéme du mois de May pour se rendre à Monaco avec M. le Prince son fils, M. le Chevalier de Grimaldi, Gouverneur General de la Principauté, envoya le 21 May à Cannes, Ville Maritime de Provence, les deux Chalouppes de S. A. magnifiquement équippées, avec son Capitaine des Gardes pour les y recevoir; il fit embarquer aussi quelques Musiciens et Symphonistes pour amuser le

jeune Prince, pendant le petit trajet de Mer qu'il avoit à faire pour la premiere fois.

Le treiziéme, les Chalouppes ayant paru à la hauteur de la Place, le Canon commença à tirer et continua par une salve de 130 coups, au bruit de laquelle S A. entra dans les Appartemens de son Palais.

Tous les Bâtimens qui se trouverent dans le Port firent aussi une décharge de leur Artillerie, lorsque les Chalouppes y entrérent.

Le Corps qui compose le Magistrat et les Principaux de la Ville, suivis d'un nombre infini d'autres personnes, accoururent en foule pour se trouver au débarquement : il se fit aux acclamations de tout le Peuple qui marquoit son contentement par les démonstrations de la joye la plus parfaite.

A la premiere Barriere de la Ville le Prince trouva M. de Mongremier, Lieutenant pour le Roy dans la Place, avec le Comte d'Aunay, Colonel du Regiment de Vexin, et les Officiers de la Garnison qui s'étoient avancez pour le recevoir, et qui le complimenterent sur son arrivée. On entra ensuite dans la Place où toute la Garnison, qui étoit

sous les armes, rendit les honneurs dûs au Souverain de Monaco.

Le soir du même jour il y eut dans toute la Ville de grandes illuminations, des feux de joye, beaucoup de décharges d'Artillerie, et de feu d'artifice; tout le Peuple accourut en même tems sur la Place d'Armes au-dessous des fenêtres du Palais, applaudissant par de nouvelles acclamations, mêlées de danses, à l'heureuse arrivée de son Prince.

Le lendemain 14. le Magistrat s'étant rendu à l'heure marquée au Palais en habit de cérémonie, eut l'honneur de haranguer S. A. au nom de la Ville. Le Curé de l'Eglise principale, à la tête de son Clergé, fit la même chose. Toutes les Dames se présentérent ensuite pour saluer le Prince.

Pendant la journée ce ne furent que Fêtes, Danses et continuelles acclamations de la part du peuple assemblé dans la grande Place, vis-à-vis les Appartemens du Prince. Les feux, les illuminations et les réjoüissances continuerent tout le Samedy 15. jusqu'à minuit.

Le 16, jour destiné pour l'Entrée publique, S. A. sortit de la Ville sur les cinq heures du soir; et après avoir fait un tour de promenade, il revint sur ses pas.

Pen-

Pendant ce tems-là M. le Chevalier de Grimaldi, Gouverneur General de la Principauté, le Magistrat avec tout le Clergé précedé par la Croix, les Prêtres en surplis, le Curé et ses deux Assistans revêtus de Chappes, allérent à la rencontre de S. A. jusques à la premiere Barriere. Dès qu'elle y fut arrivée, le Chevalier de Grimaldi, en sa qualité, lui présenta les Clefs de la Ville dans un bassin de vermeil. M. l'Auditeur, Juge Principal et Chef du Magistrat, la complimenta sur son Avénement à la Principauté. Après ce cérémonial S. A. se mit à genoux sur un Prie-Dieu préparé; M. le Curé s'étant avancé avec ses Assistans lui présenta la Croix à baiser; et après qu'il eut recité les prieres prescrites par le Rituel Romain, S. A. se leva et se mit sous le Dais, porté par les Officiers de la Magistrature.

Dans le même tems le Clergé entonna le Pseaume *Benedictus Dominu Deus meus &c.* et S. A. se mit en marche, entourée de ses Gardes du Corps et des Gens de sa Cour, pour se rendre à la grande Eglise.

Toutes les Maisons des Ruës par où se faisoit la marche, étoient ornées de tapisseries. Il y avoit aussi trois grands Arcs de triomphe à des distances pro-

portionnées, ornez de figures Allegoriques, d'Emblêmes, de Festons &c. éclairez de quantité de flambeaux, et d'une infinité de bougies. La Garnison sous les armes étoit en haye, à droite et à gauche, de puisle premier Corps de Garde jusques aux Portes de la grande Eglise.

Cette Eglise étoit richement ornée par des Tapisseries de brocard d'or, de damas et de velours cramoisyqui alloient jusqu'à la voûte. Les illuminations répondoient à tout le reste ; outre les Lustres de cristal et la quantité de cierges dont toutes les Chapelles étoient illuminées, on en avoit placé trois cent sur le grand Autel.

S. A. étant entrée dans l'Eglise s'avança jusqu'au milieu du chœur et se mit à genoux sur un Prie-Dieu, placé sous un Dais qui étoit suspendu. Le Pseaume *Benedictus* étant achevé, le Curé officiant chanta le verset, *O Salutaris Hostia*, et dans le même temps on fit l'Exposition du Saint Sacrement ; il entonna ensuite le *Te Deum*, et la Place fit aussitôt une nouvelle salve de 24 piéces de canon. Après le *Te Deum* le même Officiant donna la Bénédiction par laquelle la cérémonie Ecclesiastique fut terminée.

Le Prince ayant alors quitté son Prie-Dieu, se mit de nouveau sous le Dais,

porté par les Magistrats et marcha ainsi jusqu'aux Portes de l'Eglise précedé par tout le Clergé ; et après avoir reçu un autre compliment de M. le Curé, il se rendit au Palais, entouré de ses Gardes du Corps et suivi par les Gens de sa Cour, aux acclamations réïterées de tout le Peuple. Il passa au milieu des Troupes de la Garnison qui continuoient à border la haye à droite et à gauche, et il reçut le salut accoutumé de la part des Officiers.

Dans ce tems-là, Mrs de la Ville firent couler quatre fontaines de vin, deux sur la Place et deux à chaque côté du premier Arc de triomphe. S. A. fit jetter de l'argent au Peuple, et en fit en même tems distribuer aux Troupes et aux Pauvres de la Ville.

Le soir du même jour, les illuminations, les feux de joye et d'artifice furent renouvellez dans toute la Ville, et on fit une autre salve de canon. La Fête finit par un grand repas donné au Palais, où les Officiers Majors de la Place et ceux de la Garnison furent invitez, ainsi que les principaux Habitans de Monaco. Ce jour-là se trouvoit heureusement celui de la Fête de S. Honoré, dont le Prince porte le nom.

Le 17, sur les cinq heures du soir S. A. assise sous un Dais reçut dans la grande Sale de son Palais le serment de fidelité de la part de ses sujets de la Principauté de Monaco.

Le soir toute la jeunesse de la Ville, pour marquer plus particulierement sa joye, fit dresser trois tables sur la grande Place au-dessous des fenêtres des Appartemens du Prince, et donna un grand souper qui fut accompagné de salves réïterées, de boëtes, de concerts, de voix d'instruments, de danses, avec un concours extraordinaire de Peuple.

Le 18 au soir, il y eut pareillement une grande réjoüissance au Port. Le Bâtiment armé qui sert de Garde-côte parut tout illuminé, tant le long de son bord, que sur ses vergues, ornées de flammes et de banderoles : plusieurs autres moindres Batimens, Chaloupes, Bâteaux &c. illuminez par des feux godronnez, firent entr'eux une espece de combat naval par des décharges de leur Mousqueterie, tandis que le gros Vaisseau répondoit de son Artillerie. Les feux de joye et d'artifices et les décharges de quantité de boëtes continuerent une grande partie de la nuit, le tout par un tems calme et à souhait.

Le 19 au soir, le Prince donna un

grand Bal au Palais, accompagné d'une magnifique colation.

Il se propose de faire également son Entrée publique à Menton, autre Ville de la même Principauté. Par les préparatifs qui s'y font, il est à présumer que S. A. n'aura pas moins lieu d'être satisfaite de sa réception, qu'elle vient de l'être à Monaco.

INSCRIPTIONS des Arcs de Triomphe, érigez dans Monaco à l'occasion de cette Entrée.

HONORATO III.

Monæci Principi optimo,
In ipso adolescentiæ flore
Maturo, augusti genitoris judicio,
Supremi Principatûs gubernaculis admoto,
Populus Monæcensis
Paternæ providentiæ applaudens
In signum grati animi, dulcisque sui amoris
Hunc triumphalem Arcum
Erexit.
Die XXVI. *Maii* M. DCC. XXXIV.

HONORATUS.

Tertius Nomine,
Sed nobilitate, ingenio, ac animi dotibus,
Nemini secundus

Principatûs dignitatem paternâ liberalitate collatam
Prematurè adeptus
Longam Populorum felicitatem promittit,
Si justæ magnarum rerum spei
Ab egregiâ ejus indole in omnibus excitatæ,
Anni juxtà communem votum
Respondeant.

HONORATUS III.

Primitias amoris Paterni,
Non tam naturæ beneficio,
Quam excelsis animi Dotibus
Et corporis formâ imperio dignâ
Promeritus,
Supremam Principis dignitatem
Ab optimo piissimoque Parente,
Antè diem ultrò sibi delatam,
Populorum felicitati ac gaudio ante diem
Studens
Triumphali pompâ non invitus
Ostentat.

TRADUCTION.

Les Habitans de Monaco applaudissant à la sage prévoyance paternelle, ont érigé cet Arc de Triomphe en l'honneur du très-excellent Prince de Monaco, HONORE' III. qui par le jugement reflechi d'un illustre Pere, est parvenu à la souveraine Principauté à la fleur de son âge, le 16. May 1734.

Honoré III. du nom, mais qui ne le cede à personne en noblesse, en esprit et par les belles qualitez de son cœur, parvenu avant le temps à la Principauté, par la pure liberalité d'un aimable Pere, promet à ses Peuples un bonheur constant et durable, si les années répondent aux grandes esperances que la beauté de son caractere a fait concevoir à tout le monde.

Honoré III. qui a mérité les prémices de l'amour paternel, moins par un bienfait de la Nature, que par les belles qualitez de son cœur, et par celles du corps, dignes du Trône, travaillant au bonheur des Peuples et occupé de leur prosperité, fait remarquer avec joye dans sa marche triomphale la dignité de Prince dont il est revétu, par la faveur et la grace du meilleur et du plus tendre de tous les Peres.

LE MARTYRE DE S. CYR,

fils de sainte Julithe, Patron de l Eglise de Nevers. Ode, *contenant Palinodie.*

N'Approche point, Esprit pervers,
Démon, Auteur des mauvais Vers;
Que ta fureur noire et perfide,
Pire que le fer homicide,
Pour jamais s'éloigne de nous;
Et que l'affreuse calomnie
Qui ternit la plus belle vie,
Ne porte point ici ses coups.

La verité seule sçait plaire
A ceux qu'une foi vive et claire ;
O, Foy, d'un vol audacieux,
Tu nous éleves jusqu'aux Cieux
Par tes Mysteres ineffables
Et ta sacrée obscurité ;
Vaut mieux que la sombre clarté
De nos lumieres périssables.

Les supplices n'étonnent pas
Ceux qui combattent sur tes pas ;
Leur sang pour toi coule sans peine ;
Et la mort la plus inhumaine
Semble avoir pour eux des attraits ;
Mais les précieuses Couronnes
Qu'à ces sacrez Guerriers tu donnes,
Seront durables à jamais.

Des Héros que l'Eglise enfante,
Je vois la Troupe triomphante ;
Je vois des Femmes, des Vieillards ;
Qui, marchant sous tes Etendarts,
Des Tyrans ont vaincu la rage ;
Je vois d'admirables Enfans
A qui la Grace avant les ans
Donne la force et le courage.

Quel est cet Enfant glorieux
Qui fixe sur lui tous les yeux ?
De la Foy Soldat magnanime,
Ou bien plus-tôt tendre Victime,
De mille coups il est percé.
Vers le Trône tournant sa face,
La Mere semble rendre grace
Du sang que son Fils a versé.

Tandis que les Bourreaux sur elle
Exerçoient leur fureur cruelle,
Julithe disoit, Cyr, mon fils,
De notre Dieu les ennemis
Triompheront de ton enfance;
Meurs tout-à-l'heure comme moi,
Et que ta mort soit de ma foy
Une seconde récompense.

Soudain ce Héros innocent,
Qui sçut triompher en naissant,
Répond: ô genereuse Mere,
Crains-tu que ton Fils dégenere,
Tyran, j'abhorte tes faux Dieux,
Fini ce fatal sacrifice,
Et que ta fureur réünisse
La Mere et le Fils dans les Cieux.

Ce discours rempli de courage,
Du Tyran excite la rage ;
Dans l'excès d'un transport nouveau ;
De Cyr il devient le Bourreau,
La terre au loin paroît sanglante ;
Pour une Mere, ce trépas,
Qui le croiroit ! a des appas,
Et Julithe enfin meurt contente.

Cyr, qui triomphes dans les Cieux
Illustre Patron de ces lieux,
J'admire ces Temples antiques,
Où sous de superbes Portiques,
Tu satisfais aux vœux de tous ;
J'apperçois devant tes Images,
Les Peuples rendant leurs hommages,
Et les Empereurs à genoux.

Si par des Vers pleins de licence,
Aux tiens on a fait quelque offense,
Ne nous défends pas tes Autels ;
La clémence des Immortels
Est le glorieux caractere,
Pour expier ces tristes Vers,
Reçois ceux qui te sont offerts ;
Puissent-ils calmer ta colere !

P. D. F.

BRIGADIERS D'INFANTERIE, *de la Promotion du* 20. *Février dernier.*

..... *de Molondin*, de Soleure, Capitaine au Régiment des Gardes Suisses.

Jean-Charles de Mesgrigny, *Comte d'Aunay*, Capitaine et Grand-Bailly d'Epée de la Ville de Troyes, Chevalier de l'Ordre Militaire de saint Loüis, fut fait Colonel d'un Régiment d'Infanterie, cy-devant Croy, en 1709. et réformé en 1714. après la Paix, à la suite de celui du Maine. Il obtint le Régiment de Véxin au mois de Juillet 1732.

Agathange Ferdinand, *Baron de Brun*, Marquis de Roche, en Franche-Comté, Chevalier d'honneur du Parlement de Besançon, Colonel du Régiment de Laonnois en 1710. réformé en 1714. eut celui des Landes le 19. Septem. 1730.

...., *d'Arros d'Argelos*, Colonel du Régiment de Languedoc, par Commission du 3. Septembre 1710.

Pierre de Beranger, Comte de Charme et du Gua, Seigneur de Vif, appellé le Comte de Beranger, d'abord Capitaine dans le Régiment de Leuville, Infanterie, puis Colonel du Régiment de Bugey, au lieu de Charles de Beranger, son frere, tué au Siege de S. Venant, le 24. Septembre 1710 fut réformé en 1714. et obtint le 3. May 1731. le Régiment de Vivarais.

.... *Magon de la Gielaye*, Colonel du Régiment de Berry, par Commission du 26. Juillet 1712.

Louis-François-Armand de Roye de la Rochefoucault, *appellé le Comte de Roucy*, et auparavant de *Marthon*, né au mois de Septembre 1695. Colonel-Lieutenant du Régiment de Conty, par Commission du 2. Décembre 1713. et fait Gouverneur de Bapaume, au lieu de feu Charles de Roye de la Rochefoucault, Comte de Blanzac, son pere, au mois de Septembre 1732.

Louis-François-Anne de Neufville-Villeroy, *Duc de Retz*, Pair de France, né au mois d'Octobre 1695. Colonel du Régiment Lionnois par Commission du 27. Février 1714. fait Capitaine des Gardes du Corps du Roy, en survivance du Duc de Villeroy, son Pere, le 12. Décembre 1716. Il est aussi Lieutenant General au Gouvernement du Lionnois, Forest et Beaujolois, et Gouverneur en survivance des mêmes Provinces.

François-Paul de la Croix-Chevrieres, appellé le Chevalier de *S. Vallier*, Colonel du Régiment de Bretagne depuis le mois de Juillet 1720. et auparavant d'un autre Régiment réformé en 1714.

Joseph Brunet de Rancy, entra en 1705. dans le Régiment des Gardes Françoises, où il fut successivement Enseigne, Sous-Lieutenant, Lieutenant et enfin en 1711. Capitaine-Lieutenant de la Compagnie Colonelle.

Maturin Grout, Seigneur de Princey, entra dans le Régiment des Gardes Françoises en 1707. où après avoir passé par les differens degrez, il fut fait Capitaine en 1715.

Alexandre-Charles de Chaumont, Seigneur de S. Jean *de la Forest*, entra dans le Régiment des Gardes Françoises en 1706. y fut fait Capitaine en 1716. et obtint une Compagnie de Grenadiers dans le même Régiment au mois de Juin 1729.

Pierre de Chambon, Marquis d'*Arbouville* en Beauce, Lieutenant de Roy dans l'Orleanois, entra dans le Régiment des Gardes Françoises en 1699. y fut fait Lieutenant en 1703. Ayde-Major en 1706. et Capitaine au mois d'Avril 1716. et eut une Compagnie de Grenadiers au mois de Mars 1730.

François-Antoine de Chabannes-Pionsac, Seigneur de la Palice, reçû Chevalier des Ordres de N. D. du Mont-Carmel et S. Lazare de Jerusalem, le 17. Décembre 1701. servit d'abord dans le Régiment de Navarre, et fut blessé à la bataille d'Hochstet en 1704. il entra en 1707. dans le Régiment des Gardes Françoises, où il fut fait Capitaine en 1716. et dont il fut reçû Major le 17. Janvier 1730.

Louis Neyret de la Ravoye, né le 27. Mars 1697. Mousquetaire du Roy, puis Colonel du Régiment de Ponthieu, par Commission du 17. Décembre 1715. reçû Chevalier des Ordres de N. D. du Mont-Carmel et de S. Lazare de Jerusalem, le 27. Août 1721.

Charles Philippes de Valois, Marquis de *Murcey*, élevé Page du Roy, en sa petite Ecurie, fut fait Colonel du Régiment de l'Isle de France, par Commission du 15. Février 1716.

Georges-Jacques de Clermont-Gallerande, dit le Comte de Clermont, Seigneur de S. Aignan, Verdigny, &c. Colonel du Régiment d'Auvergne, par Commission du 5. Juin 1716. et Inspecteur General d'Infanterie au mois d'Avril 1722.

Charles-Paul Sigismond de Montmorency-Luxembourg, *Duc de Chastillon*, né le 20. Février 1697. Colonel du Régiment de Normandie, par Commission du 24. Septembre 1716.

Charles de Rohan, *Prince de Montauban*, né

le 7. Août 1693. Guidon de la Compagnie des Gendarmes de la Garde du Roy, puis fait Colonel du Régiment de Picardie, au lieu de feu François-Armand de Rohan, Prince de Montbason, son frere, par Commission du 5 Septembre 1717. et Gouverneur de Nîmes, d'Alais et de S. Hyppolite au mois de Septembre 1722.

Victor-Alexandre, Sire et Marquis de Mailly, fait Colonel d'un Régiment d'Infanterie, cy-devant Montesquiou et auparavant Isanguien, par Commission du 15. Septembre 1717.

Louis-Charles de la Chastre, Comte de *Nancay*, Gouverneur des Villes et Fort de Pecquay en Languedoc, et Colonel du Régiment de Bearn, par Commission du 7. Décembre 1717.

Louis-François-Armand de Vignerot du Plessis, Duc de Richelieu, et de Fronsac, Pair de France, né le 13. Mars 1696. Colonel d'un Régiment petit vieux corps, cydevant Leuville, par Commission du 15. Mars 1718. cy-devant Ambassadeur extraordinaire auprès de l'Empereur, dont il eut sa premiere audience publique le 7. Novembre 1725. et dont il prit congé le 6. Septembre 1727. et reçû Chevalier des Ordres du Roy le premier Janvier 1729.

François-Ferdinand de Clermont-Chaste, appellé le Comte de Chaste, et cy-devant de Morges, fait Enseigne de la Colonelle du Régiment Dauphin étranger en 1712. et Capitaine dans le même Régiment en 1714. puis Colonel du Régiment du Luxembourg, par Commission du 15. Mars 1718. et Lieutenant de Roy de la Province de Dauphiné

Gabriel-Jerôme Comte de Bullion, d'Esclimont, Seigneur de Videville, Crespieres, Mareuil et Montainville, connu d'abord sous le nom de

Che-

Chevalier de Bonnelles, fait Colonel du Régiment de Provence, par Commission du 15. Mars 1718. et reçû Prévôt de la Ville, Prévôté et Vicomté de Paris le 31. Janvier 1723

Florent-Claude du Chastelet, Comte de Lomont, Marquis de Cirey, Capitaine dans le Regiment du Roy, puis Colonel du Regiment de Hainault, par Commission du 15. Mars 1718. Gouverneur de Sémur, et Grand-Bailly d'Auxois, aussi Grand-Bailly de Saar-Louis, pourvû de cette derniere Charge le premier Avril 1732.

Gabriel Simon, Marquis d'O, Colonel-Lieutenant du Régiment de Toulouze, par Commission du 15. Mars 1718.

Louis-Auguste de Rieux, appellé d'abord Chevalier et ensuite le *Comte de Rieux*, Colonel du Régiment du Perche, par Commission du 15. Mars 1718. par laquelle il est traité de Cousin par le Roy.

Charles-Louis de Lorraine, Prince de Pons et de Mortagne, Souverain de Bedeilles, né le 19. Novembre 1696. fit la Campagne de Hongrie en 1717. fut fait Colonel d'un Régiment d'Infanterie, cy-devant Boufflers Rémiencourt, par Commission du 15. Mars 1718. et fut reçû Chevalier des Ordres du Roy le 3. Juin 1724.

Michel Dreux, Marquis de Brezé, Grand-Maître des Cerémonies de France en survivance, Colonel du Régiment de Guyenne, par Commission du 15. Mars 1718.

Charles François Fréderic de Montmorency-Luxembourg, Duc de Piney-Luxembourg, et de Beaufort Montmorency, Pair de France, Prince d'Aigremont et de Tingry, Comte de Bouteville, de Dangu et de Luxe, Seigneur de Précy, né le 3. Décembre 1702. Colonel du Régiment

de Touraine, par Commission du 15. Mars 1718. et Gouverneur de Normandie, par Lettres du 27. Septembre suivant.

Henry de S. Simon, appellé le *Marquis de S. Simon*, né le 7. Septembre 1703. Colonel d'un Régiment d'Infanterie, cy-devant Sourches, qui lui fut donné le 14. Juin 1718. après la mort de Titus Bernard de S. Simon, son frere aîné, qui l'avoit obtenu le 15. Mars precedent. Il est frere puîné de l'Evêque de Metz.

..... *O-Brien*, Comte de *Clare*, Lord en Irlande, Colonel d'un Régiment Irlandois, cy-devant O-Brien, par Commission du 13. Octobre 1718.

..... *de Chastelard de Salieres*, cy-devant Capitaine de la Compagnie, Colonel du Régiment du Perche, Colonel d'Infanterie, par Brevet de 1718. et Ayde-Major General des Armées du Roy.

Louis-Antoine de Gontault, Comte de Biron, Colonel du Régiment Royal Roussillon, par Commission du 22 Avril 1729. avoit auparavant un Brevet de Colonel.

..... *Comte de Diesbach*, Colonel d'un Régiment Suisse, par Commission du 4 Janvier 1721.

..... *Lally*, Lieutenant-Colonel du Régiment de Dillon, Irlandois.

..... *Zuastro*, Lieutenant-Colonel du Régiment Royal Baviere.

..... *de Boiras* Lieutenant-Colonel du Régiment de Soissonnois.

..... *Desarmans*, Lieutenant-Colonel du Régiment de Quercy.

..... *de Rousset*, Lieutenant-Colonel du Régiment de S. Simon.

..... *de Torigny-Romillé*, Lieutenant-Colonel,

nel, Commandant un Bataillon du Régiment Royal Artillerie.

François de Chasteauneuf de Moleges, Lieutenant-Colonel du Régiment d'Orleans, Gentilhomme ordinaire du Duc d'Orleans.

..... *de Brun*, Lieutenant-Colonel du Régiment de la Couronne.

..... *de Louboy*, Lieutenant-Colonel du Régiment de Navarre.

Brigadiers de Cavalerie.

Joseph-Michel Sublet, Marquis de Lenoncourt, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, cy-devant Bartillac, par Commission du 15. Août 1706.

..... *de Pont de Rennepont*, eut au mois de Septembre 1706. un Régiment de Cavalerie, vacant par la mort de son frere aîné, tué au Combat de Castiglione, le 9. du même mois, et fut réformé en 1714. après la Paix.

Henry de Monchy, des Seigneurs de Senarpont, appellé le Marquis de *Monchy d'Hocquincourt*, Mestre de Camp d'un Régiment de son nom, cy-devant Vaudemont, par Commission du 15. Mars 1707.

Louis-Antoine Raigecourt, cy-devant Mestre de Camp d'un Régiment réformé en 1714. après la Paix.

..... *de la Roque*, fait Exempt des Gardes du Corps du Roy, au mois de Janvier 1706. eut depuis un Brévet de Mestre de Camp, et fut nommé le 15. Janvier 1720. pour commander le Détachement des 12. Gardes du Corps ordonnez pour accompagner jusques à Antibes la Princesse de Modêne. Il monta à une place d'Enseigne dans la premiere Compagnie des Gardes

du Corps, au mois de Novembre 1729.

. . . . *du Bourdet*, successivement Exempt des Gardes du Corps, Ayde-Major de Compagnie au mois de Janvier 1721. Enseigne, Lieutenant.

François-Charles de Monestay, Marquis de Chazeron, né le 12 Novembre 1697. Gouverneur de Brest, d'abord Cornette, puis Enseigne de la premiere Compagnie des Mousquetaires, ensuite Enseigne des Gardes du Corps au mois de Novembre 1719. et depuis Lieutenant.

. . . . . *de Bois-André*, étant premier Exempt des Gardes du Corps de la Compagnie de Charost, et Mestre de Camp de Cavalerie, obtint une Enseigne dans cette Compagnie au mois de Juin 1731.

Claude Aunet d'Apchier, appellé le Chevalier d'Apchier, né le 14. Juin 1693. d'abord Capitaine de Dragons dans le Régiment d'Orleans, ensuite Enseigne, puis au mois de Mars 1726. Sous Lieutenant des Gendarmes de la Garde du Roy.

Pierre-Claude de Fontaines, Seigneur de Nelcette, Ayde Major et Maréchal des Logis de la Compagnie des Chevaux-Legers de la Garde du Roy.

Pompone, Marquis de Réfuge, fait Guidon de la Compagnie des Gendarmes Ecossois en 1707. Enseigne de la même Compagnie en 1709. Mestre de Camp de Cavalerie par Brevet du 30. Mars 1710. et Sous-Lieutenant de la Compagnie des Chevaux-Legers Dauphins, au mois de Juillet 1723.

Henry-Louis Marquis d'Argouges, né le 20. Septembre 1689. reçû Cornette de la Compagnie des Chevaux-Legers d'Anjou en 1709. Enseigne

d'une autre Compagnie la même année, Sous-Lieutenant de celle des Gendarmes Bourguignons en 1710. et Capitaine-Lieutenant de celle des Chevaux-Legers de Berry le 15. Juin 1723. puis de celle des Chevaux-Legers Dauphins en 1728.

Cesar-Antoine de la Luzerne, Comte de Beuzeville, Seigneur de Houllebec et du Moulin-Chapelle, Mestre de Camp, Lieutenant du Regiment Royal des Cuirassiers, par Commission du 11. Janvier 1711.

Louis-René Sandrier de la Tour, Mestre de Camp d'un Régiment cy-devant Bellacueil, par Commission du 26. Février 1711.

..... *de la Coste-Beaucaire*, fait Mestre de Camp d'un Régiment cy-devant Mongon, en 1712. réformé en 1714. après la Paix, obtint celui de Lambesc le 13 Octobre 1730

..... *Marquis d'Estourmel*, Mestre de Camp, Lieutenant du Régiment de Toulouze, par Commission du 27. Mars 1714.

..... *de la Motte*, Lieutenant-Colonel avec Brevet de Mestre de Camp, puis Mestre de Camp d'une Brigade des Carabiniers.

Henry de Baudean, Marquis de Parabere, fait Mestre de Camp d'une Brigade des Carabiniers au mois de Novembre 1720.

..... *le Ragois, Marquis de Bretonvilliers*, Comte d'Avon, Lieutenant de Roi de la Ville de Paris, Mestre de Camp du Régiment Dauphin, par Commission du 5. Janvier 1716.

Michel de Forbin, Marquis de Janson, Baron de Villelaure, Seigneur de Manne, Mestre de Camp du Régiment de Bretagne, par Commission du 12. Août 1717. et Gouverneur des Isle, Citadelle, Château et Forts d'Antibes, Grasse et leurs dépendances.

Jacques-Louis de S. Simon, *Duc et Pair de France*, appellé le *Duc de Ruffec*, né le 29. Juillet 1698. fait Mestre de Camp d'un Régiment portant le nom de S. Simon, et cy-devant celui de S. Aignan, par Commission du 25. Septembre 1717. et nommé Chevalier de l'Ordre dë la Toison d'or le 20. Janvier 1722.

Armand Jean de S. Simon, *Marquis de Ruffec*, né le 12 Avril 1699. fait Mestre de Camp d'un Regiment portant le nom de Ruffec, et ci-devant celui de Villepreux, par commission du 26 Septembre 1717. et nommé Grand d'Espagne le 20 Janvier 1722.

Loüis-Gabriël Bazin, *Marquis de Besons*, né le premier Janvier 1700. fait Mestre de Camp d'un Regiment ci-devant de Livry, par commission du 15 Mars 1718. puis nommé Mestre de Camp du Regiment Dauphin étranger, le 29 Août 1719. et Gouverneur des Ville de Cambray et pays Cambresis en Survivance au mois de Janvier 1724. et titulaire par la mort du Maréchal son pere, le 22 May 1733.

Victor-Pierre-François Riquet, *Marquis de Caraman*, Baron d'Albiac, Seigneur de Roissy en France, Mestre de Camp du Regiment de Berri, par commission du 15 Mars 1718.

Loüis-Cesar le Tellier, *Marquis de Courtanvaux*, né le 2 Juillet 1695. reçu Chevalier de Malthe de minorité au Grand Prieuré de France, le 4 Mai 1697. porta d'abord le titre de Chevalier *de Louvois*, sous lequel il fut fait Mestre de Camp du Regiment Royal Roussillon, par commission du 20 Mars 1718. Il eut le 19 Avril 1722. une commission pour exercer la charge de Capitaine Colonel des 100 Suisses de la Garde du Roy, pendant la minorité du Marquis de

Montmirel, son neveu ; il en prêta serment entre les mains du Roy, le 26 du même mois.

..... *Comte de Berchini*, Mestre de Camp d'un Regiment de Hussarts, par commission du premier Mars 1719.

Jacques-Henri de Lorraine, Prince de Lixin, né le 24 Mars 1698. fait Mestre de Camp du Regiment de Lorraine, par commission du 6 Mars 1719. Grand'Maître de la Maison du Duc de Lorraine en 1721. et reçu Chevalier des Ordres du Roi, le 16 Mai 1728.

..... *Du Cup*, Lieutenant Colouel du Regiment de Vaudray, ayant brevet de Mestre de Camp.

De Caupene, Lieutenant Colonel du Regiment de Randan, ci-devant Lorges ; et auparavant Germinon, avec brevet de Mestre de Camp.

..... *De Maujeon*, Lieutenant Colonel du Regiment de la Mothe-Houdancourt, auparavant Villequier-Aumont, ayant brevet de Mestre de Camp.

Brigadiers de Dragons.

Michel-Ancel des Granges, fut d'abord Mousquetaire de la Garde du Roy, puis Capitaine de Cavalerie, dans le Regiment Royal Roussillon, servit en cette qualité en 1706. au Siege de Turin, où il fut blessé et fait prisonnier à l'attaque des Lignes le 7 Septembre, obtint au mois de Septembre 1707. le Regiment de Dragons de Guïenne sur la démission du Marechal de Montrevel, et fut reformé en 1714. après la Paix. Il devint au mois de Mars 1731. par la mort de son pere, Titulaire de la charge de Maître

des Cérémonies de France, dont il avoit la Survivance.

Louis Charles Armand Fouquet, *Chevalier de Belleisle*, autrefois Mestre de Camp d'un Regiment de son nom, auparavant S. Priest, reformé en 1714. après la Paix.

..... *Alexis de Coëtmen*. Il fut fait au mois de Juillet 1711. Mestre de Camp d'un Regiment vacant par la mort d'Olivier-Joseph de Coetmen, son frere aîné, qui avoit été tué le 12 du même mois à l'attaque d'un Corps des Alliez, près d'Arleux en Flandres. Ce Regiment fut reformé en 1714 après la Paix.

Etienne-Julien Locquet de Grandville, fait Mestre de Camp d'un Regiment ci-devant Lesparre, au mois de Janvier 1709. reformé en 1714.

Gabriël le Coigneux de Bellabre, né le premier Fevrier 1687. autrefois Mestre de Camp d'un Regiment de son nom, ci-devant Ranes, reforme en 1714

Loüis-Vincent, Marquis de Goësbriand, Mestre de Camp, Lieutenant du Regiment de Condé, ainsi appellé depuis 1724. ci-devant Goesbriand, et auparavant Foix et Fumarcon, dont il fut fait Mestre de Camp par Commission du 21 Fevrier 1714.

Charles-Amedée de S. Martin d'Aglier, Marquis de *Rivarolles*, Piémontois d'origine, Mestre de Camp reformé en 1714.

Loüis-François Crozat, *Marquis du Châtel*, en Bretagne, d'abord Cornette de la deuxiéme Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roy, puis Mestre de Camp du Regiment de Dragons de Languedoc, par Commission du 21 Janvier 1718.

De Cilly, Lieutenant Colonel du Regiment Colonel General, ayant brevet de Mestre de Camp.

SONNET.

VOus voulez un Sonnet, quelle étrange manie ?
Que cet ordre à mes soins impose un lourd fardeau :
Un esprit délicat veut du grand et du beau :
Hé ! le puis-je trouver dans mon foible génie ?
Il faudroit pour vous plaire une Piéce suivie ;
Où tout fut arrangé dans le gout de Boileau ;
Mais l'attendre de moi, c'est espérer de l'eau,
Au milieu des sablons de l'ardente Libie :
On ne me vit jamais dans le sacré Vallon.
L'Amour dans ma jeunesse étoit mon Apollon ;
Lui seul eut l'art d'ouvrir, et mon cœur et ma veine :
Dix-huit Lustres complets ont éteint son flambeau.
Je ne cultive plus ni Muse, ni Climene ;
Un soupir et deux Vers m'envoyeroient au tombeau.

CEREMONIE *faite à Bordeaux, lors de la Position de la premiere Pierre du Piedestal, sur lequel doit être élevée une Statuë du Roy &c.*

NOus avons été instruits un peu tard de cette cérémonie ; mais nous l'avons été avec exactitude, puisque c'est par le Procès verbal qui en a été dressé le même jour, et qui est conservé dans les Archives de l'Hôtel de Ville, dont une copie vient de nous être envoyée.

Personne n'ignore que la Ville de Bordeaux est une des plus importantes et des plus considerables Villes du Royaume, et que son Port, situé sur l'embouchure de la Garonne, est un des plus beaux de l'Europe, formant par sa disposition un point de veuë qui frape et un spectacle charmant

Cetre Ville, en profitant d'une si heureuse situation, a voulu faire deux choses dans ces derniers temps. Donner au Roy une marque éclatante de son zele, et se procurer en même tems un surcroît d'embellissement, qui répondît à celui qu'elle a receu de la nature. Elle fait construire une grande Place Royale ornée de Bâtimens magnifiques, prise dans

une bonne partie du terrain, occupé cy-devant par le Fauxbourg ou Quartier du *Chapeau Rouge*. Et c'est au milieu de cette grande Place que doit être érigée la Statuë équestre du Roy, en bronze, de 14 à 15 pieds d'élevation, sans le Piedestal, à laquelle travaille actuellement M. Lemoine de l'Académie Royale de Peinture et Sculpture, dont tout le monde connoît la capacité. La Ville de Bordeaux en fait aussi la dépense.

Lorsque cet auguste Monument sera posé et que la Place Royale sera dans son entiere perfection, nous ne manquerons pas de donner la Description de l'un et de l'autre, et d'apprendre au Public tout ce qui se sera passé à cette occasion.

Nous nous bornons aujourd'hui à ce qui concerne la cérémonie préliminaire contenuë dans le Procès verbal dont nous avons parlé, et dont voici les propres termes.

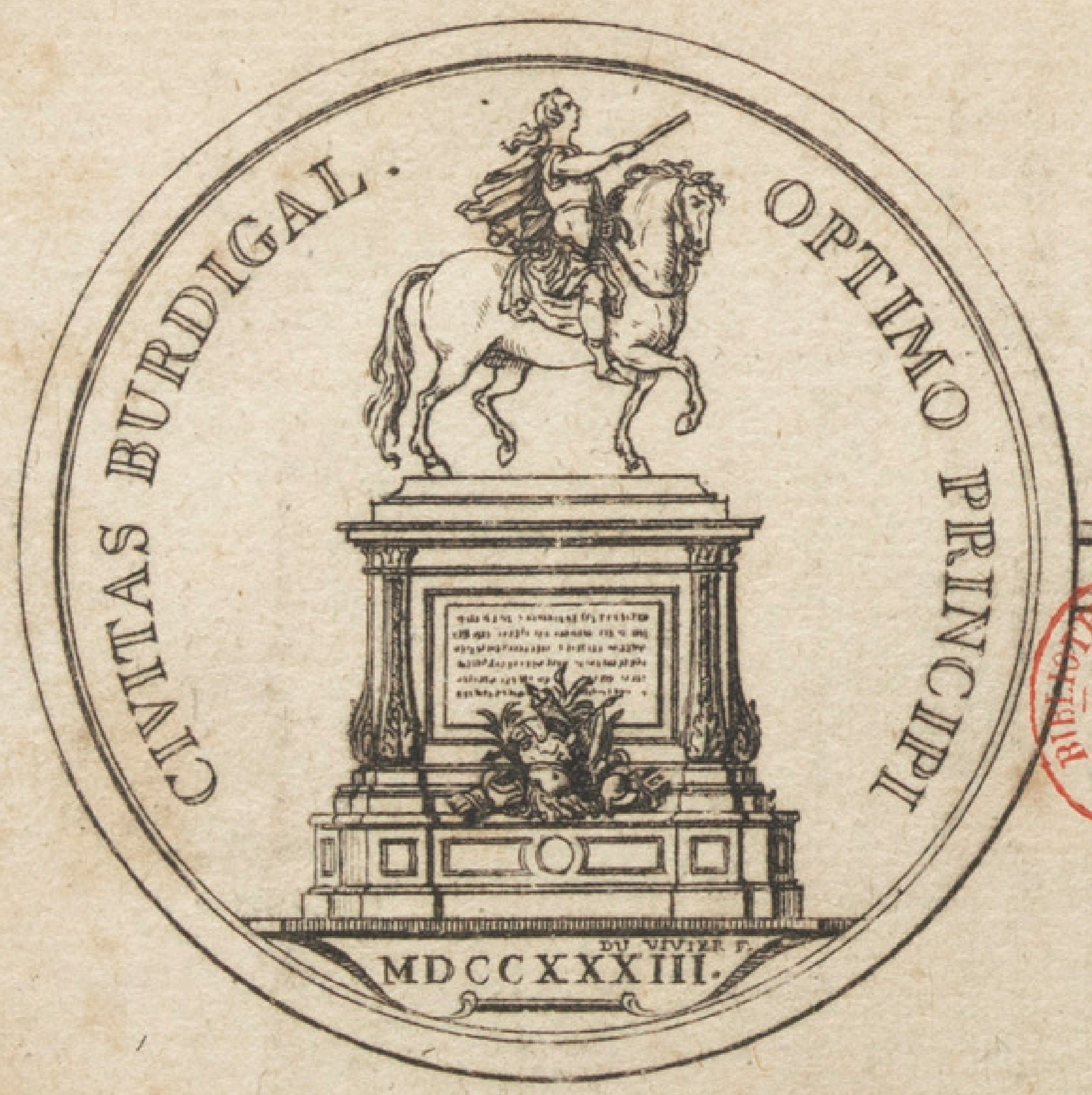
L'AN mil sept cent trente-trois et le huitiéme jour du mois d'Août, Mrs Joseph de Segur Chevalier, Vicomte de Cabannac, Baron d'Arsac et de Belfort &c. Sous-Maire : François Joseph de Galatheau, Chevalier, Baron de l'Isle de la Lande &c. Joseph Dupin, Ecuyer, Avocat en Parlement, Seigneur de la Maison Noble du Bauquet &c. Pierre Noël de Saincrit,

Ecuyer, Seigneur de la Maison Noble de Rouffiac: Pierre Borie, Ecuyer, Seigneur des Maisons Nobles de Poumarede, Fleury &c. Ecuyer, Avocat en Parlement, Pierre de Kater, Ecuyer, Jurats, Jean-Baptiste Maignol, Ecuyer Citoyen, Seigneur de la Maison Noble de Mataplane, Procureur Syndic, et Guillaume du Boscq, Ecuyer, Conseiller du Roy, Clerc et Sécretaire ordinaire de la Ville, revêtus d'une Robe de satin rouge et blanc, celle de M. le Sous-Maire doublée d'un drap d'argent, faites au sujet de la présente Céremonie, étant partis de l'Hôtel de Ville environ sur les six heures du soir, M. Claude Boucher, Chevalier, Seigneur des Gouttes Hebecourt &c. Conseiller d'Honneur au Parlement de Bourdeaux, Président Honoraire en la Cour des Aydes de Paris, Intendant de Justice, Police et Finances de la Generalité de Guyenne, à leur tête, se sont rendus avec leur Cortége ordinaire sur la Place Royale et dans le lieu où se bâtit le Piedestal, destiné pour placer la Statuë équestre de Sa Majesté, que cette Ville doit faire élever à son honneur et gloire; comme un précieux Monument de son amour, de son respect et de sa soumission; ayant fait leur mar-

che

che par la ruë Saint James, par celles des Ayres, Poisson Sallé, Saint Pojet, Sainte Catherine et par le *Chapeau Rouge*; les Troupes Bourgeoises au nombre de 12000 hommes, tous Chefs de Familles, étant sous les Armes, partie rangez en haye sur lesdites ruës, partie en Bataille sur la Place Royale: et après plusieurs décharges de Mousqueterie et de canon, tant de la Ville, que des Vaisseaux, qui avoient reçu pour cela les ordres de Mrs les Jurats, il a été placé au milieu du fondement du Piedestal de la Statuë, dans une Pierre creusée exprès, un coffre de plomb, dans lequel étoit un autre petit coffre de bois de cedre, garri en dedans de Satin bleu, orné d'un Galon d'or et dans icelui on a mis six Médailles, l'une d'or et les autres d'argent, représentant d'un côté l'Edifice de la Place Royale, et de l'autre, la Statuë équestre de S. M. sur lesquelles Médailles il a été mis un petit coussin de la même étoffe, aussi orné de Galons d'or, et au-dessus on a posé une Plaque de cuivre, sur laquelle sont gravez les noms de M. Boucher, Intendant, ceux de Mrs les Sous-Maire, Jurats, Procureur Syndic, et Clerc de Ville, et celui de M. Gabriël, Chevalier de l'Ordre de Saint Michel, Contrôleur

General des Bâtimens du Roy, son Architecte ordinaire, et Premier Ingénieur des Ponts et Chaussées de France, qui a donné les Desseins et conduit les Travaux de la Place Royale, laquelle se construit actuellement sur le Port de cette Ville. M. Boucher, Mrs les Sous-Maire, Jurats, Procureur Syndic, et Clerc de Ville, ayant mis, chacun selon son rang, un peu de mortier sut la premiere Pierre, et donné quelques coups de marteau, tout cela au bruit des Tambours, des Trompettes et des décharges de Mousqueterie et de canon, souvent réïterées, ils ont mis le feu à un grand Bucher, qui avoit été dressé sur la même Place, les habitans ayant marqué une grande joye et un contentement parfait de ce premier Monument, qui doit annoncer à la Posterité la plus reculée les sinceres mouvements de leur cœur, leur amour, et leur respect pour S. M. Mrs les Sous-Maire, Jurats, Procureur Syndic et Clerc de Ville ont pendant leur marche, et étant sur ladite Place, fait jetter abondamment de l'argent au Peuple, et ensuite ils ont fait tirer avec beaucoup de succès un Feu d'artifice pour la clôture de la Cérémonie; après quoi ils se sont retirez ayant laissé à la Garde des Bourgeois de la Ville, qui ont





BIBLIOTH. IMPR.

souhaité chacun à leur tour de participer à cet honneur, la conservation du précieux Dépôt des Medailles jusques à ce que l'Edifice fut assez élevé pour le mettre à couvert des atteintes qu'on pourroit y donner.

FAIT sur ladite Place Royale, lesdits jour, mois, et an que dessus, *ainsi signé* Boucher, Segur *Sous-Maire*, de Galatheau *Jurat*, Dupin *Jurat*, Saincrit *Jurat*, Poumarede *Jurat*, Dessudres *Jurat*, de Kater *Jurat*, Maignol *Procureur Syndic de la Ville*, de Boscq *Clerc et Sécretaire de la Ville*, et Gabriël.

On nous sçaura, sans doute, bon gré de trouver ici la gravure du Type des six Médailles qui ont été mises dans les fondemens du Piedestal, et qui est le même sur chaque Médaille. D'un côté on voit la Représentation de la nouvelle Place Royale, avec tous les accompagnemens qu'elle doit avoir, et cette Legende PRÆSIDIUM ET DECUS. Et de l'autre la Statuë Equestre du Roy sur son Piedestal avec ces mots CIVITAS BURDIGAL OPTIMO PRINCIPI, dans l'Exergue M. DCC. XXXIII.

Cette Medaille qui est de la grandeur du Dessein gravé a paru d'un grand gout et d'une belle exécution à tous les connoisseurs, c'est M. Duvivier, de l'Aca-

démie Royale, qui en a gravé les coins avec son habilité ordinaire.

Les accidents survenus à l'un de ces coins, qui est celui de la figure Equestre, ont été la cause qu'elle n'a pas paru dans le tems. Le Graveur a été obligé de le recommencer trois fois, le coin s'étant cassé autant de fois, tant à la trempe que sous le Balancier : ce dernier se ressent encore beaucoup de l'effort du Balancier, par le grand nombre de Medailles qu'on a frappées, qui ont élargi les fentes, et qui causent la confusion que l'on apperçoit dans l'ouvrage.

Le Sr Duvivier grave actuellement un nouveau coin de la Tête du Roy, pour les Medailles dont il fit le modele en cire, dans les mois de Fevrier et Mars dernier; S. M. ayant bien voulu se prêter à plusieurs reprises. Ce modele a été trouvé très ressemblant.

ENIGME.

JE suis la fille détest able,
D'un Pere infortuné, dont le plus grand malheur,
Est de me concevoir avec tant de douleur;
Que dès qu'il m'a formée, il devient misérable;

Je reconnois si mal l'Etre que je lui dois,
Que par mes cruelles atteintes,
Je l'oblige par jour à me nommer cent fois,
La cause de ses maux, et de ses tristes plaintes.
En effet, je le fais cruellement souffrir,
Au point même qu'enfin, au peril d'en mourir
On le voit se resoudre à me mettre en lumiere.
Et de sa fille enfin, je deviens son bourreau;
Car souvent par l'effort d'une main meurtriere
Quand il me met au jour, je le mets au tombeau.

LOGOGRYPHE.

JE suis une prison aimable,
Qui reçoit du Soleil la plus pure clarté:
Mais quoique mon séjour n'ait rien d'épouvantable,
Pour recouvrer leur liberté,
Mes hôtes jour et nuit d'une peine incroyable,
Ont leur pauvre esprit agité.
Déja tu tiens le mot, Lecteur: ou c'est ta faute,
Car je me suis bien expliqué;
J'ai tort: mon imprudence est haute..?
Mais tu ne l'as pas: tu l'as mal appliqué,
Eh bien? donc, pour t'aider, poursuivons la matiere;

Et voyons mes combinaisons.
Sept Lettres de mon tout font la structure entiere,

Que l'on voit dans quelques maisons ;
En cinq, je suis riviere fort fameuse ;
Le fruit d'un arbre très vanté :
Une complaisance flatteuse,
Me guide plus souvent que la sincerité ;
De la Musique encor un morceau très gouté ;
Enfin j'offre de quoi désennuyer, instruire ;
En quatre, mes accens sont doux, mélodieux ;
J'arrête les plus furieux ;
Homme que sans sujet on voit pleurer et rire :
Brisure d'un Ecu, compte de Procureur,
Ville de Normandie en chicane fertile,
Crime qui toujours fit horreur :
Le *non plus ultra* du voleur ;
Et pour la méchanique une machine utile ;
En trois, je suis encor un terme de Blazon :
Je fais, de tems en tems perir quelque fripon ;
Chose toujours très respectable,
Un adjectif, bas, méprisable :
Ce qu'on trouve au fond des tonneaux,
Chemin battu, plante d'odeur très forte,
L'unique bien des animaux :
En deux le plus beau des métaux ;
L'ardeur qui pour lui nous transporte ;
Nous expose à souffrir les plus rudes travaux,

Pronom, et notte de musique,
Mais c'est assez, Lecteur, et de tant de façons;
J'ai de mon nom étalé la rubrique,
Qu'après tant de travail, je sue: or finissons.

Par le Solitaire de Substantion, Prez de Montpellier.

AUTRE.

EN moi, Lecteur, tu ne vois rien de rare,
Admire cependant mon sort et mon destin:
Quoique frêle joüet du caprice bizare,
Tu rends à mon ouvrage un honneur souverain:
Rien ne peut égaler ma gloire;
Je fais revivre les Mortels;
Tu vois ce que je puis même sur les Autels;
Et je conduis mon guide au temple de memoire,
Veux-tu pour me trouver un autre stratagême?
Changeant l'ordre de mes sept pieds,
D'abord tranche mon quatriéme,
Et fait du résidu deux égales moitiés;
La premiere est dans les montagnes,
Sur les mers et dans les campagnes,
La seconde est un don des Cieux,
Qui tous les jours se présente à nos yeux;
Rejoignant à mon corps mon quatriéme membre,
Après maintes combinaisons,
Tu trouveras un Saint que l'on fête en Decembre,

Un lieu qu'on doit fermer pour de bonnes raisons ;

Ce que demande un pauvre qui mandie ;
Ce qu'engendre l'oisiveté ,
Plus deux Villes en Normandie ;
Ce que bien des mortels avec peine ont quitté ;
Deux oyseaux , le suc d'une grappe ,
Le soutien du Turc et du Pape ,
Un Insecte facheux, incommode animal.
Ce que nous nous grattons quand il nous fait du mal ,
Un habit qui toujours fut l'ornement des Dames,
Et qui par sa grandeur nous paroît messeant ;
Un autre habit utile aux femmes ,
Et qui couvre le précedent ;
Un oiseau décoré d'une belle parure :
Son nom pris en trois sens , offre encore à tes yeux ,
Un terme de l'Architecture ,
Et le rustique fils du plus voleur des Dieux ;
Ça ! ne te lasse point: tourne , change , partage,
Si tu veux voit un fruit dont la blonde Cerès ,
Vient tous les ans enrichir nos guerets ,
Même certain pannier qui sert à son usage :
Si tu veux mieux me définir ,
La conquête d'un Roy sous qui tout doit fléchir,
Une piéce d'un seau , douze mois , une toile ,
Leveront aisément mon voile :
Autre moyen pour me développer ;

En trois Lettres je suis une Ville de France :
C'est un lieu fort, Frontiere de Provence :
Mais je t'en ai trop dit, je ne puis t'échapper ;
Il n'est plus tems que tu rumines,
Dis moi mon nom ; rien ne t'est plus aisé ;
Ou crains que quelqu'un plus rusé,
Ne trouve en moi le tien, si tu ne me devines.

Par J. Briere de G. . . .

NOUVELLES LITTERAIRES DES BEAUX ARTS, &c.

TRAITE' DES BENEFICES ECCLESIASTIQUES, dans lequel on concilie la discipline de l'Eglise avec les usages du Royaume de France, et le Recueil des Edits, Ordonnances, Déclarations et Arrêts de Reglement, concernant les matieres Beneficiales et autres, qui y ont raport. Par M. P... G.... trois tomes *in* 4. le premier 700 pag. sans la Préface. Le second 720. Le troisiéme 650. *A Paris chez Langlois, la veuve Mazieres, et J. B. Garnier.* 1734.

Cet Ouvrage n'est pas trop susceptible d'un Extrait, et d'ailleurs la matiere,

dont il traite, n'est pas de notre compétence. Mais en attendant que les Journaux des Sçavans en rendent compte au Public, nous avertissons qu'on trouvera dans la Préface de l'Auteur des Remarques fort judicieuses sur les Casuistes et les Jurisconsultes, qui ont écrit sur le même sujet : que ce Traité est une compilation très-méthodique et très-bien faite des dix-sept volumes de M. du *Perray*, et d'un Traité imprimé à Paris en 1721. auxquels on a ajouté cinq ou six Questions, qui sont presque toutes neuves ; un court Supplément et une Table fort ample : Que le Recueil des Edits, Ordonnances, Declarations. &c. tient la moitié du second volume et tout le troisiéme, que c'est la plus grande Collection, qui ait encore paru sur cette matiere ; qu'elle est terminée par deux Tables très-commodes pour trouver d'abord les piéces, dont on aura besoin. Enfin si l'utilité, le bon style, l'exactitude, la méthode et les recherches sçavantes sont un pronostic sûr pour un Ouvrage, on doit certainement très bien augurer du succès de celui-ci, qui nous paroît même nécessaire à tous ceux, qui ont besoin d'étudier les matieres Beneficiales.

CATALOGUE des Archevêchez, Evêchez, Abbayes et Prieurez de Nomination Royale, leur revenu, charges déduites; la Taxe de Rome, les Evêchez situez en pays d'obédience, ceux qui sont du ressort de la Legation d'Avignon; le nom des Titulaires, et la date de leur Nomination en l'état qu'ils se trouvent au 15 de May 1734. *A Paris, chez Langlois, Imprimeur Libraire, rue S. Etienne d'Egrès, au Bon Pasteur.* 1734. *in* 8.

Ce Recueil, dont voici la seconde Edition considerablement augmentée et plus correcte, est très secourable pour avoir la connoissance la plus juste des Benefices que l'on ait eüe jusqu'à présent.

TOME XVIII. *de la Bibliotheque Germanique.*

Dans l'article IV. on trouve un Extrait du XIV. volume de la Bibliothéque Grecque de M. Fabricius, dont nous avons parlé dans le Mercure en differentes occasions. Ce nouveau volume est imprimé à Hambourg chez la veuve Felginer en 1728. et contient 740 pages. *in* 4. Le Journaliste Allemand nous apprend que c'est ici le dernier volume de ce grand Ouvrage, ajoutant qu'il est présentement complet, et que c'est le

fruit d'un travail de 25 années ; travail immense et qui cependant n'a pas empêché M. Fabricius de donner au Public dans cet intervalle de tems, plusieurs Ouvrages très-considerables.

La principale piéce de ce dernier volume est un Indice general sur les XIV. volumes précédens. On doit en partie cette Table, si nécessaire à cause de la varieté et de l'abondance des matieres, à Jean Chrêtien Vuolff, Professeur de Physique et de Poësie à Hambourg ; sur quoi M. Fabricius lui témoigne sa reconnoissance.

L'Article VII. contient l'Extrait d'une Histoire des Allemands écrite en Allemand jusqu'au commencement de la Monarchie Françoise par le Docteur Jean-Jacques Mascou 1. vol. *in* 4. à Leipsic, chez Jacques Chuster 1726. pp 508. sans les Préfaces et les Tables. Le dessein de l'Auteur est de nous donner l'Histoire des Anciens Allemands jusqu'à l'extinction de la posterité de Charlemagne; mais il ne va dans ce volume que jusqu'à Clovis exclusivement.

Il importe à ceux qui veulent s'instruire à fond des Coutumes et du Droit d'Allemagne d'aller en chercher la source dans les tems les plus reculés. Tout ce

qui

qui contribuë à rendre ces siécles moins impénétrables et à en mettre l'Histoire dans un plus grand jour mérite donc l'attention et la reconnoissance du Public. On y trouve l'origine de diverses Nations Germaniques ou voisines de l'Allemagne, qui ont d'abord désolé et puis conquis les plus considérables Parties de l'Empire Romain ; le récit de leurs Expéditions, des Remarques sur les principaux Chefs et sur les bonnes ou mauvaises qualitez de ces Héros : Tout cela est exécuté comme il doit l'être dans une bonne Histoire ; l'Auteur du Journal remarque qu'il eut été à souhaiter que M. Mascou eut écrit son Histoire en Latin en faveur des Etrangers, d'autant plus qu'il a écrit d'autres Ouvrages en cette Langue avec succès.

Le premier Livre contient l'Histoire des Allemands jusqu'à la fin de la Guerre Cimbrique ; on y trouve entre beaucoup d'autres choses remarquables, le récit des Victoires que les Cimbres et les Teutons ont remporté sur les Romains et de leur défaite par *Marius*. Depuis les Cimbres jusqu'à Cesar les Peuples d'Allemagne sont peu connus dans l'Histoire : Cesar nous a laissé des Memoires des Guerres qu'il a eues avec eux, et quoique de son

tems on doutât de la fidelité de ces Mémoires, M. de Mascou n'a pû faire autrement que de le prendre pour guide en le redressant, lorsque l'occasion s'en présente. Il suit donc Cesar dans ses Expéditions en Germanie, et il donne ensuite une idée des mœurs des anciens Germains prise de Cesar et de Tacite, il compare ensuite la Mythologie de ces Peuples avec celle des Grecs, à l'avantage de celle des premiers. C'est ce qui contient le second Livre.

Le troisiéme continue l'Histoire des Allemands jusqu'à la défaite de Varus, c'est-à-dire les diverses Expéditions des Romains sur les Sigambres, les Semnons, les Hermundures, les Marcomans, et autres Peuples de ces pays là, jusqu'à l'affreuse déroute de Quintilius Varus, dont l'avarice et les chicanes avoient mis les Peuples Germains au désespoir.

Le quatriéme Livre contient les exploits d'Arminius en faveur de sa Patrie et de ceux de Germanicus en faveur des Romains, un court parallele entre ces deux jeunes Héros; le récit des diverses Guerres des Allemands contre les Successeurs de Tibere, et un détail du soulevement des Bataves sous la conduite de Civilis : le Livre finit par la Paix des Romains avec

les Bataves, quoiqu'on ignore en quoi précisement elle consista.

Le cinquiéme raporte les Victoires vrayes ou prétenduës de Domitien sur plusieurs Peuples Germaniques, celles de Nerva sur les Marcomans, celle de Trajan et de Marc-Aurele. On y remarque le tems auquel l'Histoire nomme pour la premiere fois des Peuples fameux, les Allemands, les Goths, les Francs et les Scythes, du nombre desquels étoient les Goths. On trouve dans le même Livre les Victoires de Probus sur les Allemands proprement dits, sur les Sarmates et sur les Goths.

Le sixiéme Livre s'étend jusqu'à la fin des Guerres des Francs et des Allemands sous Julien; il met sous les yeux les noms d'autres Peuples fameux, des Thuringiens, des Saxons, des Bourguignons, des Vandales: ces derniers étoient déja connus auparavant; on y trouve encore les Guerres des Peuples Germains entre eux, les succès de Diocletien et de Maximien, de Galere, de Constance et de Constantin sur ces Peuples, leur défaite près de Strasbourg par Julien, et leur soumission sous cet Empereur.

Le septiéme comprend les differentes Revolutions qui arrivérent dans l'Occi-

dent

dent occasionnées par les Alains, les Quades, les Bourguignons, les Saxons &c. jusqu'à la grande migration des Peuples dans l'Empire d'Occident.

La Fondation des Etats des Goths, des Sueves, des Bourguignons dans les Provinces de l'Empire font le sujet du huitiéme Livre. Mais ce qu'on y trouve de plus remarquable, c'est le récit des Guerres réïterées des Goths en Italie sous la conduite d'Alaric; on y voit les traitez et les ruptures qui se succedérent à diverses reprises entre les Goths et les Romains, et un détail très circonstancié de la prise de Rome par Alaric; le mariage de Placidie, Sœur d'Honorius avec Ataulphe, Successeur d'Alaric; et enfin l'Histoire de l'établissement des Alains, des Sueves, des Vandales et des Goths en Espagne; et de celui des Bourguignons dans les Gaules aux environs du Rhin: l'Auteur dit aussi quelque chose des Francs et des Loix Saliques.

La plus grande partie du neuviéme Livre est employée à la narration des conquêtes des Vandales en Espagne et en Affrique, et à celle des Guerres des Huns et de leurs ravages dans l'Occident sous la conduite d'Attila dont M. Mascou fait le portrait et dépeint le caractére, mais

avec des traits qui présentent l'idée d'un Héros plutôt que d'un Barbare, et qui réforment celle qu'on a eûe autrefois, et que plusieurs se forment encore d'Attila.

Le dixiéme Livre qui finit ce volume va jusqu'au commencement du Gouvernement de Clovis. On y voit les Vandales succeder aux Huns dans l'Italie: le pillage de Rome par Genseric Roy Vandale et Arien, avec des remarques sur la modération de ces Peuples, sur leur chasteté, sur leur severité et leur exactitude à faire observer les Loix, et sur la douceur de leur domination et de leur Gouvernement, devenu agréable aux Romains mêmes. L'Auteur finit ce volume par des Réflexions sur les causes de cette grande Révolution et sur les changemens qu'elle apporta à la situation de l'Europe.

Extrait des Nouvelles Litteraires
du XVIII Tome.

De Petersbourg. On verra bientôt l'Histoire Metallique d'Edesse, par M. *Bayer* qui s'imprime en cette Ville. Des Medailles raportées d'Orient par M. *Buxbaum* lui ont été d'un grand secours. Il fournira une suite Chronologique des Rois d'Edesse qui, à ce qu'on assure, sera complette.

D'Upsale. Il parut en cette Ville l'année passée (1728.) deux Dissertations Académiques de feu M. le Docteur Wallin, *sur l'Art d'écrire avec du feu. De Arte Tritbemiana scribendi per ignem*, et une autre de M. *Fabien Toerner*, Professeur en Eloquence *sur l'origine et la Religion des Finlandiens.*

De Varsovie, M. *Bachstrohm*, qui est arrivé depuis peu de Constantinople en cette Ville, y doit retourner dans quelque tems avec toute sa famille, pour être employé à la Traduction de la Bible en Langue Turque.

D'Ausbourg. On a réimprimé ici une Traduction Latine du Dictionnaire de la Bible de *Dom Augustin Calmet*, par le R. P. *Dom Jean-Dominique Mansi.* Cette Traduction avoit paru à Luques il y a quelques années sans figures. Les Libraires ont jugé à propos d'en mettre quelques-unes à cette nouvelle Edition. Le P. *Mansi* a corrigé quelques fautes de *Dom Calmet.* Au reste le *supplement* n'est point encore traduit en Latin. On dit qu'il doit paroître une Traduction Allemande du même Dictionnaire avec toutes les figures.

De Nuremberg. On débite ici les Ouvrages du fameux *Gerard de Lairesse*, sur

le Dessein et sur la Peinture, traduit du Hollandois en Allemand.

D'Altorf. M. le Professeur *Schultz*, qui publia l'année passée (1728.) *l'Histoire de la Médecine* en Latin, fait esperer une nouvelle Edition Grecque de Plutarque, et une Traduction Allemande du même Auteur, toutes deux avec des Remarques.

De Leipsic. M. Paul-Daniel Longolius a soutenu publiquement et a fait imprimer une Dissertation Académique, dans laquelle il prétend prouver que chez une grande partie des nations, auxquelles on reproche d'avoir sacrifié des victimes humaines, on choisissoit pour victimes au moins la plûpart du tems, non des personnes innocentes, mais des criminels condamnez à mort pour leurs crimes.

Waltber fait imprimer une Traduction Allemande de l'excellent Ouvrage de M. Niewentyt, intitulé : *le bon usage de la contemplation du Monde* ou *l'existence de Dieu, démontrée par les merveilles de la nature.*

De Halle. M. Gasser a publié une Dissertation Académique. *De Inquisitione contrà surdum et mutum naturâ :* et une Introduction à la connoissance des affaires d'œconomies, de Polices et de Domaines.

De Lubeck. M. Martini, arrivé en cette Ville depuis quelque tems de Petersbourg, où il étoit Membre de l'Académie, vient de faire imprimer une petite brochure Latine sur le célebre Enfant de Lubeck. *Chrêtien Henri Heinecken*, dans laquelle il tâche de rendre des raisons naturelles de l'extraordinaire capacité de cet Enfant.

Moins de partialité et plus d'exactitude dans les Auteurs de la Bibliothéque Germanique donneroient du relief à cet Ouvrage. On y trouve une critique presque continuelle de la Religion Catholique, capable d'indigner non seulement ceux qui ne pensent pas comme ces Auteurs, mais toutes les personnes sensées. C'est d'ailleurs abuser de la qualité de Journalisre et entendre mal ses propres intêrets. A cela près, les Auteurs de ce Journal y font paroître de l'esprit et de l'érudition..

BIBLIOTHEQUE RAISONNE'E des Ouvrages des Sçavans de l'Europe, Tome 8. premiere et seconde Partie, année 1732. *A Amsterdam, chez les Wetsteins et Smith.* in 12.

Cet Ouvrage se soutient toujours avec la même élegance, la même force, la même

même érudition, et la même finesse de style : pour en convenir on n'a qu'à lire l'Extrait qui est à l'ouverture du Livre que nous annonçons. C'est la nouvelle Edition faite à la Haye en 1731. des Poësies de l'*Abbé de Chaulieu* et du *Marquis de la Fare*.

On apprend dans l'article des Nouvelles Litteraires que le Docteur Mandeville a publié à Londres un Ouvrage Anglois sous ce titre : *Recherches sur l'origine de l'Honneur et sur l'utilité du Christianisme dans la Guerre*. Par l'Auteur de la *Fable des Abeilles*. in 8.

MEMOIRES HISTORIQUES ET CRITIQUES sur divers points de l'Histoire de France, et plusieurs autres Sujets curieux, *par François Eudes de Mezeray, Amsterdam, chez Jean-Frederic Bernard, 2 vol. in 8.*

NOUVEAU DICTIONNAIRE François et Latin, enrichi des meilleures façons de parler en l'une et l'autre Langue. *in* 8. septiéme Edition.

LE JOURNALISTE AMUSANT, ou le Monde sérieux et comique, *in* 12.

ART. IV. *du 2 tome p.* 368. LETTRE *II Vol.*

de M. de *S. Hyacinte* à M. de *la Motte*, touchant un Ecrit de M. de *S. Pierre*, sur *l'Origine du Droit et des Devoirs*.

LETTRE au R. P. *Niceron*, sur un article du XI. vol. de ses *Memoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres*; ou Justification de M. *Arnauld*, Docteur de Sorbonne, au sujet de M. *Deslyons*, Doyen de Senlis, &c.

On a traduit *Sethos* en Anglois, en 2. vol. *in* 8. aussi-bien que l'abregé de l'*Histoire de France du P. Daniel*, en 5. vol. *in* 8.

RECHERCHE PHYLOSOPHIQUE sur la Source physique des actions de l'homme et la cause immédiate de la pensée. A Londres, *in* 8. *en Anglois*.

LETTRE d'un Médecin à un Médecin, sur un nouveau Fébrifuge, écrite de Paris le 20. Juin 1734.

SI vous avez trouvé ingénieuse, Monsieur, la Dissertation de l'organe de l'oüie, faite par un Allemand, je vous dirai qu'elle a aussi été estimée par les plus grands Anatomistes de Paris; mais si cela vous a surpris, comme il me paroît par votre Lettre, vous le serez bien plus en apprenant la découverte d'une Plante qui fait au-

ou d'hui l'étonnement de tout Paris et des Phy-
ici ens les plus experimentez.

Sur la fin de l'année 1733. j'entendis publier les merveilles de la racine d'une Plante, qui, réduite en poudre, sans aucune addition, étoit estimée le plus puissant Fébrifuge qui ait jamais parû; la petite quantité qui en étoit nécessaire pour la guérison de toute espece de fievres (pourvû qu'elles ne fussent compliquées d'aucune autre maladie, par elle-même incurable) me surprit si fort, que malgré la déférence et le respect que j'ai pour tout ce qui est autorisé par M. de Chicoineau, Conseiller d'Etat et Premier Medecin du Roy, qui en a donné un Certificat authentique le 9. Novembre 1733. après en avoir fait un grand nombre d'épreuves qui lui ont certifié sa vertu, et en conséquence duquel S. M. a accordé un Brevet le 17. Novembre 1733. qui en permet la vente pour l'utilité publique, et en a ordonné l'usage dans tous les Hôpitaux de ses Armées; je voulus par moi-même me certifier de ces miraculeux effets, et à cet effet je donnai à un jeune homme âgé de 18. ans, attaqué d'une fievre tierce très-cruelle, et pour la guérison de laquelle je m'étois bien proposé une forte doze de Kinkina (sans l'abri du retour) mais mon étonnement fut bien grand, voyant que la deuxiéme prise de cette Poudre avoit totalement emporté la fievre; après cet effet, aussi prompt que surprenant, j'en usai avec hardiesse dans toutes les fievres, soit continuës, quotidiennes, tierces, doubles-tierces, quartes, doubles-quartes, &c. qui se sont présentées, et nulle n'a résisté à la troisiéme prise; j'en ai encore retiré de très-prompts secours (et de surprenantes guérisons) dans toutes les

dissenteries, tenesmes, cours de ventre inveteré, diarhées, soit bilieuses, venteuses, porracées, &c. effets qui vous paroîtront impossibles, et je ne doute nullement que vous ne vouliez pas vous-même vous éclaircir de ce qui paroît si obscur; c'est pourquoi j'ay crû ne devoir plus differer, étant pleinement assuré de ses generiques vertus, de vous en faire participant, étant persuadé qu'elle vous sera très-utile dans votre Pays, où les fievres sont aussi rebelles que communes, et pour la guérison desquelles le Kinkina vous donne journellement la Comédie par leur retour, effet qu'il ne faut pas attendre de la Poudre Fébrifuge de la *Jutais*, qui se vend chez le sieur le *Blanc*, Marchand Chapelier, vis-à-vis le Grand-Conseil, ruë S. Honoré. Et pour comble d'avantage, le prix de cette Poudre est de 10. sols la Prise, taxée ainsi par S. M. afin que tout le Monde profite de sa bonté.

La Tragédie de *Pelopée*, qui se vendoit cy-devant chez le *Breton*, *Quay de Conty*, se vend présentement chez *Jacques-Nicolas le Clerc*, au deuxiéme Pillier de la Grand-Salle du Palais, à la Prudence.

Le Samedy 26. Juin 1734. le sieur *Lépicié*, habile Graveur, fut agréé unanimement dans une Assemblée generale de l'Académie Royale de Peinture et Sculpture il avoit présenté à la Compagnie plusieurs de ses Estampes; sçavoir, le *Jeu d'Enfans*, ou *la Toilette*, d'après M. Coypel.

L'*Amour Précepteur*, du même.

Le *Printemps*, d'après la Signora Rosalba.

Le Portrait de M. Grassin, d'après M. Delargilliere.

L'Amour Moissonneur et *l'Amour Oiseleur*, d'après M. Boucher.

Le Portrait du Chevalier de la Roque, d'après Wattau.

Il a à graver pour sa réception, le Portrait de M. *Rigaud* et celui de M. *Bertin*.

Il paroit une nouvelle Estampe en large, ruë S. Jacques, chez la *Veuve Chereau*, où l'Architecture et les divers ornemens de la Sculpture, offrent aux yeux ce qu'il y a de plus agréable pour les formes et pour l'élégance des diverses parties. Le tout forme la façade d'un magnifique Palais, dont le Plan est circulaire, élevé sur un double Perron, et un du côté d'un Jardin, avec deux aîles, Cette Estample est très-bien gravée d'après le Dessein de M. *Meissonnier*, par le sieur *Laureolly*.

Le Public et les Curieux en Peinture, ont vû avec plaisir le jour de l'Octave de la Fête Dieu, dans la Place Dauphine, quelques Tableaux de divers Maîtres et de plusieurs jeunes Peintres, exposez par eux, ou par ceux qui les possedent. On en voyoit deux en hauteur, de M. de Troy, avec une extrême satisfaction, dont l'un représente une Fuite en Egypte, et l'autre, un Sujet François et très-galant, c'est une Dame à sa Toilette, debout dans le moment qu'on l'habille.

Seize Tableaux du sieur Chardin; le plus grand représente une jeune personne qui attend avec impatience qu'on lui donne de la lumiere pour cacheter une Lettre. Les figures sont grandes comme Nature.

Les autres Tableaux du même Auteur, sont des Jeux d'Enfans, fort bien caracterisez, des

Trophées de Musique, des Animaux morts et vivans, et aures Sujets dans le goût de Tenier, où l'on trouve une grande verité.

Deux du sieur Natoire, digne Eleve de M. le Moine. Ce sont deux Sujets tirez de la Fable, une *Galathée*, *&c.* Tableaux de Chevalet.

Quatre du sieur le Sueur, petit neveu du célebre *Eustache le Sueur*. Le Portrait d'un Musicien en Arménien, tenant une Flute. Autre Portrait d'un Peintre, &c. Deux Enfans dans le goût de Grimoud; le petit Garçon tient une Flute, et la petite Fille un papier de Musique, &c.

Deux Portraits du sieur Toquet.

Trois Portraits du sieur Autreau

Un grand Tableau du Sieur Lami, représentant une Assomption.

Deux Paysages en large, du sieur Charles du Bois de Valencienne, &c.

Le 22. Juin, l'Académie de Chirurgie, établie sous la protection du Roy, tint sa Séance publique dans la grande Sale des Maîtres Chirurgiens de Paris; nous en rendrons compte le mois prochain.

Les sieurs *Gersaint* et de *Mortain*, Marchands PontNotre-Dame, donnent avis aux Curieux, qu'ils ont rapporté d'un voyage qu'ils viennent de faire en Hollande, quantité de Tabeaux et Desseins des meilleurs Maîtres, avec un grand nombre d'Estampes rares et des plus belles Epreuves. Ils ont trouvé entre autres choses, chez un fameux Curieux d'Amsterdam, un Cabinet de Coquilles des mieux conservées, excellemment belles et des plus singulieres, avec plusieurs autres curiositez naturelles qui en font l'assortiment, qu'ils vendront

dront en entier et sans division. C'est une des Collections des plus parfaites en ce genre qu'il y ait en France; ils avertissent aussi qu'outre ce Cabinet, ils en ont une grande quantité de doubles, qu'ils pourront vendre séparement, et dont la condition et la beauté sont égales.

La vente de toutes ces Curiositez se fera dans leurs Maisons, Pont Notre-Dame, et ils auront soin d'avertir les Curieux par une Affiche, du jour qu'ils seront en état de l'ouvrir.

Le sieur Dugeron, ancien Chirurgien d'Armée, continue de distribuer avec succès une Opiate qui préserve les Dents de se gâter et de tomber; ses Boëtes se vendent 2. livres, 3. liv. et 4. livres. Il demeure à Paris, ruë du Four, près S. Eustache, avec Tableau.

SPECTACLES.

*MARIE STUART, Reine d'Ecosse, Tragédie de M.***.*

VOicy l'Extrait que nous avons promis de cette Piece, représentée depuis peu au Théatre François.

ACTEURS.

Elisabeth, Reine d'Angleterre. *La Dlle de Balicourt.*

Marie Stuatd, Reine d'Ecosse, *La Dlle du Fresne.*

Le Duc de Norfolck, *le Sr Dufresne.*
Dudley, Comte de Leycestre, Ministres d'Elisabeth *le Sr Grandval.*
Cecil, *le S. Sarrazin*
Heliton, l'un des Principaux Officiers du Palais, ami du Duc de Norfolck, *le Sr le Grand.*
Monros, Ami d'Helton, *le Sr Dubreüil.*
Chelsey, Confidente d'Elizabeth, *la Dlle Jouvenot.*
Un Officier des Gardes d'Elizabeth, *le Sr de la 7 horilliere.*
Un Garde, *le Sr d'Angeville, jeune.*

La Scene est à Londres dans une Sale du Palais d'Elizabeth.

Quoique cette Tragédie dont l'Auteur ne s'est pas encore fait connoître, n'ait pas eu beaucoup de succès, on n'a pas laissé de rendre justice à la plume dont elle est sortie. On en a trouvé la versification noble, soutenuë et élegante. On n'a pas été, à beaucoup près, aussi content de l'action Theatrale, non plus que des caractéres; celui d'Elizabeth a été mieux rendu que tous les autres. Au reste, comme les Représentations n'en ont pas été assez nombreuses, nous n'avons pû retenir l'ordre de la Piéce Scene par Scene; ainsi nous esperons que

le Public voudra bien nous excuser, si nous ne faisons pas un détail assez exact de ce Poëme.

Il commence par une Scene délibera-tive entre *Elizabeth* et ses deux Ministres, et Cecil. La Reine expose les raisons qui la portent à les consulter. Il s'agit de faire périr Marie Stuard, son ennemie et sa prisonniere, ou de la renvoyer à son Royaume d'Ecosse. *Dudley* amoureux de cette Reine opprimée, opine pour son rétablissement sur le Trône, et *Cecil* fait entendre qu'il importe à la Reine d'Angleterre de perdre une si redoutable Rivale; Elizabeth se rend en apparence au Conseil de Dudley, et lui ordonne d'aller délivrer Marie Stuard. A peine ce Ministre est-il sorti pour aller exécuter sa commission, que Cecil, pour se vanger de ce qu'il l'a emporté sur lui, ou pour d'autres interêts qu'il n'explique pas, fait entendre à Elizabeth que Dudley a moins parlé en Ministre, qu'en Amant de Marie Stuard, quand il a pris si hautement son parti. Elizabeth qui aime secretement Dudley, et qui a trop de fierté pour ne s'en croire pas aimée, est mortellement frappée de la double infidelité qu'on lui fait; elle se détermine dans un monologue à approfondir cette fatale découverte,

Avant que Marie Stuard eut été mise en liberté, il y a apparence que le Duc de *Norfolck*, son Partisan et son Amant déclaré, avoit conspiré pour la tirer de prison à force ouverte. Il est introduit secretement par *Helton* son ami, et l'un des principaux Officiers du Palais dans un Appartement des moins fréquentez. Marie Stuard est agréablement surprise de le trouver au sortir de sa prison, mais, à ce premier mouvement de joye succede un sentiment de vertu, quand elle apprend que le Duc ne parle pas moins que de déthrôner Elizabeth et de la faire périr. Norfolck ne peut s'empêcher d'admirer la noblesse du cœur d'une si illustre Amante; il lui promet de ne s'attacher uniquement qu'à la rendre à ses sujets et à la rétablir sur le Trône paternel; il la quitte pour aller mettre la derniere main à un projet si glorieux.

Dudley instruit de la conjuration de *Norfolck* par un perfide Ami à qui ce Duc s'est inprudemment confié, veut tirer parti de ce secret, pour s'insinuer dans les bonnes graces de Marie Stuard qu'il aime, comme nous l'avons déja fait remarquer; il lui fait valoir les services qu'il lui a déja rendus et ceux qu'il peut encore lui rendre. Marie Stuard qui le

croit

croit dans les interêts d'Elizabeth, dont il est Ministre, se défie de lui ; Dudley lui proteste qu'il est entierement à elle, quoique Ministre de sa Rivale ; Marie Stuard toujours plus défiante, lui dit que, soit qu'il trahisse Elizabeth, soit qu'il vueille la tromper elle-même, il est également coupable: Dudley lui répond qu'il ne peut mieux prouver son innocence que par l'aveu d'un crime qu'elle a ignoré jusqu'à ce jour, et ce crime s'explique par une déclaration d'amour ; M. Stuard prend cette déclaration pour un dernier piége qu'il lui tend par l'ordre d'Elizabeth ; par malheur Elizabeth atrive dans ce premier mouvement de colere et de défiance. M. Stuard lui fait entendre qu'elle a découvert son artifice et qu'elle ne doute point que Dudley, qui a porté l'audace jusqu'à lui parlerd'amour, ne l'ait fait, pour la faire expliquer avec plus d'ouverture de cœur.

M. Stuard s'étant retirée avec assez de hauteur ; Elizabeth éclate contre Dudley dont elle s'est toujours crûe aimée ; Dudley a recours à l'artifice, et répond à Elizabeth que c'est uniquement pour mieux sonder le cœur de M. Stuard qu'il lui a parlé d'amour ; Elizabeth le congédie sans lui faire l'honneur de le croire.

Elle est plus indignée contre Dudley, comme sujet perfide, que comme Amant infidele ; son cœur se tourne tout entier du côté de l'ambition et paroît craindre beaucoup plus de perdre le Trône, qu'un cœur si peu digne d'elle.

Dans l'Acte suivant, Dudley fait une seconde tentative auprès de M. Stuard ; il est plus précisement instruit des démarches du Duc de Norfolck, par le même traître qui s'est déja ouvert à lui ; il dit à M. Stuard qu'il ne tient qu'à lui de perdre son Rival, qu'il ne tient qu'à elle de se sauver elle même, en acceptant ses services ; M. Stuard emportée par son amour, lui répond, que la premiere loi qu'elle lui impose c'est de sauver Norfolck ; Dudley frémit à cette proposition et se retire, la menace à la bouche ; il ne tarde pas à consommer sa trahison ; Elizabeth ne le reconnoît que trop à l'arrivée de Cecil : Ce Ministre dont on a parlé dans la premiere Scene, lui fait entendre qu'on vient de lui dire que le Duc de Norfolck a de l'intelligence dans le Palais et qu'il va en instruire Elizabeth. M. Stuard l'arrête, et croit ne pouvoir mieux sauver son Amant qu'en s'accusant elle-même. Cecil, au comble de ses vœux, va tout dire à Elizabeth ;

M. Stuard en est dans la consternation. Pour surcroît de malheur elle voit approcher le Duc ; elle frémit du peril où il est exposé : elle lui apprend qu'on sçait tout ; et qu'il a été trahi par quelqu'un des conjurez ; elle lui ordonne de sortir du Palais; Norfolck veut perir avec elle; mais elle l'oblige enfin de sortir, après lui avoir dit que sa qualité de Reine met sa vie en seureté.

Voilà le nœud de la Piéce arrivé à son plus haut point, tout ce qui suit s'achemine à grand pas à un dénoüement des plus funestes pour l'un et pour l'autre Amant.

Chelsey Confidente d'Elizabeth, ouvre la Scene du quatriéme Acte avec Marie Stuard ; elle lui fait entendre que la Reine sa maîtresse est toute disposée à la recevoir entre ses bras, poutvû qu'elle vueille bien s'y jetter ; elle ajoute que c'est le seul azile qui lui reste contre ses juges, qui vont s'assembler pour lui faire son Procès ; au nom de Juge, M. Stuard ne peut se contenir ; elle ne reconnoît point de Tribunal qui puisse interroger une Reine, encore moins la condamner; elle consent cependant à voir Elizabeth : cette derniere vient, et après un préambule d'indulgence et même de tendresse;

elle fait un détail de tous les crimes dont elle prétend que M. Stuard s'est noircie. On a trouvé cette Scene très-belle, à la longueur près ; M. Stuard, sans répondre d'une maniere détaillée à chaque chef d'accusation, nie tout et parle avec tant d'aigreur à Elizabeth, qu'elle l'oblige à lui répondre sur le même ton et à se retirer dans le dessein de lui faire subir le honteux interrogatoire dont on l'a déja menacée. Cecil vient l'avertir qu'il est tems qu'elle paroisse devant ses Juges ; il veut même lui donner des conseils ; elle lui ferme la bouche et lui dit en sortant que ses indignes Juges ne soutiendront pas un seul de ses regards.

Marie Stuard ayant comparu devant le Tribunal qu'elle a meprisé, et en ayant été renvoyée par Cecil, qui a craint que sa présence n'imposât à ses Juges, apprend par des avis confus que le Duc de Norfolck a déja subi l'arrêt de mort qui a été prononcé contre lui ; elle ne songe plus qu'à le suivre au tombeau. *Monros* ami *d'Helton*, dont on a déja parlé, comme entierement attaché aux interêts de Norfolck, vient lui donner une fausse joye ; il lui dir que le Duc suivi d'une nombreuse et vaillante escorte, s'avance vers le Palais d'une maniere à faire trem-

bler

bler et ses Juges et la Reine même ; M. Stuard en rend graces au Ciel et se livre à la douceur de l'espérance ; mais Helton qui arrive un moment après, la replonge dans le désespoir, par le funeste récit qu'il lui fait de la mort de Norfolck, qui s'est percé le sein sur la fausse nouvelle qu'on lui a donnée que sa chereReine venoit de perdre la vie sur un échaffaut : on vient avertir M. Stuard qu'il est tems d'exécuter l'arrêt de sa condamnation. Elle ne balance pas à se résoudre à la mort pour ne pas survivre à son Amant. Au reste dans les deux premieres Représentations on faisoit reparoître Elizabeth, résoluë en apparence à révoquer l'arrêt prononcé contre M. Stuard, qu'elle traite de sœur dans tout le cours de la Piéce ; mais cette fin de Tragédie ayant paru trop ressemblante aux dernieres Scenes du *Comte d'Essex*, on a jugé à propos de retrancher une imitation qui avoit indisposé la plûpart des Spectateurs.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

Suite du Siege de Dantzick.

AU commencement de ce mois, les Ennemis pousserent avec beaucoup de vivacité leurs approches du côté du Bisschosberg, et ils s'emparerent d'un poste avancé qu'un Détachement de la Garnison de la Ville occupoit près de Schiedlitz.

Le 5. il vint à Dantzick, du Camp des Assiegeans, un Tambour des Troupes Saxones, chargé par le Duc de Saxe Wesseinfels, et le Comte de Munich, de remettre aux Magistrats une Lettre, par laquelle ces deux Generaux et les Seigneurs Polonois attachez au parti de l'Electeur de Saxe, qui sont dans l'Armée ennemie, les exhortoient de nouveau à se soumettre à ce Prince et à donner à la Czarine les satisfactions qu'elle demande pour les actes d'hostilité commis contre ses Troupes, et on répondit à cette Lettre, comme on avoit fait aux précedentes, que les Habitans étoient déterminez à se deffendre jusqu'à la derniere extremité.

Le 6. un Détachement d'environ 250. hommes de la Garnison, fit une sortie et attaqua avec beaucoup de valeur les travaux que les Assiegeans ont commencés sur le Stolzberg, et dont la plus grande partie fut renversée.

Le 9. les Vaisseaux François qui étoient à la Rade de la Ville, mirent à la voile pour retourner

mer à Coppenhague, où ils conduisirent une Frégate Moscovite de 32. Pieces de Canon, qu'ils avoient prise à la hauteur de l'Isle de Borsnholm.

L'Escadre de la Czarine, composée de 14. Vaisseaux de ligne, de 8. Frégates, de 2. Galiotes à Bombes, et d'un Brulot, laquelle étoit partie de Cronstadt le 24. du mois dernier, moüilla le 5. de ce mois à Pillau, où elle débarqua de l'Artillerie et des Munitions destinées pour le Camp des Assiegeans, et elle arriva le 12. au matin à la Rade de Dantzick.

Le Duc de Saxe Wesseinfels, le Comte de Munich, et la plupart des Officiers Generaux des Troupes ennemies se rendirent le 13. de ce mois à bord de l'Amiral de l'Escadre Moscovite, qui est toujours à la Rade de Dantzick et qui ferme le passage de la Vistule, et ils y tinrent un Conseil de Guerre, dans lequel il fut résolu qu'ils employeroient tous leurs efforts pour s'emparer du fort de Wechselmunde, avant que de songer à soumettre la Ville.

Le lendemain M. Gordon fit commencer le bombardement du Fort avec deux Galiotes à bombes. Le feu fut très-vif pendant plusieurs heures, tant du côté de la Garnison que de celui des Assiegeans, et quelques Frégates de ces derniers s'étant avancez trop près du Fort, furent endommagées par le Canon.

Le 15. les Ennemis continuerent d'y jetter des Bombes, dont une tomba sur un Magazin à Poudre, qui n'ayant pas été couvert avec assez de précaution, sauta en l'air.

Le Comte de Munich alla le 17. reconnoître le Fort, et la nuit suivante la Tranchée fut ouverte par un Détachement des Troupes Saxones qui a été relevé la nuit du 18. par 2000. Moscovites.

Le bruit court que le Comte de Munich fit sommer le 19. la Garnison de Wechselmunde de se rendre, et qu'elle a promis de rendre le Fort le 24. si elle n'étoit pas secouriie.

L'Artilleric et les Munitions de guerre que l'Escadre de la Czarine a débarquées au Pillau, arriverent il y a quelques jours au Camp des Assiegeans, qui ont déja dressé plusienrs Batteries de Canon et de Mortiers, avec lesquels ils battent la vieille Ville, où ils ont fait sauter un des Magazins à poudre. Ils bombarderent aussi avec beaucoup de force le Camp où les Troupes Françoises sont retranchées, et le General Moscovite leur a fait faire la même sommation qu'à la Garnison de Wechselmunde.

On a appris depuis que le Gouverneur de ce Fort capitula le 23. de ce mois, et qu'il fut remis le lendemain au Duc de Saxe Weissenfels, qui y fit entrer une Garnison Saxone. On est convenu que M. de Stackelberg, Colonel au service du Roy de Suede et les Troupes Suedoises qui étoient dans le Fort, pourroient se retirer en Suede, et qu'il leur seroit fourni des vivres depuis le jour de la capitulation jusqu'à celui de leur départ pour retourner dans leur Pays.

Le 19. Juin, le Roy fit sortir de Dantzick un Détachement de la Garnison, qui attaqua avec beaucoup de valeur les travaux des Assiegeans, en tua plusieurs et fit quelques prisonniers. Un autre Détachement de la Garnison fit le lendemain une sortie et combla une partie des Tranchées des Moscovites.

Les Magistrats envoyerent le 26. un Officier aux Generaux ennemis, pour leur faire quelques propositions. Il revint avec un Officier des Troupes Saxones, lequel eut un long entretien avec le Primat.

M. de Brandt, Ministre du Roy de Prusse, a écrit aux Magistrats une Lettre qui contient quelques nouvelles propositions d'accommodement, à l'occasion de laquelle ils ont tenu plusieurs assemblées.

On assure qu'un Détachement des Troupes de la Couronne s'est emparé de Cracovie, après en avoir chassé les Troupes Saxones qui y étoient en garnison.

ALLEMAGNE.

L'Empereur qui avoit résolu de former un Camp dans le Royaume de Bohême, a changé de dessein, et il a écrit au Baron de Damnitz, de faire marcher vers le Rhin le Régiment du Prince Alexandre de Wirtemberg, celui des Grenadiers de Lorraine, et ceux de Weles, du Comte Louis de Palfi, de Séer, de Welsech et d'Olgivi, qui avoient eu ordre de s'arrêter dans les environs de Passaw.

ITALIE.

LE 14. Juin, le Prince de Sainte-Croix se rendit au Palais du Quirinal, pour informer le Pape qu'il lui avoit été ordonné par la Cour de Vienne, de s'aquitter de présenter la Haquenée pour l'hommage du Royaume de Naples, au nom de l'Empereur, à la place du Connétable Colomne, qui s'en est excusé, mais on ne sçait pas quelle réponse il a reçû de S. S.

Le Vicaire General de l'Abruzze, que le Comte de Visconti avoit envoyé à Rome de Pescara, n'a rendu, pendant qu'il y est resté, aucune visite au Cardinal Cienfuegos, ni aux autres personnes attachées à la Cour de Vienne, et après avoir eû

quelques entretiens secrets avec M. Ratto, Ministre de S. M. C. il est parti pour aller rendre hommage au Roy de Naples.

Le Cardinal Petra, le Connétable Colonne, le Prince Borghese, le Duc de Caserte, les Ducs Paganica, d'Altemps et Cafarelli, ont fait ôter de dessus les portes de leurs Palais les Armes de l'Empereur, pour y mettre celles du Roy d'Espagne, et ils sont allez chez M. Ratto, pour le prier d'assurer le Roy de Naples de leur soumission et de leur fidélité.

Le Comte de Visconti, qui s'étoit retiré précipitamment à Fermo, est actuellement à Macérata, d'où on l'attend à Rome.

Le Comte Porta a reçû ordre du Roy de Naples, de lui envoyer les Meubles du Palais Farneze, avec les Pierreries et la Vaisselle que S. M. avoit en cette Ville; une escorte de Soldats Espagnols doit conduire incessamment ces Effets à Fiumicino, d'où quelques Félouques armées en guerre, les transporteront à Naples.

On a appris en dernier lieu de Rome, que le Prince de Sainte Croix se disposoit à présenter incessamment la Haquenée au Pape au nom de l'Empereur, et qu'il faisoit beaucoup de dépense pour cette ceremonie.

On a appris aussi que ce Prince alla il y a quelques jours chez le Cardinal Aldovrandi, qui s'excusa sur quelque prétexte de recevoir sa visite.

On a appris de Genes, que les nouvelles impositions que le Gouvernement a établies dans la Ville de Final, y ont excité une sédition, et que la plupart des Habitans ayant pris les armes, ont tué plusieurs Commis et chassé les autres. Le Sénat y a fait marcher quelques Troupes pour faire rentrer les mutins dans le devoir, mais

on craint que la Bourgeoisie ne refuse de les recevoir dans la Ville.

Le Commandant des Troupes qui sont dans l'Isle de Corse, a demandé qu'on lui envoyât de nouveaux secours pour l'aider à soumettre les Rebelles, qui continuent de commettre beaucoup de désordres dans cette Isle.

DE NAPLES ET DE SICILE.

LE Roy a nommé le Prince de Laurenzano pour aller à Rome en qualité de son Ambassadeur Extraordinaire auprès du Pape, et ce Ministre doit partir incessamment pour donner part à S. S. de l'avenement de S. M. à la Couronne. Le Duc de Lauria Cala de Laënzina, que S. M. a fait Chef de son Conseil Privé, a été chargé de recevoir à la place du Comte de Charny, Lieutenant General du Royaume, l'hommage des Députez des Villes et des Barons de l'Etat qui n'ont pas encore prêté serment de fidélité.

Les Habitans de la Ville de Lecce, à l'occasion de quelques impositions que deux Officiers de l'Empereur qui étoient restez dans cette Ville ont voulu exiger, ont pris les armes et ont chassé les Imperiaux, après avoir tué M. Cardamone, l'un de ces deux Officiers.

Les 8. Galeres Françoises, commandées par le Chevalier d'Orleans, Grand-Prieur de France, entrerent le 15. Juin dans le Port de Naples avec un pareil nombre de Galeres du Roy d'Espagne, et le reste de l'Escadre qui avoit fait voile de Barcelone le 6. du même mois. Les Troupes qui sont venuës sur cette Escadre consistent en 18. Bataillons et 2500. hommes de Cavalerie, et quoiqu'une partie des Vaisseaux qui la composent ait essuyé une assez violente tempête dans la

Mer de Gênes, on n'a pas perdu un homme ni un cheval dans le passage.

On a reçû avis que le Comte de Visconti, cy-devant Viceroy de Naples, étoit parti de Pescara, sur l'avis qu'il avoit eû de la Marche d'un Détachement qu'on avoit envoyé pour l'y assieger et qu'il étoit à Fermo, d'où il devoir aller à Rome joindre la Comtesse son Epouse.

La Garnison Imperiale qui étoit dans Reggio, ayant appris que le Comte de Visconti s'étoit déterminé à sortir du Royaume, elle a abandonné cette Place et s'est embarquée pour la Sicile.

Trois cens Grenadiers que le Comte de Sastago envoyoit au Comte de Visconti, ayant débarqué dans le Royaume de Naples, ont été faits prisonniers de Guerre, et la Galere sur laquelle ce Détachement avoit été embarqué, a été prise.

On a commencé le Siege de Gaëtte, et la Garnison n'étant pas assez forte pour pouvoir faire une longue deffense, on espere que la Place sera bien-tôt réduite sous l'obéïssance de S. M. Il a été résolu de ne point assieger dans les formes la Ville de Capoüe, dont les Habitans souffrent déja beaucoup par la disette et par les maladies qui y regnent; on s'est contenté d'augmenter le nombre des Troupes qui en formoient le blocus, et de la faire investir entierement, afin de couper toute retraite aux Imperiaux qui y sont enfermez.

Au commencement du mois de Juin on fit partir pour la Calabre, sous l'escorte du Vaisseau de guerre le *Saint Philippe*, plusieurs Bâtimens sur lesquels se sont embarquez 4. Bataillons destinez à renforcer les Troupes qui sont dans cette Province, d'où on a appris que tous les Allemands et les Napolitains qui avoient suivi le

 Comte

Comte de Visconti à Pescara, étoient sortis du Royaume, ou avoient reconnu l'autorité du Roy.

On a publié à Naples un Edit par lequel il est deffendu à tous les Sujets de S. M. sous peine de confiscation de leurs biens, d'entretenir aucune correspondance avec les Sujets de l'Empereur et de tirer aucune Marchandise des Pays de la domination de S. M. Imp. ou des autres Princes de l'Empire.

ESPAGNE.

LE 15. Juin, le Roy reçut la nouvelle de la victoire remportée le 25. du mois dernier à Bitonto sur les Imperiaux, par le Comte de Montemar, et S. M. a déclaré Lieutenant General de ses Armées le Marquis de Castellar, que ce General a dépêché pour lui en donner avis. Le Roy ordonna qu'on rendît à Dieu dans toute l'étenduë du Royaume de solemnelles actions de graces de cette Victoire, et l'on a chanté le *Te Deum* dans toutes les Eglises de Madrid, où il y a eû des feux et des Illuminations pendant trois nuits consécutives.

On a eu avis que la Flote qui est venüe de la Havanne en 45. jours, étoit entrée dans le Port de Cadix le 19. de ce mois, et qu'elle avoit apporté douze millions cinq cens mille Piastres, et quatre millions en Effets.

GRANDE BRETAGNE.

L'Election des seize Pairs Ecossois qui doivent avoir séance dans le Parlement de la Grande Bretagne, se fit le 15. Juin à Edimbourg, et la pluralité des suffrages se déclara pour le Duc d'Athol, le Marquis de Lothian, les Comtes d'Hoptoun, d'Ilay, de Crawford, d'Orkneyr

de Selkirck, de Moreton et de Dunmore, qui étoient du dernier Parlement et pour le Duc de Buccleugh, les Comtes de Finlater, de Portmore, de Balcarras, de Loudown et de Sowthermore, de Balcarras, de Loudown et de Sowthermore, de Balcarras, de Loudown et de Sowtherm

qui n'auront pas l'attention qu'ils doivent à contenir leurs Troupes. Je suis persuadé que si les Officiers tenoient la main à la régularité du Service, le bon ordre seroit bien-tôt établi, et vous ne sçauriez trop leur faire entendre qu'ils seront responsables des desordres qui seront commis par ceux qui sont sous leurs Charges, et la présente n'étant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, Mon Cousin, en sa sainte et digne garde. Signé, LOUIS, *et plus bas,* Baüyn.

Le 23. de ce mois, le Prince Eugene étoit à Saintzein avec la plus grande partie de son Armée, et il avoit fait avancer un Corps de Troupes à Heidelberg avec des Bateaux sur des haquets. Ce Prince paroissoit dans le dessein de faire marcher un autre Corps de Troupes à Daxland, entre Philisbourg et le Fort-Loüis.

SIEGE DE PHILISBOURG.

Le 17. Juin, la Tranchée fut relevée par les quatre Bataillons du Régiment des Gardes Françoises, et les trois du Régiment des Vaisseaux, sous les ordres de M. de Vernassal, Lieutenant general, du Comte de Midelbourg, Maréchal de Camp et de M. de Chaumont, Brigadier.

On prolongea la sappe commencée la veille sur l'angle saillant du Chemin couvert, et on communiqua de cette sappe à l'attaque de la droite qui embrasse l'avant-Chemin couvert, que les Ennemis avoient près du Rhin.

Les travaux pour l'établissement de plusieurs Batteries furent commencez pendant la nuit, et on travailla en même-temps à deux sappes couvertes pour parvenir à la descente du fossé. Les Ennemis firent cette nuit, comme la précedente,

un très-grand feu, qui cependant ne tua ou bles-
sa que peu de Soldats.

M. de la Billarderie, Lieutenant General, le Marquis de Castelmoron, Maréchal de Camp, et le Duc de Châtillon, Brigadier, monterent la tranchée le 18. avec les Régimens de Piémont, de Saxe et de la Couronne, et 400. Travailleurs. On poussa une sappe jusqu'à la Palissade de l'angle du Chemin couvert de l'ouvrage à corne, et on perfectionna la Batterie de 8. Pieces de Canon, qui a commencé à tirer le 19. au matin et qui bat la face, le flanc et la courtine de l'ouvrage couronné. Les Ennemis tirerent cette nuit une grande quantité de Bombes, mais leur feu de Mousqueterie ne fut pas si vif qu'il l'avoit été les jours précedents, parce que celui des Troupes qui soutenoient les Travailleurs à la tête des sappes, diminua celui des Assiegez. M. Dudicourt, Capitaine dans le Régiment des Landes, et M. Gilbert, Lieutenant du même Régiment, furent blessez mortellement des éclats d'une Bombe qui creva en l'air, et il y eut pendant cette nuit un Soldat tué et 14. blessez.

Le 19. la Tranchée fut relevée par le Prince de Tingry, Lieutenant General, avec le même nombre de Troupes que le 18. On poussa les travaux jusqu'à 7. ou 8. toises de la Place d'Armes que les Ennemis ont dans l'angle rentrant vis-à-vis de la branche de l'ouvrage à corne, et on opposa un grand feu de la Barterie de 8. Pieces de Canon à celui des deux Batteries que les Ennemis avoient démasquées le matin, et avec lesquelles ils esperoient empêcher la construction d'un Pont dans le fossé. Un Officier du Régiment de Xaintonge, M. de Riancourt, Ingenieur, et dix Travailleurr, furent blessez, et il y en eut 4. de tuez.

Le Marquis de Guerchy, Lieutenant General, le Marquis de Creil, Maréchal de Camp, et le Comte d'Esclimont, Brigadier, monterent la Tranchée le 20. avec les Régimens de Normandie, de Duras, de Bigorre et de Limosin, et 7. Compagnies de Grenadiers.

On étendit pendant cette nuit les sappes à la droite et à la gauche de l'angle saillant de l'ouvrage à corne, et on plaça dans la Batterie préparée à la gauche de l'angle saillant du Chemin couvert, 6. Pieces de gros Canon, avec lesquelles on compte de battre en breche la branche de l'ouvrage à corne, et le flanc qui défend la face du demi Bastion de la gauche de cet ouvrage. Les Ennemis furent trés-inquietez par nos Bombes, et le feu des Batteries qu'ils avoient démasquées dans leur ouvrage couronné, cessa le 21.

Ce jour-là la Tranchée fut relevée par les Régimens de la Marine, de Provence, de Clare, de Bretagne et de Brie, et par 6. Compagnies de Grenadiers sous les ordres du Marquis de Dreux, Lieutenant General, du Chevalier Dauger, Maréchal de Camp, et du Marquis du Chastelet, Brigadier. On poussa la sappe de la droite sur la Place d'Armes de l'angle rentrant du Chemin couvert qui est entre la demi-Lune et le demi-Bastion de l'ouvrage à corne; et à la gauche on avança les travaux jusqu'à quatre toises d'une autre Place d'Armes revétuë, qui a dix toises de face et douze pieds d'élevation.

Les Grenadiers des Regiments de Provence et de Clare, qui étoient à la tête de la sape de la gauche, monterent sur les parapets et firent un grand feu sur la place d'armes que les Ennemis paroissoient avoir abandonnée, et où ils étoient revenus à l'entrée de la nuit. Le Capi-

taine de Grenadiers du Regiment de Clare, le Capitaine en second et M. de Mackarty, le Capitaine de Grenadiers du Regiment de Provence et son Lieutenant, ont été blessez des éclats des Grenades que les Ennemis jetterent en grande quantité sur les Travailleurs, dont il y en a eu 30 de tuez ou de blessez.

Le 22, le Duc de Chaulnes, Lieutenant General, M. de Bulkley, Maréchal de Camp, et le Marquis d'O, Brigadier, montérent la tranchée avec les Regiments de Bourbonnois, de Perche, de Mortemart, de Soissonnois, de Dillon et de Berwick.

La premiere Compagnie de Grenadiers du Regiment de Bourbonnois ayant débouché à 9 heures du soir de la tête de la sappe de la gauche, elle attaqua la place d'armes par l'angle que notre canon avoit endommagé, elle y entra la bayonette au bout du fusil, et après avoir essuyé le feu du Détachement qui défendoit cet ouvrage, elle s'en empara.

La seconde Compagnie de Grenadiers du Regiment de Bourbonnois et celle du Regiment de Soissonnois entrérent dans cette Place d'armes, dans laquelle on commença à établir un logement, et il fut assez avancé malgré le grand feu que les Ennemis firent de la branche de l'Ouvrage à corne de leur Chemin couvert, et de la face du demi Bastion de l'Ouvrage couronné.

M. de Saint Georges, second Capitaine de Grenadiers du Regiment de Bourbonnois, a été tué à cette attaque, M. de Lousteau, Premier Capitaine de Grenadiers du même Regiment, M. de la Motte, qui étoit venu le remplacer, et les Lieutenants de Grenadiers ont été blessez; il

il y a eu plusieurs Grenadiers et Travailleurs blessez, et un Sergent de tué.

Le 22 au soir, le Maréchal d'Asfeldt fit attaquer par huit Compagnies de Grenadiers l'anglr saillant du Chemin couvert de la demi-Lune devant l'Ouvrage à corne, et la Place d'armes rentrante de la droite de cette demi-Lune.

Les Grenadiers attaquérent ces ouvrages avec beaucoup de courage, et malgré la résistance des Ennemis, ils nettoyerent le Chemin couvert où il y avoit 400 hommes, dont plusieurs ont été tuez, et près de 60 faits prisonniers.

Le Capitaine et le Lieutenant de Grenadiers du Regiment de Beauce, et un autre Lieutenant ont été tuez. Les deux Capitaines de Grenadiers du Regiment de Richelieu, le Capitaine de Grenadiers de celui de Conty, celui des Grenadiers du Regiment de Nice, et deux autres Officiers ont été blessez à cette attaque, dans laquelle nous avons eu 15 Grenadiers de tuez, et 45 Grenadiers ou Travailleurs de blessez.

Le Prince d'Isenghien, Lieutenant General, le Marquis de Clermont Gallerande, Maréchal de Camp, et le Prince de Pons, Brigadier, montérent la tranchée le 24 Juin avec les Regiments de Tallard, d'Ouroy, de la Marck, de Vivarais, et de Lenck, et 6 Compagnies de Grenadiers.

On étendit les travaux par une sappe d'environ 100 toises pour embrasser entierement l'angle saillant de la Place d'armes de l'ouvrage à corne, et il n'y eut que deux Grenadiers de tuez et un de blessé.

Le 25, la tranchée fut relevée par le Prince de Robecq, Lieutenant General, par M. de la Javeliere, Maréchal de Camp, et par le Mar-

quis de Brezé, Brigadier, avec les Regiments de Pons, d'Alsace, de Toulouze, et 6 Compagnies de Grenadiers.

Les 650 Travaillenrs commandez pour cette tranchée, furent employez à prolonger les travaux sur la Place d'armes de la demi-Lune; on établit une nouvelle batterie de 5 piéces de canon pour battre en brêche la face gauche de la demi-Lune, et on fit trois descentes pour arriver au fossé, la premiere à la branche de l'ouvrage à corne, la seconde à la face du même ouvrage, et la troisiéme à celle de la demi-Lune.

La tranchée fut montée le 26 par le Regiment Royal, par ceux de Guyenne, d'Agenois, d'Enghen, de Roüergue et de Ponthieu, et par deux Compagnies de Grenadiers sous les ordres du Prince de Carignan, Lieutenant General, du Comte de Grammont, Maréchal de Camp, et du Duc de Luxembourg, Brigadier.

On commença sur le fossé trois Ponts qui furent assez avancez ce jour-là, et la batterie de 5 piéces de canon qui tiroit dès la veille, fit une brêche assez considerable à la face de la demi-Lune. Un Capitaine de sapeurs fut blessé au bras, et il y eut 5 ou 6 hommes de tuez, et 12 de blessez.

Le 27, le Marquis de Leuville, Lieutenant General, le Comte d'Avejan, Maréchal de Camp, et Milord Clare Brigadier, montérent la tranchée avec les Regiments de Lyonnois, de Lorraine, et de Santerre, le premier Bataillon du Regiment Royal Baviere, les Regiments de Bourgogne, de Vaujours, et deux Compagnies de Grenadiers. On entra ce jour-là dans la demi-Lune, d'où les Ennemis s'étoient retirer, et on avança beaucoup le Pont qui avoit été

été commencé sur la branche de l'ouvrage à corne.

Le Comte de Belleisle, Lieutenant General, le Comte de Baviere, Maréchal de Camp et M. de Sallieres, Brigadier, releverent la tranchée le 28 avec les Regiments de Gondrin, de Boulonnois, des Landes, Royal la Marine et de Montmorency, avec deux Compagnies de Grenadiers; on continua la sape sur la Place d'armes de la demi-Lune de l'ouvrage à corne, et on s'attacha principalement à la construction du Pont sur le fossé de la face de l'ouvrage à corne.

Le lendemain à 11 heures du matin le Comte de Belleisle fit attaquer la brêche de l'ouvrage à corne par les 5 Compagnies des Grenadiers qui étoient de tranchée, et qu'il fit soutenir de cinq piquets. Un Détachement de 30 hommes commandé par un Lieutenant, monta sur la brêche et fut suivi des Grenadiers.

Les Ennemis après avoir fait leur décharge, parûrent d'abord vouloir abandonner une coupure qu'ils avoient faite à vingt pas de la brêche, mais ils s'y rassemblerent au nombre de 3 ou 400 hommes, et pendant près d'une heure ils firent un très grand feu sur les Grenadiers, lesquels quoiqu'en petit nombre tinrent ferme jusqu'à l'arrivée du secours qu'on leur envoya.

Les Travailleurs ayant suivi les piquets commandez pour soutenir les Grenadiers, on fit un logement d'environ 40 toises sur la crête de l'angle saillant de l'ouvrage à corne, et on travailla ensuite à l'étendre sur la droite et sur la gauche. Nous avons perdu à cette attaque environ 30 Grenadiers, et il y en a eu plusieurs de blessez. Les deux Capitaines de Grenadiers

de Gondrin, les deux Lieutenants et le Capitaine de Grenadiers du Regiment des Landes, ont été blessez, ainsi que M. Obrien, Officier Irlandois, et M. Varignon, Major du Regiment de Provence; le Lieutenant des Grenadiers du Regiment des Landes a été tué.

Le 29 M. de Vernassal, Lieutenant General, le Comte de Clermont, Prince du Sang, Maréchal de Camp, et M. de Sally, Brigadier, montérent la tranchée avec les Regiments de Touraine, d'Angoumois, et de Rooth, et les deux Compagnies de Grenadiers du Regiment de Toulouze.

Les Travailleurs furent employez à étendre le logement fait le matin, et à continuer une sappe le long de la face du demi Bastion de l'ouvrage à corne et de la branche du même ouvrage, et par ce travail on parvint à loger quatre Compagnies de Grenadiers dans le demi Bastion : on n'a pas perdu un homme dans ce travail, mais il y a eu quelques Grenadiers de tuez par une bombe qui créva dans la sappe.

Le 30. les 4. Bataillons du Régiment des Gardes Françoises, le Régiment d'Hainaut, le second Bataillon du Régiment Royal Baviere, et les deux Compagnies de Grenadiers des Régimens d'Ouroy et de Bigorre, releverent la tranchée sous les ordres de M. de la Billarderie, Lieutenant General, du Prince de Conty, Maréchal de Camp, et de M. de Varennes, Brigadier. Les Compagnies de Grenadiers du Régiment des Gardes Françoises ayant débouché par la sappe de la droite le long de la face du demi-Bastion de l'ouvrage à corne, ils marcherent à la coupure que les Ennemis avoient fortifiée par des gabions et des chevaux de frise. Les Assiegez

abandonnerent ce retranchement à l'approche des Grenadiers, et ils se retirerent derriere un second, d'où ils furent chassez et poursuivis jusques sur le Pont de communication qu'ils avoient pour rentrer dans l'ouvrage couronné. Les Ennemis, en se retirant de l'ouvrage à corne, essuyerent le feu des Grenadiers du Régiment Royal Baviere, qui étoient sur la droite de l'angle saillant de l'ouvrage à corne.

Les Grenadiers du Régiment des Gardes ont donné de grandes preuves de valeur à cette attaque, dans laquelle il y en a eu environ 40. de tuez, près de 100. blessez 4. Sergents de tuez et 8. de blessez. Le Comte de Chaumont, Capitaine de Grenadiers, M. de la Boulaye, le Chevalier de Montaigu, le Vicomte d'Urtubie, M. de Bernay, M. de Marconnay, M. de Brusse, le Chevalier de Lancome, le Chevalier d'Urtubie, M. d'Hacqueville, le Chevalier de Puyguyon, et M. de Villefort, Officiers de Grenadiers, ont été blessez à cette action, et les trois derniers très-dangereusement.

ARMÉE D'ITALIE.

L'Armée Impériale étoit le 21 Juin campée à San-Prospero, et elle avoit devant elle le Canal qui part de Gadarsone. Les Troupes du Roy et celles du Roy de Sardaigne étoient à Cervere en-de-çà de la Parma, la droite à deux milles de Parme, où les fours de l'Armée ont été établis. Le Roi de Sardaigne et le Maréchal de Coigny avoient formé le dessein de passer la Parma, et d'appuyer la droite de leur Armée à la Ville de Parme: mais le Maréchal de Coigny étant allé reconnoître le Camp qu'on s'étoit proposé d'occuper; et ayant jugé qu'on

y manqueroit d'eau, l'Armée ne marcha point.

Le 28 de ce mois le Comte de Mercy quitta le Camp qu'il occupoit entre San-Prospero et San-Lazaro. La nuit suivante il passa la Parma au-dessus de la Ville de Parme, et le 29 il marcha avec toute son Armèe pour venir attaquer les Troupes du Roi et celles du Roi de Sardaigne.

Le Maréchal de Coigny informé de cette marche des Ennemis, alla les reconnoître; et sur leurs mouvemens, il fit avancer son Armée qui se trouva en présence de celle des Imperiaux près des murs de Parme, sur une chaussée qui va de cette Ville au chemin de Cremone.

Le combat commença à onze heures du matin, et il dura jusqu'à neuf heures du soir avec un feu très vif, toute l'Infanterie des deux Armées ayant eu successivement part à cette action.

Les Ennemis y ont perdu 8 à 9000 hommes; ils ont abandonné le champ de bataille; ils y ont laissé leurs blessés, et ils se sont retirés avec beaucoup de précipitation,

Nous avons eu dans ce combat 3000 hommes de tuez ou de blessez. Les Marquis de l'Isle et de Mizon Maréchaux de Camp et Inspecteurs d'Infanterie; le Marquis de Valence Brigadier et Colonel-Lieutenant du Régiment du Maine, le Marquis de la Châtre Brigadier et Colonel de celui de Bearn, ont été tuez.

Les principaux Officiers qui ont été blessez, sont, M. le Guerchois Lieutenant General, blessé à la jambe legerement; le Marquis de Savines Lieutenant-General, qui a eu le bras cassé d'un coup de feu; le Marquis de Cadrieux Lieutenant-General, blessé dangereusement; M. de Louvigny Maréchal de Camp, d'une con-

tusion

fusion considerable ; le Comte de Boissieux Maréchal de Camp, legerement ; le Prince de Montauban Brigadier, à la main et au bras ; M. de Cadeville Brigadier et Lieutenant-Colonel du Régiment du Roi, legerement ; le Comte de Biron Brigadier et Colonel du Régiment Royal Roussillon, d'une contusion à la cuisse ; le Duc de la Tremoille Colonel du Régiment de Champagne, legerement ; M. de Contades Colonel du Régiment d'Auvergne, d'une grande contusion ; le Duc de Crussol Colonel du Régiment de Medoc, très-dangereusement ; le Marquis de Firmarcon Colonel Lieutenant du Régiment de Bourbon, d'un coup de fuzil qui lui perce l'épaule ; le Comte d'Hautefort Colonel Lieutenant du Régiment de Condé, qui a eu la main percée et une contusion ; et le Comte de Maillebois Colonel du Régiment de la Sarre, blessé legerement à la tête.

Le Comte de la Tour General-Major des Troupes de l'Empereur, qui a été blessé et fait prisonnier, a assuré que le Comte de Mercy avoit été tué ou blessé très-dangereusement ; et on a sçu par lui que le Prince de Culmbach, le Comte Palfi, le Comte des Vins, Lieutenans-Generaux, le Comte Palfi Colonel, avoient été tuez, et que le Prince Louis de Wirtemberg, le General-Major Wacrhendonck, et M. de Diesback, avoient été blessez.

Le Roi a reçu cette nouvelle par le Comte de Coigny, Colonel General des Dragons, que le Maréchal de Coigny son pere a envoyé à S. M. et qui est arrivé à Versailles le 5. Juillet à cinq heures après-midi.

Quelques jours après le Roi reçut par le Marquis d'Ussé Aide de Camp du Maréchal de

Coigni, le détail suivant de cette victoire remportée sur les Imperiaux dans le combat donné près de Parme.

Le Comte de Merci, pour cacher le mouvement qu'il avoit fait en quittant son Camp, laissa les Gardes ordinaires aux environs de Parme ; il remonta la Parma : et après l'avoir passée à Porporano, il alla se camper entre cette Riviere et celle de Baganza, depuis Albary jusqu'à Antoniano.

Le Maréchal de Coigny informé de la marche des Ennemis, alla avec le Maréchal de Broglie de l'autre côté de la Parma, et il emmena avec lui dix Compagnies de Grenadiers et tous les piquets de l'Armée ; il reconnut le Camp que les Ennemis avoient quitté le matin, et il apprit qu'ils avoient passé la Parma ; il jugea que le Comte de Mercy ne pouvoit avoir d'autre objet que celui de venir l'attaquer ; et ayant pris la résolution de s'approcher de Parme, le 29 à la pointe du jour, il fit avancer son Armée sous cette Place dans un terrain où il avoit résolu quelques jours auparavant d'aller camper, et fit ses dispositions pour le combat. Il appuya la droite de son Armée au Village de la Croisette, et la gauche aux murs de Parme ; le terrain qu'il occupoit n'ayant pas un quart de lieue de front, il rangea son Infanterie sur quatre lignes, la Cavalerie derriere sur plusieurs lignes, et il détacha 60 Compagnies de Grenadiers pour s'emparer de quelques maisons qui étoient sur la droite.

Le Comte de Mercy qui esperoit de pouvoir attaquer l'Armée des Alliez avant qu'elle eût le tems de se mettre en bataille, s'avança de son côté, et les deux Armées se trouverent en pré-

 sence

sence sur le grand chemin qui va de Parme à Plaisance, et qui est bordé des deux côtez d'un grand fossé. Le combat commença vers les onze heures du matin, et il dura jusqu'à la nuit avec un feu très-vif de part et d'autre. Les Troupes du Roi et celles du Roi de Sardaigne ont également donné de grandes preuves de courage.

Par le grand nombre des morts qu'on a trouvés sur le champ de bataille, et par celui des blessez que les ennemis y ont laissez, on juge que la perte des Imperiaux monte à près de 10000 hommes; et on a sçu depuis que leur Infanterie étoit presqu'entierement détruite.

Le Comte de Mercy General de l'Armée de l'Empereur a été tué. Le Major General Comte de Walseck, le Comte de Castelbarco, Adjudant General, avec le Comte de la Tour dont on a déja parlé, ont été blessez: ces deux derniers ont été faits prisonniers.

Le Maréchal de Coigny, le Maréchal de Broglie, les Officiers Generaux, et tous ceux qui se sont trouvez à cette action, ont donné à nos Troupes les plus grands exemples d'intrépidité et de courage. Ce combat a été plus long et plus vif qu'aucun dont on ait memoire depuis un très-long-tems.

Le Comte de Maillebois dont nous avons déja parlé, et le Marquis de Suze, Maréchal de Camp dans les Troupes du Roi de Sardaigne, ont été blessez; M. Senetchland, Colonel a été tué, et il y a eu 60 Officiers de tuez ou de blessez dans les 16 bataillons des Troupes Piémontoises qui se sont trouvées à ce combat.

La marche des Ennemis, depuis le 29 Juin, prouve leur déroute et la grande perte qu'ils ont faite; ils n'ont point tendu leurs tentes dans le

Camp où ils s'étoient retirez, et ils ont marché nuit et jour, laissant après eux beaucoup de blessez et de traîneurs ; ils ont repassé la Parma et la Lenza marchant vers Reggio, où ils ont passé le Crostollo ; en-sorte que le 4 Juillet leur Armée étoit au-delà de la Secchia.

FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LA Place d'Inspecteur d'Infanterie vacante par la mort de Georges-Jacques de Clermont d'Amboise Marquis de Saint Aignan, a été donnée à Louis de Moulins Marquis de l'Isle, successivement Capitaine dans le Régiment de Barrois, Colonel de celui de la Fere au mois d'Août 1704, fait Brigadier le 2 Juillet 1710, et Maréchal de Camp en Décembre 1731.

Le Régiment d'Auvergne Infanterie, le troisiéme des six Régimens appellés Petits vieux, vacant par la mort du même Comte de Clermont-d'Amboise, a été donné à M. de Contade fils, Colonel de celui de Flandres depuis le mois de Mars dernier, et auparavant Capitaine au Régiment des Gardes Françoises.

Et celui de Flandres, à M. de Coningham

ninghan Gentilhomme de Bourgogne, d'une famille originaire d'Ecosse, Lieutenant-Colonel du Régiment Dauphin Infanterie, dont il a été Capitaine, et ensuite Major.

Le 28 de ce mois, Monseigneur le Dauphin accompagné de Mesdames de France, alla pour la premiere fois, à l'Eglise de la Parroisse du Château, et il y assista au Salut.

Le Roi a accordé au Prince de Rohan Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de la Garde ordinaire du Roi, la permission de se démettre de cette Charge en faveur du Prince de Soubise son petit-fils, qui étoit Guidon de cette Compagnie.

François de Crussol, né le 24 Janvier 1702, Prêtre, Abbé Commandataire de l'Abbaye de Charroux, Ordre S. Benoît, Diocese de Poitiers, depuis le mois d'Aout 1727, fils puîné de feu Alexandre Galliot de Crussol Saint-Sulpice, Seigneur de Velan en Auvergne, Valmaison, Montmaur, &c. et appellé le Comté d'Amboise, mort le 7 Avril 1703, et de Charlotte-Gabrielle de Timbrune de Valence,

fut nommé le 29 Juin à l'Evêché de Blois, vacant en dernier lieu du 24 par le décès de Charles-Henri Phelypeaux de Pontchartrain, qui y avoit été nommé le 23 Mai dernier.

Maréchaux de Camp.

Louis de Bourbon Comte de Clermont, né le 15 Juin 1709, Chevalier des Ordres de S. M. du 3 Juin 1724.

Louis de Bourbon Prince de Conti, né le 13 Août 1717, Gouverneur du Haut et Bas Poitou depuis 1727, et Chevalier des Ordres de S. M. du premier Janvier 1733.

Louis-Auguste de Bourbon Prince de Dombes, né le 4 Mars 1700, Colonel General des Suisses et Grisons, et Gouverneur de Languedoc en survivance.

Louis-Charles de Bourbon Comte d'Eu, né le 15 Octobre 1701, Grand-Maître, Capitaine-General de l'Artillerie de France en survivance, et Gouverneur de Guyenne en titre depuis 1712.

Maréchaux de France, du 29 Juin.

François de Franquetot, Marquis de Coigny, Baron de Nogent sur Loire, Seigneur de Villeray, de Maisoncelles, de Croiselles et de Poligny, né le 16

Mars 1670, fait successivement Mestre de Camp du Regiment Royal Etranger de Cavalerie en 1691, Gouverneur de la Ville et Château de Caën, et Bailli de la même Ville, Brigadier d'armée le 30 Janvier 1702, Inspecteur General de Cavalerie au mois de Décembre 1703, Maréchal de Camp le 26 Octobre 1704, pourvû par Lettres du 7 Décembre suivant de la Charge de Colonel General des Dragons, pour laquelle il prêta serment le 10 du même mois, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis en 1705, Lieutenant General des Armées du Roi le 18 Juin 1709, Chevalier des Ordres du Roi le 3 Juin 1724, et Gouverneur de la Ville, Château et Principauté de Sedan, au mois de Novembre 1725, actuellement General de l'Armée de S.M. en Italie.

François-Marie Comte de Broglio et de Revel, Baron de Ferrieres, né à Paris le 11 Juin 1671, fait Mestre de Camp du Régiment du Roi Cavalerie en 1694, créé Brigadier le 23 Décembre 1702, Maréchal de Camp le 26 Octobre 1704, et Lieutenant General des Armées du Roi le 29 Mars 1710, Gouverneur du Mont-Dauphin au mois de Février 1712, Directeur General de la Cavalerie et des Dragons

guns au mois de Mai 1719, nommé Ambassadeur en Angleterre au mois de Janvier 1724, reçu Chevalier des Ordres de S. M. le 13 Mai 1731, et nommé au mois de Janvier dernier Gouverneur de Bergue-Saint-Vinox.

On nous a écrit de Valence en Dauphiné, qu'on y benit dans la Cathédrale le 15 Juin les Drapeaux du Régiment de M. d'Antin de Saint-Pée : M. Millon Evêque de Valence, qui fit la ceremonie, la termina par le Discours suivant.

C'est une cérémonie aussi ancienne que la Religion, que les plus braves Guerriers se sont fait dans tous les tems un devoir de remplir, d'apporter aux pieds des Autels les Drapeaux et les Etendarts, pour reconnoître que c'est là le Tribunal d'où Dieu préside souverainement à la Justice redoutable que les Nations et les Rois de la terre se font à eux mêmes; que si ce sont les hommes qui livrent les batailles, c'est de lui que nous recevons la victoire; et qu'à moins qu'il ne purifie par sa grace les mains de ceux qui combattent; tous les lauriers qui croissent sous leurs pas, ne sont que des feuilles steriles qui ne produisent point de fruits d'immortalité.

Pénetrez de ces sentimens, avec quelle joie ne vous voyons-nous pas assemblez dans ce saint Temple, pour y adorer en esprit et en verité le Dieu qui se qualifie par excellence le Dieu des Armées ? le prendre à témoin, et renouveller en sa présence de la maniere la plus solemnelle; les engagemens que vous avez contractez de combattre et de mourir, s'il le faut; pour la gloire du Roi et l'honneur de la Patrie ?

Vous êtes tous sortis, MESSIEURS; d'une Nation guerriere, dont le propre est de se présenter avec confiance, et de combattre encore avec plus de valeur. Nés du goût et des talens pour la guerre, les premiers bruits qui s'en sont répandus, vous ont arrachez du repos de vos familles, dans le sein desquelles la plus longue paix n'a pu amollir votre courage; vous avez accepté des Emplois que vous honorez, mais qui vous honoreront à leur tour, par la maniere dont vous les remplirez.

Tout ce que nous voyons en vous; cette contenance noble et assurée, cet air de guerre, cette impatience de pouvoir faire partie de ces Armées brillantes et formidables, qui répandent déja la terreur dans le cœur de ceux qui ont

troublé

troublé la tranquilité de l'Europe ; cette exactitude et cette severité de discipline, qui fut toujours le caractere des Troupes victorieuses ; tout nous découvre pour vous une carriere remplie de succez et de triomphes.

Pour vous les attirer, faites vous aujourd'hui une loi de remplir avec exactitude dans le tumulte des armes, les devoirs paisibles de la Religion ; supportez en esprit de pénitence les fatigues et les travaux militaires ; n'envisagez qu'avec douleur les maux qu'entraînent toujours sur les Peuples les Guerres même les plus justes ? regardez vos soldats comme vos freres, bien loin d'affoiblir par-là la subordination, vous l'affermirez davantage : ne prêtez que des mains chrétiennes au Dieu des Batailles. Dans l'ardeur qui vous anime pour combattre, n'offensez pas le Dieu des combats, et ne vous rendez pas indignes par vos infidelitez de vaincre les ennemis que vous aurez le courage d'attaquer : ne vous présentez jamais à aucune action, sans avoir imploré le secours d'en-haut. L'Ecriture nous apprend que Judas Machabée n'étoit jamais plus terrible dans le combat, qu'en sortant de la priere ; et malgré les préjugez de votre Etat, vous éprouve-

rez

rez que le Soldat le plus fidele à Dieu, est aussi dans l'occasion le plus courageux.

Dans ces dispositions, recevez avec confiance ces premiers Drapeaux de la main de l'Eglise; sous les ordres du Héros qui vous commande, ils vous conduiront sûrement à la gloire.

Pour nous, MESSIEURS, nous ne vous oublierons point dans nos Sacrifices: en attendant que vous ayez part à nos Cantiques de joie et à nos actions de graces, vous en aurez à nos prieres. Vous combattrez dans la plaine; les yeux attachez sur vous, nous leverons les yeux vers la montagne; et tandis que nos Armes victorieuses mettront à contribution les Terres des Philistins, et qu'elles renverseront leurs remparts, nous ne cesserons de demander à Dieu qu'il répande sur le Royaume et sur ceux qui le défendent, ses plus abondantes benedictions.

MORTS.

LEs Chanoines Réguliers de l'Abbaye de sainte Genevieve respectueusement attachés à la Maison d'Orleans, dont ils ressentent continuellement la puissante protection, se sont portez d'eux-mêmes à célebrer un Service solemnel

pour le repos de l'ame de Mademoiselle d'Orleans de Beaujolois Princesse du Sang. Rien n'a été omis de ce qui peut rendre auguste une telle cérémonie.

Le frontispice de l'Eglise étoit tendu de blanc; on avoit placé au milieu un grand écusson en losange haut de 15 pieds, aux Armes de la Maison d'Orleans. Toute l'Eglise étoit tendue en blanc depuis le haut jusqu'en bas, avec des Armoiries de distance en distance. Un Catafalque placé dans le Chœur au-dessus du Tombeau de Clovis, comprenoit differentes pieces, qui chacune avoit leur beauté; une Estrade à quatre gradins chargée de chandeliers et de girandoles d'argent, conduisoit à une Représentation couverte d'un poële de satin blanc bordé d'hermine, avec une Croix de moëre d'argent. A l'extremité de la Representation se voyoit sur un carreau de satin à glands d'argent, la Couronne de Princesse, couverte d'un crêpe blanc. Un dais suspendu à la voûte surmonté d'aigrettes blanches très-fines, servoit de couronnement; il étoit de satin blanc orné de grandes crépines d'argent en festons. Des quatre angles sortoient d'amples rideaux aussi de satin blanc avec des franges d'argent, soutenus et relevez en festons par des cordons et grosses houpes d'argent.

L'Autel étoit des mieux ordonné; un somptueux dais de velours noir semé de larmes en relief, s'élevoit au-dessus: les Trophées de la Mort brodez sur la queuë du dais, contenoient une grande Croix de même travail. Venoit ensuite une distribution de chandeliers entremêlés de girandolles: au bas étoit le Retable orné de cartouches en broderie, et plusieurs rangs de chandeliers d'argent.

L'Autel n'ayant pu être ainsi disposé sans une espece de charpente qui paroissoit par derriere, on eut soin de la couvrir d'un très-beau morceau de broderie en velours noir, qui représentoit les symboles du Jugement dernier, et un Ange embouchant la trompette. Les Tribunes étoient pareillement garnies de girandoles.

Les préparatifs achevés, les Chanoines Réguliers chanterent les Vigiles le Mercredi au soir 9. Juin; S. M. C. la Reine d'Espagne et Monseigneur le Duc d'Orleans y assisterent. Le lendemain Jeudi, la Messe fut célebrée par l'Abbé en habits Pontificaux; les Ministres étoient revêtus d'Ornemens magnifiques, soit Tuniques, soit Chappes. Le Chœur avoit aussi ses Officiers egalement revêtus.

Le concours fut grand au Service. Pour éviter la confusion et le tumulte, les Suisses du Palais Royal garderent les Portes.

Plusieurs Prélats, des Generaux d'Ordre, des Ecclésiastiques de tous les Corps, quantité de Noblesse, de Dames de la premiere distinction, et des Magistrats invitez par les Chanoines Réguliers, assisterent au Service, et furent placez sur des sieges de deuil préparez à cet effet, tant sur une estrade qu'on avoit dressé dans l'avant-Sanctuaire, que dans le Chœur et le rond-point. La présence de la Reine d'Espagne et de Monseigneur le Duc d'Orleans augmentoit le lustre de cette pieuse cérémonie. A côté de S. A. R. étoient les principaux Officiers de la Maison d'Orleans, et derriere, les Aumôniers en rochet, manteau et bsnnet quarré.

Le Comte de Bonamour Colonel au service du Roi d'Espagne, et Capitaine dans le Régiment des Gardes Walones, qui a été tué le 25

Mai dernier à la Journée de Bitonte dans le Royaume de Naples se nommoit Louis-Germain de Talhoët, et étoit d'une ancienne Noblesse de la Province de Bretagne.

Louis-Robert-Hyppolite de Brehan Comte de Plelo, ci-devant Mestre de Camp d'un Régiment de Dragons, et auparavant Sous Lieutenant des Gendarmes de Flandres, et Ambassadeur du Roi en Dannemarck depuis 1729, a été tué le 27 Mai dernier à l'âge d'environ 35 ans, à l'attaque des retranchements de l'Armée Moscovite assiegeant Dantzick. Il commandoit la premiere colonne du Secours François destiné pour cette Ville assiégée. Après avoir forcé les barricades et penetré jusques dans les retranchements, il y a été frappé de plusieurs coups, ralliant ses Troupes qui plioient sous le nombre et le grand feu des Moscovites. Il étoit fils de Jean-François de Brehan Comte de Mauron, et petit-fils de Maurille de Brehan Comte de Mauron, et de Plelo, et de Louise de Quelen. Son bisayeul étoit Louis de Brehan Baron de Château-Brehan, du Plessis, Mauron, Galinée, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, Maréchal de ses Camps et Armées, tué aux guerres d'Allemagne en 1634. Le nom de Brehan est un des plus nobles et des plus anciens de la Bretagne, *vraye Race d'ancienne Noblesse de Chevalerie*, et qui dans l'onziéme et douziéme siecle tenoit rang parmi les anciens Barons du Pays avant la Réduction faite en 1451.

Louise Phelypeaux sa veuve, est fille de feu Louis Phelypeaux Marquis de la Vrilliere, Ministre et Secretaire d'Etat, et de Françoise de Mailli, aujourd'hui Duchesse de Mazarin, et Dame d'atour de la Reine, dont il laisse plusieurs

sieurs enfans en bas âge, ausquels le Roi a accordé dix mille livres de pension.

Le premier Juin 1734 Nicolas-Simon-Jude de Beauvau de Craon, Sous-Diacre, natif de Lunéville en Lorraine, l'un des fils de Marc de Beauvau Marquis de Craon et de Haroüel, Prince du Saint Empire, Grand d'Espagne de la premiere classe, Conseiller d'Etat, et Grand Ecuyer du Duc de Lorraine, et de Dame Anne Marguerite de Ligniville Dame d'honneur de la Duchesse de Lorraine, mourut de la petite verole à Rome à l'âge d'environ 24 ans.

Le 11 Juin 1734 *Jacques-André de Mortanë* (ou de Mortaigne en François) Lieutenant Generaldes Armées du Roi, mourut à Charlev ille âgé de 84 ans. Il étoit Hongrois de nation, et avoit été d'abord Lieutenant-Colonel du Régiment du Prince Administrateur de Wirtemberg. Etant entré au Service de France, il fut fait Colonel d'un Régiment de Hussarts en 1693, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis en 1703, Brigadier le 10 Février 1704, Maréchal de Camp le 29 Mars 1710, et Lieutenant-General le 30 Mars 1720.

Jacques Fitz-James, Duc de Berwick, de Fitz-James, de Liria et de Xerica, Pair de France et d'Angleterre, Grand d'Espagne de la premiere classe, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, et des Ordres de la Jarretiere et de la Toison d'or, Gouverneur du Haut et Bas Limosin et de la Ville de Strasbourg, et General de l'Armée du Roi en Allemagne, tué au Siege de Philisbourg le 12 Juin à sept heures du matin d'un coup de canon qui lui emporta la tête en visitant les travaux, étoit fils naturel de feu Jacques II. Roi

de la grande Bretagne, et d'Arabelle Churchill, sœur de feu Jean Churchill Duc de Malborough, laquelle se maria depuis avec Charles Godfrey Colonel Anglois, et mourut le 15 Mai 1730 âgée de plus de 90 ans.

Le Maréchal de Berwick étoit né, suivant la commune opinion, à Moulins en Bourbonnois en 1671. Il commença ses premieres armes en Hongrie, où il se trouva en 1686 au Siege et à la prise de Bude, de même qu'à la Bataille que les Imperiaux gagnerent contre les Turcs, et dans laquelle il fut blessé. Il servit en 1690 au Siege de Londondery en Irlande, et à la Bataille de la Boyne, où il eut un cheval tué sous lui. Etant passé en France au Service du Roi, il se trouva au Siege de Mons et au Combat de Leuse en 1691, de même qu'au Combat de Steinkerque en 1692. Le Roi le fit Lieutenant-General de ses Armées le 30 Mars 1693, et le nomma en même tems pour faire la Campagne en Flandres en cette qualité. Il se trouva à la sanglante Bataille de Nerwinde, dans laquelle il fut fait prisonnier. Après avoir été échangé contre le Duc d'Ormond, il servit au Siege de Charleroi. Il continua de servir en Flandres jusqu'à la Paix de Riswick, s'étant encore trouvé au Siege d'Ath en 1697.

La guerre s'étant rallumée en 1701, il fit les trois premieres Campagnes en Flandres; et après avoir obtenu des Lettres de naturalité le 17 Décembre 1703. il eut le Commandement en chef des Troupes Françoises que l'on fit passer en Espagne, où il se rendit maître pendant la Campagne de 1704 des Villes et Forteresses de Salvatierra, Segura, Castelblanco, Portalegre, Castel-David, et autres Places, de la plupart desquelles

desquelles il fit razer les fortifications.

Le Roi Catholique lui accorda la Grandesse au mois de Février de la même année. Ayant été rappellé d'Espagne, il fut envoyé en 1705 en Languedoc en qualité de Commandant en chef de cette Province, où il dissipa les fanatiques, et rétablit la tranquillité en moins de six mois. Après cette expedition, il fut chargé de faire le Siege de Nice en Provence. Il se rendit maître de la Ville le 14 Novembre, et du Château et de la Citadelle le 4 Janvier 1706, et il soumit ensuite tout le Comté. Le Roi lui donna le Bâton de Maréchal de France le 16 Février; et sur les instances du Roi d'Espagne, il le nomma pour aller commander les Troupes qui devoient agir contre le Portugal.

S'étant rendu en Espagne, il prit la Ville de Carthagene le 17 Novembre 1706, gagna la Bataille d'Almansa le 23 Avril 1707, et servit ensuite au Siege de Lerida sous le Duc d'Orleans.

Le Roi d'Espagne voulant reconnoître de si importans services, lui donna le 10 Octobre 1707 les Villes de Liria et de Xerica en titre de Duché, avec la Grandesse de la premiere classe, tant pour lui que pour l'un de ses fils à son choix, et l'honora aussi du Collier de la Toison d'or.

Le feu Roi lui donna le 24 Novembre de la même année le Gouvernement du Limousin, pour lequel, ainsi que pour l'Etat et Office de Maréchal de France, il prêta les sermens de fidelité à son retour d'Espagne, le 17 Avril 1708.

S'étant rendu au mois de Mai suivant à Strasbourg, il en tira les Troupes qui y étoient, et il les conduisit à l'Armée de Flandres commandée par le Duc de Bourgogne, sous les ordres

duquel il fit cette Campagne. En 1709. il commanda l'Armée en Dauphiné, où par son habileté et sa vigilance il fit échouer les desseins que les Ennemis avoient formés sur cette Province.

En l'année 1710 il fit le commencement de la Campagne en Flandres avec le Maréchal de Villars, et il passa de là en Dauphiné pour y prendre le Commandement de l'Armée.

Le Roi Louis XIV. par ses Lettres Patentes du mois de Mai 1710, registrées au Parlement de Paris le 23 du même mois, érigea en sa faveur, et après lui en faveur de son fils aîné de son second mariage et de ses descendans, et à leur défaut, en faveur de ses autres enfans puînés mâles, la Terre de Warty près de Clermont en Beauvoisis, en titre de Duché et Pairie, sous le nom de Fitz-James. Il prêta serment, et prit séance au Parlement en cette qualité de Pair de France le 11 Décembre de la même année. Il commanda encore l'Armée en Dauphiné pendant les Campagnes de 1711 et 1712. A peine étoit-il arrivé à la Cour, qu'il fut envoyé en Catalogne, où ayant passé le Ter avec une Armée de 20000 hommes, il fit lever le 3 Janvier 1713 le blocus de Gironne, qui subsistoit depuis plus de huit mois.

En 1714 il fut chargé du Siege de Barcelonne avec le titre de Generalissime des Troupes Françoises et Espagnoles; et après 62 jours de tranchée ouverte, il prit cette Ville à discretion le 12 Septembre.

En 1719 il fut declaré Conseiller au Conseil de Regence, et il eut le Commandement de l'Armée sur les frontieres d'Espagne, où il se rendit maître de 2. Fortes Places du Château d'Urgel.

Il fut reçu Chevalier des Ordres du Roi le 3

Juin 1724, et le Gouvernement de Strasbourg lui fut donné au mois d'Avril 1730.

La guerre ayant été declarée l'année derniere à l'Empereur, le Roi le nomma General de son Armée en Allemagne, où après avoir passé le Rhin, il fit le Siege du Fort de Kell, qu'il prit le 28 Octobre après huit jours de tranchée ouverte. Il venoit en dernier lieu de forcer les lignes d'Ettlinghen en Allemagne, et avoit entrepris ensuite le Siege de l'importante Forteresse de Philisbourg, devant laquelle il est mort au lit d'honneur generalement regretté non-seulement à cause de son expérience et de sa grande capacité dans l'art militaire, mais aussi par rapport à ses qualitez personnelles,

Il avoit été marié deux fois 1°. en 1695. avec Honorée de Burck de Clanrikard, veuve de Patrix Sarsfield, Comte de Lucan, et morte en 1698. et 2°. en 1700. avec Anne Beulkley, fille de Henri Beulkley et de Sophie Stuart. Il laisse de la premiere Jacques-François Fitz-James, Duc de Liria et Xerica, Grand d'Espagne de la premiere classe, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, et des Ordres Russiens de S. André et de S. Alexandre, Chambellan du Roi d'Espagne, Lieutenant General de ses Armées, servant actuellement en cette qualité dans son Armée au Royaume de Naples, et qui est marié en Espagne et a des enfans.

De la deuxiéme François Fitz-James, né le 9 Janvier 1709. Prêtre, Abbé de l'Abbaye de S. Victor à Paris, Henri, Duc de Fitz-James, Pair de France, né le 8 Septembre 1711. Gouverneur du Haut et Bas Limosin. Colonel d'un Regiment d'Infanterie Irlandoise: Edoüard Fitz-James, né le 17 Octobre 1715. un quatriéme

fils, âgé seulement de 9 ans. Henriette Fitz-James, Dame du Palais de la Reine, née le 16 Septembre 1705. et mariée le 7 Novembre 1722. avec Jean-Baptiste-Loüis de Clermont d'Amboise, Marquis de Rénel et de Montglas, Comte de Chiverny, Bailli et Gouverneur de Chaumont en Bassigny, et Colonel du Regiment de Santerre Infanterie. Laure Fitz-James, mariée le 11 Mars 1732. avec Joachim-Louis de Montaigu, Marquis de Bouzols, Lieutenant General pour le Roi en la Province de la Haute Auvergne, Gouverneur de Broüage, et nouvellement Colonel du Regiment de la Fere, Infanterie, Sophie, et Emilie Fitz-James.

EPITAPHE

Du Maréchal de Berwick.

BERWICK, d'un coup funeste atteint dans la tranchée
Tu descens au tombeau, le front ceint de Lauriers ;
La France gémisssante, en regrets épanchée,
Fond en pleurs au milieu de ses tristes Guerriers,
Ta mort d'un nouveau lustre orne encor ta mémoire ;
C'est à nous seulement de nous plaindre aujourd'hui ;
Intrépide BERWICK, tu volois à la gloire,
Sur les pas de Turenne, et tu meurs comme lui.

Par Mlle de Malcrais de la Vigne.

Le 23 Juin 1734, Edme Pourchot, Licentié ès Droits, Ancien Recteur et Syndic de l'Université de Paris, Professeur Emérite, et Doyen de la Tribu de Sens, mourut âgé d'environ 83 ans, s'étant acquis dans son tems par son habileté beaucoup de réputation.

Le 24 Juin 1734. Charles-Henri-Phelipeaux de Pontchartrain, Prêtre du Diocèse de Paris, Abbé Commandataire de l'Abbaye de Royaumont, Ordre de Citeaux, Diocèse de Beauvais, depuis le 25 Novembre 1728. Docteur en Théologie de la Faculté de Paris du 2 Avril 1732. et nommé à l'Evêché de Blois, le 23 Mai dernier, mourut à Paris d'une Rougeole rentrée, âgé d'environ 28 ans, et le lendemain son corps fut porté à S. Germain l'Auxerrois, où il fut inhumé dans la sépulture de sa famille. Il étoit fils de Jerôme Phelypeaux, Comte de Pontchartrain, et de Pailuau, Marquis de Chefboutonne et de Châteauneuf sur Cher, Commandeur des Ordres du Roi, et ci-devant Sécretaire d'Etat, et de feuë Dame Christine-Eleonore de Roye de la Rochefoucault de Roucy, sa premiere femme, morte le 23 Juin 1708.

Le 21 Juin 1734. est né François-Loüis-Gabriël, fils premier né de Josepb Antoine Fournier, Marquis de Wargemont, Seigneur de Sorel, Drœüil, Wanel, &c. Mesrre de Camp de Cavalerie, et Enseigne de la Compagnie des Gendarmes de la Garde du Roi, et de Dame Bonne Gabrielle de S. Chamant, mariez le 10 Mars de l'année derniere, ainsi qu'il a été rapporté dans le Mercure du mois de Mars 1733. pag. 609. Cet enfant a été baptisé par le Curé primitif des Paroisses de Villenoxe et d'Ival, et a eu pour parein et mareine M. de Warge-

mont, son ayeul paternel, et Dame Marie-Loüise Larcher, son ayeule maternelle, veuve d'Antoine Galliot de S. Chamant, Marquis de Montaiguillon, Seigneur de Villenoxe, Grand Bailli de Sezanne en Brie, Lieutenant des Gardes du Corps du Roi, Maréchal de Camp de ses Armées, et Gouverneur de Puy-Laurens en Languedoc, mort le 18 Juin 1731.

L'Evêque de Bayonne qui est mort après une longue maladie à Paris, le 30 Juin 1734. dans la 52 année de son âge, se nommoit *Pierre-Guillaume de la Vieuxville*, et étoit fils de feu Joseph-Guillaume de la Vieuxville, Marquis de Maulle, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi, et Sécretaire des Commandemens, Maisons et Finances de la Duchesse de Bourgogne, mort le 21 Août 1700. à l'âge de 52 ans, et de Marie Luillier. Il fut d'abord reçu Archidiacre de Dunois, en l'Eglise de Chartres, le 17 Septembre 1708. Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, le 30 Juillet 1710. Vicaire General de Chartres la même année, ensuite Archidiacre de Pincerais dans la même Eglise, le 19 Fevrier 1716. puis Doyen de l'Eglise Cathédrale de Nantes en 1721. aussi Vicaire General du Diocèse de Nantes, l'un des Députez du deuxiéme Ordre de la Province de Tours à l'Assemblée Generale du Clergé tenuë à Paris en 1725. et enfin nommé à l'Evêché de Bayonne le 27 Mars 1728. et sacré le 22 Août suivant dans l'Eglise Cathédrale de Meaux, par le Cardinal de Bissy, assisté des Evêques d'Angers et d'Europée, Coadjuteur d'Orleans. Le Roi lui donna au mois de Novembre 1731. l'Abbaye de la Honce, Ordre de Prémontré, Diocèse de Bayonne; mais il s'en étoit démis au mois de Decembre dernier.

LOUIS-HECTOR DE VILLARS, Duc de Villars, Pair de France, Grand d'Espagne de la premiere classe, Prince de Martigues, Vicomte de Melun, Marquis de la Mele, Comte de la Rochemilley, Golleville, la Chapelle, Villeneuve &c. Ministre d'Etat, Maréchal general des Camps et Armées du Roy, Doyen des Maréchaux de France, Chevalier des Ordres du Roi et de l'Ordre de la Toison d'or, Ambassadeur extraordinaire de S. M. auprès du Roy de Sardaigne, General des Troupes Françoises en Italie, Gouverneur et Lieutenant General de Provence, Gouverneur des Ville, Citadelle et Fort de Marseille, Arles et terres adjacentes, Ville, Tours et Forts de Toulon, Ville et Citadelle de S. Tropez, et ci-devant de Fribourg en Brisgaw, l'un des 40 de l'Académie Françoise, ci-devant Ambassadeur extraordinaire et Plenipotentiaire pour les Traitez de Paix à Rastatt et à Bade, President du Conseil de guerre, et Conseiller au Conseil de Regence, commença à porter les armes en 1671. et après avoir servi d'Aide de Camp au Maréchal de Bellefond son cousin germain. Il suivit le Roy au siege d'Orsoy en 1672. Il se detacha Volontaire avec un de ses camarades, et entra avec beaucoup d'hardiesse jusques dans les barrieres de Mastricht, pour y faire des prisonniers. Il se trouva ensuite aux sieges de Zutphen, de Crevecœur, de Doesbourg et au Passage du Rhin, où s'étant extrémement distingué, la Cornette de la Compagnie des Chevaux-Legers Bourguignons, qui se trouva vacante, lui fut donnée.

Il acheva cette campagne sur la Moselle et sur le Rhin sous les ordres du Vicomte de Turenne.

L'hyver suivant il fut envoié en Espagne pour

complimenter le Roi Catholique sur sa convalescence.

En 1673. il se rendit de Madrid au siege de Mastricht, et fit le reste de la campagne sous les ordres du Vicomte de Turenne, qui le mettoit de tous les Partis commandez par les plus hardis Partisans.

En 1674. aprés avoir commencé la campagne sur le Rhin, il revint avec la Gendarmerie en Flandres, et se trouva au combat de Senef, où, quoique blessé dès le commencement de l'action, il demeura jusqu'à la fin, et chargea plusieurs fois malgré les douleurs de sa blessure, qui le firent évanoüir deux fois; le Roy lui donna un des trois Regimens de Cavalerie qui vacquerent en cette occasion.

Il fit les campagnes suivantes sous les Maréchaux de Luxembourg et de Crequy, et se trouva aux sieges de Condé et d'Aire, au secours de Mastricht, au siege de S. Omer, à la bataille de Cassel, au combat de Coquesberg, où il fit six charges differentes à la tête de son Regiment, au combat de Kel, où commandant 200 chevaux il força une barriere et mit en déroute deux mille des ennemis.

Il servit au siege de Fribourg, où il monta des premiers à l'assaut de la premiere muraille, et se trouva au combat de Valkrik, où il sauva le quartier de sa Brigade, investie par 4000 hommes de pied des ennemis.

La campagne suivante il soutint au passage du ruisseau de Neufbourg l'Arriere-garde poussée par mille chevaux commandés par le Prince Louis de Bade, quitta son poste où il n'y avoit rien à faire, marcha diligemment aux ennemis, les chargea, & les contint jusqu'à l'arrivée du secours.

Il attaqua encore sous les ordres du Maréchal de Crequy l'arriere-garde de l'Armée Imperiale dans la vallée de Gueguembach au passage de la Kinche, & fit prisonnier le Colonel qui y commandoit.

Il servit ensuite au siege du Fort de Kell, & monta le premier à l'assaut, qui fut donné en plein jour, et dans lequel cette Forteresse fut emportée.

Il fut envoyé au mois de Decembre 1686. à Vienne à l'occasion de la mort de l'Impératrice Eleonore. De-là il passa en Hongrie, où il gagna la confiance de l'Electeur de Baviere et se trouva auprès de lui à la Bataille d'Ersen, où les Troupes Impériales remportérent une Victoire complette contre les Turcs en 1687.

Il eut ordre ensuite de passer l'Hyver auprés de l'Electeur de Baviere, d'où étant de retour il fut fait Brigadier le 24 Août 1688. et pourvû presque en même tems de la charge de Commissaire General de la Cavalerie.

Le Roi le renvoya ensuite auprès de l'Electeur de Baviere pour l'empêcher de se déclarer pendant le Siége de Philisbourg.

Ayant été fait Maréchal de Camp le 10 Mars 1690. Il eut le commandement des Troupes pendant l'Hyver du côté de Tournai, et exigea du Pays Ennemis plus de trois millions de contributions; et marchant ensuite au bombardement de Liége, il prit le Fort de Cherai, dont la Garnison fut taillée en piéces. Il eut ensuite le commandement d'un Corps de Troupes, pour garder les Lignes, d'où il sortit pour marcher au dévant du Marquis de Castanaga si qui venoit pour les forcer, mais il se posta, bien, que l'autre n'osa ni l'attaquer ni s'approcher desLignes.

Il se trouva au Combat de Leuze, où avec 1200 Chevaux, il harcela la marche de l'Arrieregarde Ennemie, commanda l'aîle gauche débordée par la droite des Ennemis, et fit des charges si vives avec un seul Regiment qu'il rompit trois Lignes des Ennemis.

Au commencement de la Campagne de 1692. il défit 3000 Chevaux commandez par le Comte de la Lippe, se trouva à la défaite du Prince Administrateur de Wirtemberg, qui se rendit à lui, et eut l'Hyver suivant un commandement en Flandres pour établir et pousser les contributions.

Il fut fait Lieutenant General le 30. Mars 1693. et destiné en même-temps pour servir en Allemagne, où il défit près de Vislocq une arriere-garde des Ennemis, soutenuë par le Prince Louis de Bade, leur General.

Envoyé ensuite pour retirer des postes d'Infanterie trop avancez, il fit une retraite de deux lieues, malgré les défilez et l'avant-garde de l'Armée Imperiale, qui ne put jamais l'entamer.

Il passa dans l'Armée d'Italie, et au mois de Novembre de la même année 1693. le Roy lui donna le Gouvernement de Fribourg. Il revint servir en Allemagne, et ayant été renvoyé en Italie pour y commander la Cavalerie, il se trouva au Siege de Valence.

Il repassa en France et alla servir sur le Rhin, où il baitit un corps considerable de Hussarts, commandé par le Comte Palfi, leur General, qui y fut blessé. La Paix étant faite, il fut nommé au mois de Novembre 1697. Envoyé extraordinaire vers l'Empereur, dont il eut sa premiere Audience au mois de Septembre 1698.

La guerre ayant recommencé, il eut son Au-

dience de congé de l'Empereur le 25. Juillet 1701. et se rendit en Italie, où en allant joindre l'Armée il défit avec son escorte 900. Chevaux, commandez par le General Mercy.

En 1702. il fut rappellé d'Italie pour aller servir sur le Rhin.

Il fut détaché sur la fin de Septembre de l'Armée du Maréchal de Catinat avec un corps de Troupes, auquel il fit passer le Rhin à Huningue la nuit du premier au 2. Octobre; ensuite de quoi il rétablit, à la vûë de l'Armée ennemie, le Fort que les François avoient autrefois à la tête du Pont de Huningue du côté d'Allemagne, se rendit maître de la Ville et du Château de Neubourg sur le Rhin; et profitant des mouvemens que fit le Prince Louis de Bade pour reprendre cette Place, il l'attaqua à Fridlingue le 14. du même mois, et remporta sur lui une victoire complette.

Le 21. suivant, le Roy, pour le récompenser d'une entreprise si importante et si heureusement executée, le déclara Maréchal de France, et en même-temps General de son Armée en Allemagne.

En 1703. il fit le Siege du Fort de Kell, qu'il prit au mois de Février en 13. jours de tranchée.

Trois semaines après ayant passé le Rhin et reconnu l'impossibilité de forcer les lignes de Stolhofen pour se faire un passage de côté-là, il tourna par la Vallée de Kentzig, surmonta toutes les difficultez du passage des Montagnes Noires, força en un jour et demi divers postes et joignit heureusement l'Electeur de Baviére, qui voulant marcher du côté du Tirol, lui laissa le soin de garder le Danube; ce qu'il fit avec un grand succès.

Il battit, sous les ordres du Duc de Baviere, les Imperiaux à Hochstet le 20. Septembre, prit ensuite Kempten, et ayant forcé le Prince de Bade à quitter son Camp d'Ausbourg, il demanda son rappel, qu'il obtint au mois d'Octobre.

Il eut en 1704. le commandement de la Province de Languedoc, où il pacifia les troubles qui s'étoient élevez dans les Sevennes.

Le premier Janvier 1705. le Roy le proposa pour être reçû Chevalier de ses Ordres et lui en donna la Croix et le Collier le 2. Février suivant.

Il eut la même année le commandement de l'Armée sur la Moselle, où par sa bonne conduite, il déconcerta les projets des Ennemis, et obligea leur Armée nombreuse de s'éloigner de nos Frontieres, après quoi il porta la guerre dans leur Pays, y fit subsister son Armée, passa le Rhin et mit l'épouvante dans le Pays ennemi.

Le Roy pour reconnoître de si importans services, érigea sa Terre de Vaux-le-Vicomte et ses dépendances en titre de Duché, sous le nom de Villars, par Lettres données à Versailles au mois de Septembre 1705. et registrées au Parlement le 5. du même mois.

Le Maréchal de Villars ayant été continué en 1706. dans le commandement de l'Armée d'Allemagne, délivra le Fort-Louis bloqué depuis six mois, renversa les lignes que les Ennemis avoient faites aux environs, et prit ensuite Haguenau, Bitscheviler et Drusenheim.

En 1707. il força le 23 May les lignes de Stolhoffen, pénetra dans le Wirtemberg, mit le Pays à contribution jusqu'aux portes de Francfort, et obligea la Ville d'Ulm de lui rendre les prisonniers qu'elle retenoit depuis la seconde Bataille d'Hochstet.

En 1708. le Roy l'envoya commander son Armée de Dauphiné, où il prit des postes si avantageux qu'il empêcha le Duc de Savoye de penetrer dans cette Province.

En 1709. Il eut le commandement de l'Armée en Flandres, et reçut une blessure considerable à la jambe à la sanglante Bataille de Malplaquet le 11. Septembre, desorte qu'on fut obligé de l'emporter avant la fin de l'action. Le Roy, pour lui témoigner la satisfaction qu'il avoit de sa conduite, érigea son Duché de Villars en Pairie de France, par Lettres données à Versailles au mois de Septembre 1709. lesquelles furent registrées au Parlement de Paris le 7. Avril 1710. après quoi il prêta serment et prit séance en qualité de Pair de France.

Il partit le 12. May suivant pour aller prendre le commandement de l'Armée en Flandres, dans lequel il fut continué les années suivantes.

La Campagne de 1712. lui fut des plus glorieuses, ayant forcé les Ennemis dans leur Camp retranché de Dénain sur l'Escaut, le 24. Juillet et pris ensuite le poste de Marchiennes, ce qui obligea le Prince Eugene de lever le Siege de Landrecies. Ces heureux succès furent suivis de la Prise du Fort de Scarpe, de Doüay, du Quesnoy et de Bouchain.

En 1713. il fut envoyé en Allemagne, où il prit Landau, força les lignes d'Etlinghen et termina cette derniere Campagne par la Prise de Fribourg, d'où il se rendit à Rastatt, où il signa le 6. Mars 1714. avec le Prince Eugene de Savoye, un Traité de Paix entre l'Empereur et le Roy. Il signa encore le 7. Septembre suivant le Traité de Paix conclu à Bade en Suisse, entre la France et l'Empire.

A son retour de Rastatt il reçût à Versailles le 28. Mars 1714. par les mains du Duc de Berry, le Collier de l'Ordre de la Toison d'or, que le Roy d'Espagne lui avoit envoyé, et le 23. Juin suivant il fut reçû l'un des 40. de l'Académie Françoise.

Il fut fait Président du Conseil de Guerre établi au mois de Septembre 1715. et ce Conseil ayant été supprimé au mois de Septembre 1718. il fut déclaré Conseiller au Conseil de Régence.

Il représenta le Connétable au Sacre du Roy regnant, le 25. Octobre 1732. et il fut admis dans les Conseils du Roy en qualité de Ministre d'Etat au mois de Décembre 1723.

Le Roy l'ayant nommé pour aller commander sous les ordres du Roy de Sardaigne, les Troupes que S. M. avoit fait passer en Italie, le déclara le 18. Octobre de l'année derniere Maréchal General de ses Camps et Armées. Il partit de Fontainebleau le 25. du même mois pour se rendre en Italie, et étant arrivé le 11. Novembre au Camp sous Pisighitone, il prit le commandement de l'Armée, qu'il conserva jusqu'à-ce que sa santé alterée par les fatigues d'une Campagne continuée jusqu'au milieu de l'hyver, l'ayant mis hors d'état de rester à la tête des Troupes, il demanda la permission de revenir en France. Après; l'avoir obtenuë, il partit le 27. May dernier du Camp de Bozolo, mais étant arrivé à Turin le 3. Juin, il y tomba malade, et les remedes qu'on lui fit prendre n'ayant eu aucun succès, il reçût ses Sacremens et mourut le 17. du même mois, âgé d'environ 82. ans, n'étant né qu'en 1652. et non au mois de May 1651. outre que cette date ne s'accorde pas avec celle du Contrat de Mariage des Pere et Mere du deffunt: qui

est du 24. Janvier 1651. Il est certain que le Maréchal de Villars avoit eu un frere aîné, mort en bas âge, ce qui fait voir qu'il ne pouvoit être né plutôt qu'en 1652.

Le Maréchal de Villars, que ses talens pour la guerre et ses exploits militaires feront toujours regarder comme un des plus grands et des plus heureux Capitaines qui ait commandé les Armées de France depuis long-temps, étoit fils de Pierre de Villars, Baron de Maselas, Seigneur de la Chapelle, &c. appellé le Marquis de Villars, Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant General de ses Armées, Conseiller d'Etat d'Epée, Envoyé Extraordinaire à Vienne et Ambassadeur Extraordinaire en Savoye, à Madrid et en Dannemarck, aussi Chevalier d'honneur de la Duchesse de Chartres, mort le 20 Mars 1698. à l'âge de 75. ans et de Marie Gigault de Bellefonds, morte le 24. Juin 1706. âgée de 82. ans.

Il avoit été marié le 23. Janvier 1702. avec Jeanne-Angelique Rocque de Varengeville, Dame du Palais de la Reine, seconde fille de Jacques Rocque, Seigneur de Varengeville, Galleville, Oudeville, Archanville et Noville, Ambassadeur Extraordinaire de France à Venise, mort le 20. Octobre 1692. et de Charlotte-Angelique Courtin, morte le 6. Mars 1732, il n'en laisse qu'un fils unique, qui est Honoré-Armand de Villars, à present Duc de Villars, Pair de France, Gouverneur de Provence, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, par Commission du 26. Mars 1718. qui ayant apporté au Roy le 4. Janvier dernier la nouvelle de la réduction du Château de Milan, fut nommé peu après Brigadier des Armées de S. M. ainsi qu'il a été remarqué dans le Mercure de Février dernier, page 391.

ARRESTS NOTABLES.

ARREST du Parlement, du 16. Avril 1734. contre deux Ecrits, &c.

Ce jour, les Gens du Roi sont entrés, et Maître Pierre Gilbert de Voisins, Avocat dudit Seigneur Roi, portant la parole, ont dit :

Que c'est avec regret qu'ils interrompent les occupations de la Cour, pour lui parler de ce qui peut encore avoir rapport aux dernieres affaires de l'Eglise : persuadés que rien n'est plus désirable que de les voir se calmer et s'assoupir de plus en plus par la moderation et le silence.

Mais que c'est par ce motif même qu'il se croyent obligés d'avoir l'honneur de lui rendre compte de deux Ecrits, qui, quoique de tems differens, se répandent ensemble aujourd'hui, et sont capables de causer de nouvelles inquiétudes et de nouveaux inconveniens dans le public.

Que l'un est une *instruction sur l'obéissance dûë aux décisions de l'Eglise*, par demandes et par réponses, imprimée depuis peu de tems sans marque d'année, aussi bien que sans nom d'Auteur ni d'Imprimeur : Et l'autre un Ouvrage qui porte pour titre : *Replique aux Tolerans de ce tems*, imprimé à ce qu'il paroît à Avignon dès 1729. mais dont ils apprennent que des Exemplaires se sont répandus nouvellement à Paris.

Qu'indépendamment de ce qu'on pourroit d'ailleurs reprendre avec justice dans ces deux Ouvrages, c'est assez d'observer que l'esprit de séparation et de schisme tant de fois reprimé par

les Arrêts de la Cour, s'y déclare et y regne ouvertement : et que pour s'épargner d'en dire davantage, ils se contenteront de rapporter ce qu'on lit à la page 240. du dernier, dans un endroit où l'Auteur répond à l'Objection qu'il s'étoit faite peu auparavant, *que plusieurs grands Prélats de France communiquent, non seulement avec les Communicateurs des Heretiques, mais encore avec les Heretiques mêmes*, c'est-à-dire, (ce sont ses termes) *avec les Appellans et Opposans*, du principe qu'il a établi, dit-il, *il suit que puisque les Papes déchoient du Papat, et les Evêques de l'Episcopat et de toute Jurisdiction spirituelle dans l'Eglise, suivant le Cardinal du Perron.... suivant le Pape Celestin, S. Augustin, S. Jerôme et plusieurs autres Peres cités par Bellarmin, on ne peut pas douter que tous les autres Superieurs Ecclésiastiques ou Reguliers, Generaux, Provinciaux, Locaux, ne déchoient de même de leur autorité, dignité et Jurisdiction, et que par consequent ils ne doivent être regardés qu'avec horreur et execration de tous les bons et vrais Catholiques.*

Que sur l'un et l'autre Ouvrage ils ont pris les Conclusions par écrit qu'ils laissent à la Cour, avec un Exemplaire de chacun,

Les Gens du Roi retirés :

Vû l'Ecrit imprimé sans privilege ni permission, intitulé : *Instruction sur l'obeissance dûë aux décisions de l'Eglise*, ensemble l'autre Ecrit intitulé : *Replique aux Tolerans de ce tems, à Avignon, chez Joseph Chastel* 1729. et les Conclusions par écrit du Procureur General du Roi. La matiere sur ce mise en déliberation :

La Cour, faisant droit sur les Conclusions du Procureur General du Roi, ordonne que lesdits Ecrits seront lacerés et brûlés en la Cour du

Palais, au pied du grand Escalier d'icelui par l'Executeur de la Haute-Justice : Enjoint à tous ceux qui en auroient des Exemplaires de les apporter au Greffe de la Cour pour y être supprimés. Fait inhibitions et défenses à tous Imprimeurs, Libraires, Colporteurs et autres de quelque état et condition qu'ils soient, d'en vendre, débiter ou autrement distribuer, à peine de proceder contre eux extraordinairement ; qu'il sera en outre informé à la requête du Procureur General du Roi pardevant Me. Anne-Louis Pinon, Conseiller, pour les témoins qui pourroient être entendus dans cette Ville, et pardevant les Officiers de Police des lieux, pour les témoins qui seroient esdits lieux, à la diligence de ses Substituts esdits Sieges ; contre les Auteurs et les distributeurs desdits Ecrits, pour les informations faites, rapportées et communiqueés au Procureur General du Roi, être par la Cour ordonné ce qu'il appartiendra. Ordonne que copies collationnées du present Arrêt seront envoyées, &c.

Et ledit jour Vendredi seize Avril mil sept cent trente-quatre à l'heure de midi, en execution de l'Arrêt ci-dessus lesdits Ecrits y mentionnés ont été lacerés et jettés au feu au bas du grand Escalier du Palais ; par l'Executeur de la Haute-Justice, en presence de nous Marie Dagobert Ysabeau, l'un des trois premiers et principaux Commis pour la Grand'Chambre, assisté de deux Huissiers de ladite Cour. Signé, YSABEAU.

ARREST du 18. Avril, qui ordonne que les Chapeaux appellez Demi-Castors, Vigognes ou Dauphins, Demi-Vigognes et Chapeaux de poil, payeront pour droits de sortie aux Bureaux des cinq grosses Fermes, 40. sols de la douzaine

pour les Provinces réputées étrangeres, et 20. sols pour l'Etranger et les Villes de Marseille, Bayonne et Dunkerque.

Et que les Chapeaux de Castor et les Chapeaux de Feutre, continueront de payer les droits de sortie, conformement au Tarif de 1664. et aux Arrêts du Conseil des 2. Avril et 3. Octobre 1702.

EDIT DU ROY, donné à Versailles au mois d'Avril 1734. Registré en Parlement le 2. Juin suivant, portant réunion des Jurisdictions de la Prévôté de la Ville de Clermont, et de la Prevôté Foraine du Comté de Clermont en Beauvoisis, à celle du Bailliage de ladite Ville.

Trois nouvelles Ordonnances du Roy du 15. May, la premiere, pour *regler le Rang des Capitaines* des vingt Compagnies de Cavalerie et des 60. Compagnies de Dragons de nouvelle lévée.

La seconde, pour *regler le Rang des Capitaines* des quinze Bataillons de nouvelle levée.

Et la troisiéme, pour *regler le Rang* des Capitaines et Lieutenant des Bataillons de Milice.

ARREST du 23. May, qui ordonne qu'en payant par le Clergé du Comté de Bourgogne, la somme de 33750. livres par chacune année, tous ses biens demeureront déchargez de l'execution de la Déclaration du 17. Novembre 1733. concernant la levée du Dixiéme.

ORDONNANCE DU ROY, du 31. May, portant augmentation dans les Régimens de Hussarts de Rattky et Berchiny, qui sont à son service, par laquelle S. M. ordonne qu'il sera

levé incessamment huit Compagnies nouvelles, pour former un troisiéme Escadron à chacun desdits Régimens, chaque Compagnie composée du Capitaine, un Lieutenant, un Cornette, un Maréchal des Logis, trois Brigadiers, quarante-six Hussarts, et un Trompette.

Qu'il sera pareillement levé dix hommes d'augmentation en chacune des seize Compagnies desdits Régimens qui sont sur pied, pour les mettre de quarante à cinquante hommes, compris trois Brigadiers, sans les Officiers.

Que la solde desdits Brigadiers et Hussards leur sera payée, à mesure qu'ils arriveront aux Régimens ou quartiers qui leur seront désignez; et que les Officiers des nouvelles Compagnies recevront leurs appointemens, à commencer du jour qu'il y aura vingt hommes à pied ou dix à cheval, au quartier d'assemblée, en passant présens aux Revûës des Commissaires des guerres proposez à cet effet.

MILITZ. BIBLIOTHEK EMPR.

TABLE

Pieces Fugitives. L'Ourse, la Guenon et le Hibou, *Fable*, 1259
Suite de la Lettre de M. le Roy sur les Pendules, &c. 1262
Pseaume 49. en Vers, 1274
Extrait du Memoire de M. de Reaumur, sur le mêlange de la Glace et du Sel, 1278
Nouveaux Termometres, &c. 1288
La Puissance de l'Amour, *Ode Anacréontique*, 1290
Discours Critique sur l'état des Sciences en France, &c. 1291
Remerciment de M. de Claville à M. de Boissel, *Madrigal*, 1306

Autre, 1307
Derniere Partie des Philosophies de Descartes et de Newton, 1308
Paraphrase sur l'Oraison de Jeremie, 1318
Réponse à l'objection concernant le flux et reflux de la Mer, 1320
Réponse de M. Servin à Mlle de la Vigne, 1323
Remarques sur l'origine du Jubilé de Lyon, 1324
Portrait de Madlle P * * * 1329
Questions Elementaires et Pédagogiques, 1331
Lettre en Vers sur M. Ferré, 1336
Premieres Armes présentées à Monseigneur le Dauphin, 1339
Epitre à * * * 1350
Prise de possession de la Souveraineté de Monaco, 1352
Brigadiers d'Infanterie, &c. 1365
Brigadiers de Cavalerie et de Dragons, 1371
Sonnet, 1377
Statuë Equestre du Roy ; Ceremonie faite à Bordeaux, 1378
Enigmes, Logogryphes, &c. 1384
NOUVELLES LITTERAIRES, des Beaux-Arts ; Traité des Benefices Ecclesiastiques, 1389
Bibliotheque Germanique, &c. 1391
Bibliotheque Raisonnée, &c. 1400
Lettre sur un nouveau Fébrifuge, 1402
Nouvelles Estampes, &c. 1404
Tableaux exposez à la Place Dauphine, 1405
Spectacles, Marie Stuard, Tragédie, *Extrait*, 1406
Nouvelles Etrangeres, de Pologne et Dantzik, 1416
D'Allemagne et Italie, 1419
De Naples et Sicile, 1421
Espagne et Angleterre, 1423
Armée d'Allemagne, Lettre du Roy au Maréchal de Berwick 1424
Siege de Philisbourg, 1425
Armée d'Italie, et Combat de Parme, &c. 1433

France, Nouvelle de la Cour, de Paris, &c. 1438
Nouveaux Maréchaux de France et Maréchaux de Camp, 1440
Benediction de Drapeaux, et Discours, &c. 1442
Morts, &c: 1445
Mort du Marechal de Berwik, 1449
Epitaphe, 1454
Mort du Maréchal de Villars, 1457
Arrêts Notables, 1466

Correction.

M. de Siougeat, qui a été fait Lieutenant General à la Promotion du 20. Février dernier, ne s'appelle pas Lastie, comme on l'a marqué dans la Liste qui a été inserée dans le Mercure d'Avril p. 821. il se nomme Jean-Baptiste de Laizer.

Errata de Juin, premier volume.

PAge 1134. ligne 14. leurs, *lisez* les. P. 1137. l. 22. concentrée, *l.* concentrique P. 1238. l. 5. Mestre General, *l.* Mestre de Camp General. P. 1240. l. 19. le 28. 1694. *l.* le 28. Avril 1694.

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAge 1263. ligne 5. soute, *lisez*, doute. P. 1265. l. 10. chaque jour, *l.* chaque fois. P. 1269. l. 30. vrai, *l.* moyen. P. 1270. l. 5. les Pendules, *l.* toutes les Pendules. P. 1299. l. 4. du bas, Charlemagne, *l.* que Charlemagne. P. 1339. l. 2. la, *l.* le. P. 1341. l. 5. s'entrelassent, *l.* s'entrelassant. P. 1380. l. 4. Ecuyer, *ôtez ce mot.* P. 1385. l. 3. du bas, mais tu, *l.* mais, non, tu. P. 1387. l. 19. fait, *l.* fais. P. 1389. l. 16. de, *l.* et. P. 1394. l. 11. qui, *l.* que. P. 1443. l. 15. Nés du goût, *l.* Nez.

La Figure gravée doit regarder la page 1383.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE IMPR.